



NATIONS UNIES
COMORES



PLAN-CADRE DE
COOPÉRATION DES
NATIONS UNIES
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

UNION DES COMORES 2022  2026





NATIONS UNIES
COMORES



PLAN-CADRE DE
COOPÉRATION DES
NATIONS UNIES
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

UNION DES COMORES 2022  2026



DÉCLARATION COMMUNE



Le Gouvernement de l'Union des Comores et les agences du Système des Nations Unies s'engagent à œuvrer ensemble pour la réalisation des objectifs décrits dans le présent Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) au titre de la période 2022-2026.

Ce cadre de coopération constitue la réponse commune des Nations Unies aux priorités nationales inscrites, entre autres, dans le Plan Comores Émergent, et exprimées lors des ateliers de consultation, priorisation et validation ayant eu lieu d'octobre 2020 à janvier 2021, et confirmées à l'occasion des différents échanges entre le Gouvernement comorien et le Système des Nations Unies. La mise en œuvre du cadre de coopération sera assurée à travers les documents de programme pays des différentes entités du Système des Nations Unies opérant en Union des Comores ainsi qu'à travers le développement de programmes, projets et plans de travail conjoints.

Les Nations Unies s'engagent à renforcer le dialogue et le partenariat stratégique avec le Gouvernement comorien et autres acteurs clés sur les politiques publiques en vue de permettre à l'Union des Comores de poursuivre sa trajectoire vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

Les Nations Unies veilleront également à ce que des conditions optimales soient créées en vue de renforcer l'implication et la participation de toutes les parties prenantes nationales engagées dans la mise en œuvre de l'UNSDCF à travers ses mécanismes et structures de gouvernance.

Fait à Moroni, le 26 juillet 2021

Dhoihir Dhoulkamal



Ministre des Affaires Étrangères et
de la Coopération Internationale,
chargé de la Diaspora

François Batalingava



Coordonnateur Résident du
Système des Nations Unies

PAGE DE SIGNATURE DES AGENCES



Gramin Ranfar
Directeur Pays
CCI



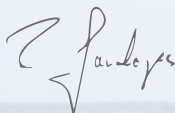
Coffi Agossou
Directeur pays
OIT



Mama Keita
Directrice du Bureau pour l'Afrique de l'Est
CEA



Abdoulaye Diarra
Représentant
OMS



Raúl Javaloyes
Chef du Service de Coopération Technique
CNUCED



Sylvie Bertrand
Représentante régionale a.i. pour l'Afrique de l'Est
ONU DC



Mbuli Charles Boliko
Représentant
FAO



Kawira Anne Bucyana
Représentante a.i. pour les Comores
ONUDI



Ibrahima Bamba
Directeur pays
FIDA



Fruzsina Straus
Responsable de programme pays
ONU-HABITAT



Daniel Silva
Chef de mission
OIM



Jude Padayachy
Directeur pays
ONUSIDA



Menghestab Haile
Directeur régional pour l'Afrique australe et orientale
PAM



Fenella Frost
Représentante Résidente
PNUD



Juliette Biao
Directrice régionale pour l'Afrique de l'Est
PNUÉ



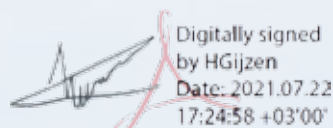
Preeti Sinha
Secrétaire Exécutive
UNCDF



Haitian Lu
Chef du Bureau de gestion du programme
de développement des capacités
UNDESA



Sujit Mohanty
Directeur du Bureau régional pour les pays arabes
UNDRR



Digitally signed
by HGijzen
Date: 2021.07.22
17:24:58 +03'00'

Hubert Gijzen (PhD)
Directrice régionale pour l'Afrique de l'Est
UNESCO



Koffi Kouame
Directeur pays
UNFPA



Mariame Sylla
Représentante
UNICEF

SIGNATURE DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 26 JUILLET 2021



Le nouveau cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026 a été signé le 26 juillet 2021 par S.E.M. Dhoahir Dhoulkamal, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, chargé de la Diaspora, et Monsieur François Batalingaya, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies aux Comores. La signature a été présidée par S.E.M Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores au sein de la Maison des Nations Unies de Moroni, lors d'une cérémonie qui a réuni un banc de représentants du gouvernement, des gouvernorats, du corps

diplomatique, de la société civile, du secteur privé et de l'ONU. Le ministre des affaires étrangères n'a pas manqué de mentionner le poids de la présence du Chef de l'État à la cérémonie :

«C'est le premier président comorien à prendre part à ce moment fort, symbole de la coopération internationale » avant de préciser que « les objectifs et les résultats attendus de ce nouveau cadre de coopération, élaboré et adopté conjointement par toutes les parties prenantes, répondent parfaitement à la vision nationale du Chef de l'État, de faire des Comores, un pays émergent à l'horizon 2030. »





Extraits du discours du Coordonnateur Résident, Monsieur François Batalingaya

La formulation du Cadre de Coopération que nous nous apprêtons à signer intervient au début de la réforme des Nations Unies, à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, et au confluent de la crise sociétale provoquée par la pandémie de COVID-19. Désormais, ce cadre de coopération remplace le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il devient ainsi l'outil de programmation conjointe des organismes du système des Nations Unies et l'instrument de dialogue et de coopération avec le Gouvernement autour des priorités nationales à la lumière des objectifs du développement durable et de ses engagements internationaux.



Extraits du discours S.E.M Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores

Le nouveau Plan-cadre établi, dont la signature nous réunit ici aujourd'hui, consacre la volonté du Système des Nations Unies, dans son ensemble, de hisser notre coopération à un nouveau palier. Il traduit aussi la continuité dans ce qui est pour nous tous, non pas un simple slogan, mais bien plus, un but et une conviction, à savoir « tous unis dans l'action »





TABLE DES MATIÈRES



Sigles et acronymes	12
Résumé exécutif	15
Introduction	22
Les Comores en bref	24
Chapitre 1. Progrès accomplis par le pays vers la réalisation de l'Agenda 2030	26
1. Contexte national	27
1.1 Situation géographique, administrative et politique	27
1.2 Situation économique	29
1.3 Situation sociale	32
1.4 Situation liée au changement climatique, environnementale et humanitaire	34
2. Vision nationale de l'avenir concernant le développement durable	36
3. Progrès accomplis vers la réalisation des ODD	38
4. Lacunes et difficultés	42
Chapitre 2. Appui de l'équipe pays des Nations Unies au programme de développement durable à l'horizon 2030 en Union des Comores	46
1. Théorie du changement	48
2. Priorités stratégiques de l'équipe pays des Nations Unies	49
3. Résultats escomptés en matière de développement	50
4. Réalisations du Plan-cadre et partenariats	51
4.1 Pilier Planète	51
4.2 Pilier Prospérité	56
4.3 Pilier Peuple	59
4.4 Pilier Paix	61
5. Synergies entre les réalisations du Plan-cadre de coopération	64
6. Durabilité	65
7. Avantages comparatifs des Nations Unies et configuration de l'équipe pays	67
Chapitre 3. Mise en œuvre du Plan-cadre de coopération	70
1. Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques	72
2. Plans de travail conjoints	74
3. Gouvernance	76
4. Mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement des groupes	79
5. Divers	80
Chapitre 4. Suivi et évaluation du Plan-cadre de coopération	82
1. Suivi du Plan-cadre de coopération	84
2. Prise en compte des risques et opportunités	85
2.1. Risques	85
2.2. Opportunités	85
2.3. Examen du Plan-cadre et présentation de rapports	86
3. Évaluation du Plan-cadre de coopération	86
Annexe 1. Annexe juridique	90
Annexe 2. Matrice des résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2022-2026	92
Annexe 3. Cartographie du mode opératoire et des interventions des entités	112
Annexe 4. Vue d'ensemble des capacités techniques et fonctionnelles de l'équipe de pays	113

SIGLES ET ACRONYMES



AFD	Agence française de développement
AMCC-UE	Alliance mondiale contre le changement climatique
ANPI	Agence nationale de promotion des investissements
AP	Aires protégées
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
ASCOBEF	Association comorienne pour le bien-être de la famille
BAD	Banque africaine de développement
BCR	Bureau du Coordonnateur résident
BIT	Bureau international du Travail
CDA	Communauté de développement d'Afrique australe
CEA	Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CGP	Commissariat général au plan
CIP	Plateforme d'investissement climatique
CNDHL	Commission nationale des droits de l'homme et des libertés
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CPAD	Conférence des partenaires au développement des Comores
DAO	Delivering As One
DCO	Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies
DGSC	Direction générale de la sécurité civile
DNSAE	Direction nationale des stratégies agricoles et de l'élevage
DTM	Direction technique de la météorologie
EDS/MICS	Enquête démographique et de santé/ <i>Multiple Indicator Cluster Survey</i>
EPU	Examen périodique universel
FA	Fonds d'adaptation au changement climatique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FMI	Fonds monétaire international

FPMA	Fonds pour les pays les moins avancés
FTP	Formation technique et professionnelle
GAR	Gestion axée sur les résultats
GFATM	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
GTD	Groupes thématiques de dialogue
GTGDH	Groupe thématique genre et droits humains
GTSE	Groupe inter-agences suivi et évaluation
HACT	Harmonized Approach to Cash Transfer
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice de développement humain
IIRA	Indice d'intégration régionale en Afrique
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MECK	Mutuelle d'épargne et de crédit ya Komor
MPME	Micro-, petites et moyennes entreprises
OCB	Organisations communautaires de base
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Groupe des opérations
ONUDC	Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OSC	Organisations de la société civile
OVK	Observatoire volcanologique du Karthala
PCE	Plan Comores Émergent
PDI	Plan de développement intérimaire
PEID	Petit État insulaire en développement
PIB	Produit intérieur brut
PMT	Équipe de gestion du programme

SIGLES ET ACRONYMES



PNE	Programme national de l'environnement
PNEEG	Politique nationale d'équité et d'égalité de genre
PNS	Politique nationale de la santé
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPP	Partenariat public-privé
PSEA	Réseau des Nations Unies pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels
PTF	Partenaires techniques et financiers
PVH	Personne vivant avec un handicap
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RNDH	Rapport national sur le développement humain
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SANDUK	Réseau de microfinance
SCA2D	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SNU	Système des Nations Unies
SONEDE	Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UA	Union Africaine
UNCDF	Fonds des Nations unies pour le développement des capitaux
UNDESA	Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies
UNCG	United Nations Communications Group
UNCT	Équipe pays des Nations Unies
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophe
UNEG	United Nations Evaluation Group (Groupe des Nations Unies pour l'évaluation)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VBG	Violences basées sur le genre
WASH	Eau, Assainissement et Hygiène

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Au cours des cinq dernières années, l'Union des Comores a entrepris des efforts soutenus pour inscrire le pays dans la vision ambitieuse d'une croissance inclusive et durable, à partir de la transformation structurelle de l'économie comorienne.

Des initiatives visant à moderniser l'administration publique comorienne ont été entreprises afin d'améliorer l'offre et la qualité des services fournis aux citoyens. Des avancées sont notées en matière d'énergie renouvelable et de création d'aires protégées.

Dans cette perspective, le pays s'est doté du Plan Comores Émergent 2020-2030 (PCE) et du Plan de développement intérimaire 2020-2024 (PDI) ainsi que d'autres outils de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi et évaluation. Sur le plan économique, l'Union des Comores a officiellement rejoint les pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure en 2018. En matière de gouvernance politique, les Comores ont opéré une réforme constitutionnelle en 2018 qui sous-tend la vision nationale pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et l'émergence du pays en restructurant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

En dépit des efforts accomplis, l'analyse commune de pays a révélé que le pays reste confronté à des défis majeurs dans différents domaines. En effet, le taux de croissance économique reste faible et la crise sanitaire liée à la première vague du COVID-19 dans le pays a fait basculer ce taux, initialement prévu autour de 4,6 %, à 0,2 % en 2020. L'économie comorienne est peu compétitive, peu créatrice d'emplois et non résiliente. Selon l'enquête auprès des ménages de 2014, la pauvreté touche encore 44,1 % de la population comorienne. Une proportion non négligeable de la population active (24,8 %) est touchée par le chômage. L'enquête sur l'emploi et le secteur informel de 2013 indique que les jeunes et les femmes sont les plus exposés au chômage.

Bien que des efforts considérables aient été accomplis par les autorités comoriennes pour promouvoir l'égalité des sexes, force est de constater que les femmes et les filles continuent de subir le poids des inégalités et des violences basées sur le genre.

L'accès à des services sociaux de qualité est très limité, notamment pour la population vivant en milieu rural et les personnes les plus vulnérables, incluant les personnes vivant avec un handicap.

En matière de gouvernance, l'analyse fait ressortir le besoin de poursuivre les efforts de renforcement de l'État de droit et des capacités nationales en matière de planification. Il en va de même en ce qui concerne la qualité des services publics, la cohésion sociale, la protection et le respect des droits humains, la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques.

Le cyclone Kenneth en 2019 ainsi que le COVID-19 et la crise sanitaire mondiale qui en a découlé ont eu un fort impact sur le développement du pays.

En outre, les progrès enregistrés vers l'atteinte des ODD ont été globalement peu satisfaisants en raison des principales lacunes suivantes : les capacités nationales en matière de gestion du développement qui sont à renforcer ; les capacités limitées dans la mobilisation des ressources internes et externes ; l'existence de vulnérabilités socio-économiques affectant des pans entiers de la société comorienne, notamment les travailleurs du secteur informel ; la fragilité des consensus politiques ; la faiblesse du cadre institutionnel de redevabilité et de dialogue entre les parties prenantes, à la fois étatiques et non étatiques.

Malgré ces lacunes, mais forte de ses nombreux atouts, l'Union des Comores a l'ambition de devenir un pays émergent d'ici 2030. La vision des Comores émergents est ainsi de bâtir un pays engagé dans une ère de développement économique et social durable, avec une économie forte, diversifiée et compétitive. Cette ambition vise à créer une dynamique de croissance qui devrait atteindre une moyenne de plus de 7,5 % en 2030 et rompre ainsi avec les cycles de croissance faible et volatile. Cette vision et les priorités de développement qui en découlent sont formulées dans deux référentiels : le Plan Comores Émergent (PCE) 2020-2030 et le Plan de développement intérimaire (PDI) 2020-2024.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Le PCE est fondé sur cinq socles et cinq catalyseurs qui sous-tendent la vision de l'émergence des Comores. Il s'agit des socles suivants :

- **Socle 1** : Le tourisme et l'artisanat, des atouts majeurs pour les Comores dans l'océan Indien ;
- **Socle 2** : Une économie bleue des Comores affirmée ;
- **Socle 3** : Les Comores, un hub de services financiers et logistiques dans l'océan Indien ;
- **Socle 4** : Une agriculture modernisée pour la sécurité alimentaire ;
- **Socle 5** : Des niches industrielles pour diversifier l'économie.

Le processus de transformation structurelle de l'économie comorienne doit également être stimulé et impulsé par les catalyseurs suivants :

- **Catalyseur 1** : Un cadre politique et institutionnel réformé et plus stable ;
- **Catalyseur 2** : Des infrastructures à niveau pour une économie performante ;
- **Catalyseur 3** : Un capital humain qui prépare l'avenir ;
- **Catalyseur 4** : Des réformes structurelles pour un environnement compétitif ;
- **Catalyseur 5** : Les Comores, un acteur de la révolution numérique.

Dans le but d'opérationnaliser le PCE, le PDI vise l'atteinte des principaux objectifs suivants :

- (i) la gestion durable de l'environnement à travers le renforcement de la protection des ressources naturelles et de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la gestion des déchets ;
- (ii) la relance de l'économie pour une croissance de 6 % ; favoriser la croissance et améliorer les conditions et le cadre de vie des populations ;
- (iii) le décollage rapide de l'économie et l'amélioration de la circulation de l'information au sein de la population pour une forte cohésion sociale ; faire des sous-secteurs des leviers du développement socio-économique ;
- (iv) la promotion d'un système de santé aux normes internationales pour un capital humain performant ; promouvoir l'accès équitable à une éducation et un enseignement propices à l'épanouissement du capital humain et à la promotion des valeurs nationales et la promotion scientifique ;
- (v) la nécessité de garantir la paix, la sécurité et la stabilité du pays et la consolidation de la démocratie ;
- (vi) la réforme et la modernisation des administrations pour plus de visibilité, d'efficacité, de qualité et pour une meilleure gestion des carrières ;
- (vii) la promotion d'une justice équitable au service de l'émergence.

Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026 s'aligne sur les socles et catalyseurs du PCE ainsi que sur les objectifs du PDI. L'appui de l'équipe pays des Nations Unies vise à soutenir les efforts du Gouvernement pour la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 en Union des Comores et pour développer les capacités nationales de résilience face aux catastrophes comme le COVID-19. Cet appui, qui s'inscrit dans le cadre de la réforme des Nations Unies, soutient une concentration des interventions des différentes agences onusiennes pour la réalisation de résultats tangibles. Des résultats qui sont destinés à induire des changements transformationnels positifs sur la vie des populations, notamment celle des plus vulnérables, afin de ne laisser personne de côté.



L'appui de l'équipe pays des Nations Unies au programme de développement durable à l'horizon 2030 en Union des Comores est également guidé par les résultats, les recommandations et les leçons apprises de l'évaluation finale de la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2015-2021 et du bilan commun de pays.

L'appui de l'équipe pays des Nations Unies au programme de développement durable à l'horizon 2030 en Union des Comores est guidé par la théorie du changement ci-après qui découle du bilan commun et des analyses causales réalisées lors de l'atelier de priorisation avec la partie nationale et les partenaires techniques et financiers (PTF), qui s'est tenu du 6 au 8 octobre 2020 :

Si **la résilience de la population**, particulièrement celle des personnes les plus vulnérables, des acteurs étatiques et non étatiques face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux crises est renforcée ;

Si **la gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins** ainsi que des biens et services écosystémiques est effective grâce à la mise en place d'un cadre légal adéquat, d'une gestion intégrée des zones côtières où l'habitat durable à faible empreinte environnementale est promu, au renforcement des capacités requises, à la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation ciblées ;

Si **la population comorienne**, notamment les plus vulnérables, accède à une énergie sûre, propre et à coût abordable, à des services d'approvisionnement en eau résilients à des fins domestiques, de production et d'assainissement, dans une démarche de gestion et d'aménagement durables du territoire et de résilience urbaine ;

Si **l'économie comorienne** est moderne, compétitive, résiliente et créatrice d'emplois décents, notamment pour les jeunes et les femmes, grâce à la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive, gage de la transformation structurelle de l'économie ;

Si **le dividende démographique** est effectivement valorisé grâce à l'accroissement des investissements dans l'éducation, la santé, la protection sociale, et que la population, particulièrement les personnes les plus vulnérables, bénéficie d'une offre accrue et utilise de façon équitable des services sociaux de qualité ;

Si **l'État de droit** est renforcé, les droits humains sont respectés et protégés, les services publics sont améliorés, la consolidation de la cohésion sociale, de la démocratie et de la paix est effective grâce au respect du primat de la légalité, à l'éducation citoyenne, au dialogue politique et social permanent, à la promotion de la culture de résultat et de redevabilité ;

Alors, l'Union des Comores s'inscrira résolument sur la trajectoire de l'émergence d'ici 2030 ;

Parce que la réalisation de ces changements stratégiques créera les conditions nécessaires pour impulser cette dynamique de développement ;

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



À condition que la stabilité politique et institutionnelle soit assurée, le leadership politique soit transformationnel et audacieux, la participation citoyenne soit forte et indéfectible, le secteur privé soit fortement engagé, le développement des partenariats stratégiques et la mobilisation des financements soient très efficaces.

Cette théorie du changement a orienté la formulation des quatre effets escomptés du Plan-cadre 2022-2026 auxquels l'équipe pays des Nations Unies apportera une contribution significative. Il s'agit des effets suivants :

- **EFFET 1.** *« D'ici 2026, les acteurs étatiques et non étatiques et la population comorienne, notamment les plus vulnérables, renforcent leur résilience face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux crises et assurent une gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques associés, dans un contexte de promotion de l'habitat durable à faible empreinte environnementale. »*
- **EFFET 2.** *« D'ici 2026, la population comorienne, et notamment les plus vulnérables, jouit d'une prospérité partagée, bâtie sur une économie plus compétitive et inclusive, sur des partenariats publics-privés renouvelés, et dans une perspective de croissance durable tournée vers les secteurs d'avenir (verts, bleus et numériques). »*
- **EFFET 3.** *« D'ici 2026, la population comorienne, particulièrement les plus vulnérables, tire profit du dividende démographique et utilise davantage de services adéquats, inclusifs, équitables, sensibles au genre, pérennes et de qualité de santé, de nutrition, d'éducation, de protection sociale, de prise en charge des victimes de violences, ainsi que des systèmes d'hygiène et d'assainissement. »*
- **EFFET 4.** *« D'ici 2026, les institutions publiques sont plus inclusives, efficaces, redevables et résilientes et assurent la participation citoyenne à la vie publique, la cohésion sociale, les droits de l'homme, l'égalité de genre et la démocratie. »*

Les effets escomptés du Plan-cadre de coopération 2022-2026 s'inscrivent dans les cinq piliers du programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 pour exprimer la volonté et l'engagement de l'équipe pays des Nations Unies à conjuguer ses efforts avec les partenaires nationaux et internationaux en vue de soutenir et d'accompagner l'Union des Comores dans la réalisation de cet agenda mondial, notamment des ODD et des cibles priorisés par le Gouvernement, ainsi que dans la structuration de la réponse nationale face aux grandes crises pandémiques comme celle du COVID-19. Le Plan-cadre est également en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Les synergies entre les quatre effets sont intrinsèques à la théorie globale du changement qui sous-tend le Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026. Les synergies seront également facilitées par l'interdépendance entre les quatre effets, dont les énoncés accordent une importance particulière à la résilience et aux personnes les plus vulnérables. L'approche « *Unis dans l'action* », prônée par la vision stratégique de l'équipe pays des Nations Unies, va également renforcer le développement des synergies entre les interventions qui vont être mises en œuvre pour contribuer à la réalisation de ces effets. Cette approche renforce davantage la volonté de mettre ainsi fin à l'approche en silos. Le nexus Humanitaire-Développement-Paix devrait également faciliter les synergies.

Dans le même ordre d'idées, l'accent mis sur le développement des partenariats actifs des agences constitue un levier essentiel pour développer les synergies positives et les complémentarités requises entre les effets. Le leadership du Gouvernement et l'appropriation nationale du Plan-cadre seront indispensables à la coordination des interventions et à la mutualisation des efforts dans la mise en œuvre des effets qui sont alignés aux priorités nationales.

L'équipe pays des Nations Unies dispose d'avantages comparatifs qui vont lui permettre d'apporter un appui conjoint et efficace à la réalisation des effets escomptés. Il s'agit des avantages suivants : *l'appui-conseil sur les questions stratégiques de développement, grâce notamment à son réseau mondial d'experts dans les domaines du développement; l'appui au plaidoyer et à la mobilisation des ressources et de partenariats, y compris l'appui à la coopération Sud-Sud et triangulaire; le leadership dans la promotion des ODD;*

l'appui au renforcement des capacités ; la promotion de la gouvernance démocratique, l'appui à l'innovation comme moteur de croissance et approche pour des solutions aux problématiques de développement et d'urgence.

La stratégie de mise en œuvre de l'équipe pays des Nations Unies privilégiera les modes opératoires suivants :

- (i) la combinaison harmonieuse des approches descendante et ascendante ;
- (ii) la programmation conjointe axée sur les résultats ;
- (iii) le ciblage des personnes et des groupes les plus vulnérables. Les interventions de l'équipe pays des Nations Unies accorderont une attention particulière à ces catégories d'acteurs et de bénéficiaires afin de ne laisser personne de côté. Le marqueur des personnes et des groupes vulnérables sera fixé à 20 %. L'analyse commune de pays a identifié les catégories ci-après de personnes et groupes les plus vulnérables : *les personnes vivant dans l'extrême pauvreté ; les personnes vivant avec un handicap ; les*

personnes souffrant de certaines maladies ; les personnes dépendantes à certaines substances psychotropes ; les minorités religieuses comoriennes, chiites ou chrétiennes ; les étrangers candidats à la migration vers Mayotte et bloqués au niveau des trois autres îles comoriennes.

L'équipe pays des Nations Unies utilisera également les modes opératoires ci-après :

- (iv) le soutien et la promotion du leadership de l'État ;
- (v) le ciblage des femmes, des jeunes et des enfants : les interventions de l'équipe pays des Nations Unies privilégieront les femmes, les jeunes et les enfants dont les marqueurs seront fixés respectivement au moins à 15 % ;
- (vi) le ciblage des zones de concentration des interventions ;
- (vii) le renforcement des capacités des acteurs nationaux sera au cœur des interventions de l'équipe pays des Nations Unies ;
- (viii) le renforcement du nexus Humanitaire-Développement-Paix.





La mise en œuvre du Plan-cadre 2022-2026 se basera sur le développement des partenariats stratégiques avec les acteurs nationaux et internationaux. Les partenaires nationaux, notamment les ministères et les organisations de la société civile (OSC), joueront un rôle majeur dans la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026. Cependant, l'équipe pays des Nations Unies s'attachera à améliorer ses relations de partenariat avec les OSC et les organisations communautaires de base (OCB). Elle renforcera également ses relations de partenariat avec les collectivités territoriales, le secteur privé et les partis politiques qui ont été faibles au cours du cycle de programmation 2015-2021. S'agissant des partenariats avec les PTF, elle renforcera sa collaboration avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), la France (AFD), l'Union africaine et l'Union européenne qui figurent parmi les PTF les plus importants du pays. Les priorités de l'équipe pays des Nations Unies recoupent celles de ces partenaires.

Dans le cadre du financement portant sur le développement durable, la gestion de l'environnement, l'adaptation et l'atténuation des impacts des changements climatiques, notamment autour de l'agriculture, de l'énergie et des déchets et la gestion des risques de désastres, la gestion intégrée des zones côtières incluant la résilience rurale et urbaine ainsi que la promotion

d'habitat durable à faible empreinte environnementale, l'équipe pays des Nations Unies développera des partenariats avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), notamment sur les guichets STAR, le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA/LDCF), le Fonds vert pour le climat, l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC-UE) et le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) qui ont déjà financé plusieurs projets. Elle va également explorer des opportunités de financement auprès de la Plateforme d'investissement climatique (CIP) et du Fonds d'adaptation au changement climatique (FA). L'équipe pays explorera également le potentiel de mobilisation des financements innovants, notamment la finance climat, tout en favorisant le développement des systèmes de financement intégrés permettant de mobiliser à la fois les financements externes et internes.

En ce qui concerne la coopération Sud-Sud et triangulaire, l'équipe pays des Nations Unies explorera les opportunités de développement de nouveaux partenariats, notamment avec l'Arabie saoudite, la Chine, les Émirats arabes unis (EAU) et le Koweït ainsi qu'avec la Banque islamique de développement qui sont engagés dans des projets dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la finance inclusive et de la construction d'infrastructures. Dans cette dynamique de renforcement des partenariats existants et de développement de nouveaux partenariats, le

ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, chargé de la diaspora, demeure un acteur incontournable. L'orientation de son action aujourd'hui, davantage tournée vers la diplomatie économique, répond à ce souci de mettre la diplomatie comorienne au service de l'émergence du pays.

La gouvernance du Plan-cadre 2022-2026 sera assurée par le comité de pilotage conjoint coprésidé par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et le Coordonnateur résident du Système des Nations Unies. L'équipe pays des Nations Unies jouera un rôle majeur dans le pilotage stratégique, la supervision et la coordination de la mise en œuvre de ce plan.

L'équipe de gestion du programme (PMT) fournira un appui-conseil à l'équipe pays des Nations Unies et supervisera les groupes résultats (Planète, Prospérité, Peuple et Paix) et les groupes thématiques (Communication, Genre et droits humains, Suivi-

Évaluation). Elle supervisera le groupe Suivi-Évaluation qui sera chargé de la mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation. Le groupe de gestion des opérations aura la responsabilité de mettre en œuvre la stratégie conjointe des opérations.

Les groupes de résultats, articulés autour des effets du cadre de coopération, seront chargés de la mise en œuvre et du suivi des plans de travail conjoints. Le groupe Communication s'occupera de la mise en œuvre de la stratégie conjointe de communication, de la promotion des ODD, et fournira un appui à la mobilisation des ressources. Le groupe Genre et droits humains veillera à la prise en compte systématique de l'égalité des sexes et des droits humains dans les programmes et les projets. Dans l'ensemble, tous ces groupes veilleront à ce que les interventions du Système des Nations Unies ne laissent personne de côté tant dans la conception des programmes que dans leur mise en œuvre.



INTRODUCTION

Le présent Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026 est le programme unique de l'équipe pays des Nations Unies pour apporter un appui conjoint aux efforts de l'Union des Comores dans la réalisation de l'Agenda 2030, de l'Agenda 2063 et de sa vision du développement. Ce Plan-cadre est le résultat d'un processus participatif et inclusif qui a mobilisé les acteurs nationaux, notamment les ministères, les gouvernorats, les organisations de la société civile (OSC) et les organisations représentatives du secteur privé, les agences résidentes (OMS, PNUD, UNFPA et UNICEF) et non résidentes (UNESCO, OIT, UN-HABITAT, OIM et FAO) des Nations Unies ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF). Conformément à la feuille de route établie par l'équipe pays des Nations Unies, ce processus s'est déroulé de octobre 2020 à janvier 2021.

Plus précisément, un atelier de priorisation a été organisé, sous le leadership conjoint du Commissariat général au plan et du Système des Nations Unies, du 6 au 9 octobre 2020, avec l'appui technique du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies (DCO) et de l'équipe de consultants.

Il a réuni l'équipe pays des Nations Unies, les autres partenaires au développement, le Gouvernement comorien, les représentants des collectivités territoriales, le secteur privé et les OSC. Parmi les participants, figurent les représentants des groupes vulnérables que sont les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, les personnes vivant avec un handicap, les personnes souffrant de certaines maladies, les personnes dépendantes à certaines substances psychotropes, les minorités religieuses comoriennes, les étrangers candidats à la migration vers Mayotte et bloqués au niveau des trois autres îles comoriennes. Une session de formation sur les principes programmatiques et de programmation a également eu lieu les 21 et 22 octobre 2020.

À la suite de l'atelier de priorisation, sous la supervision de l'équipe pays des Nations Unies et la coordination technique de l'équipe de gestion du programme ainsi que l'appui technique du bureau du Coordinateur résident et de l'équipe des consultants, la construction des théories du changement et de la matrice des résultats a fait l'objet d'échanges intenses et très fructueux qui ont mobilisé les parties prenantes du Système des Nations Unies et de la partie nationale.



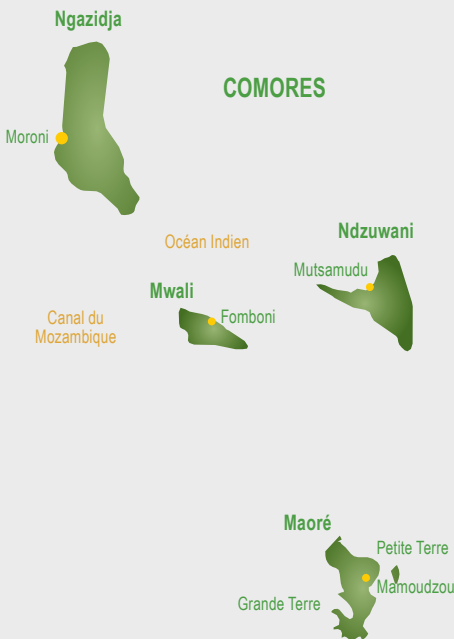
L'élaboration du Plan-cadre a été guidée par les directives du Development Coordination Office (DCO) ainsi que par l'approche « *Unis dans l'action* », les principes programmatiques et de programmation des Nations Unies. Elle a également été éclairée par l'analyse commune de pays et les leçons apprises de l'évaluation finale de l'UNDAF 2015-2021. Le Plan-cadre 2022-2026 a été validé lors de l'atelier du 26 janvier 2021. Il a été officiellement signé le 26 juillet 2021 entre les Nations Unies et le gouvernement comorien. En définitive, le Plan-cadre vise à soutenir la réalisation de quatre effets alignés au PCE et au PDI, et qui vont contribuer à l'atteinte des ODD. L'équipe pays des Nations Unies apportera une contribution significative à ces effets à travers 18 produits. Le Plan-cadre est sous-tendu par une théorie globale du changement. Chaque effet est fondé sur une théorie spécifique de changement qui est en cohérence avec la théorie globale de changement. Les effets sont inscrits dans les quatre piliers du programme de développement durable des Nations Unies.

L'architecture de la gouvernance du Plan-cadre est constituée d'un comité de pilotage conjoint coprésidé par le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale chargé de la diaspora et le Coordonnateur résident, de l'équipe pays des Nations Unies, l'équipe de gestion du programme, le groupe des opérations, les groupes résultats, le groupe Suivi-Évaluation, le groupe Communication, le groupe Genre et droits humains.

Conformément aux directives du DCO, le présent document du Plan-cadre est structuré en quatre chapitres :

- le premier chapitre rend compte des progrès accomplis par le pays dans la réalisation de l'Agenda 2030 ;
- le deuxième chapitre met l'accent sur l'appui des Nations Unies pour le développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2030 ;
- le troisième chapitre décrit la mise en œuvre du Plan-cadre ;
- le quatrième chapitre porte sur le suivi et l'évaluation du Plan-cadre.

LES COMORES EN BREF



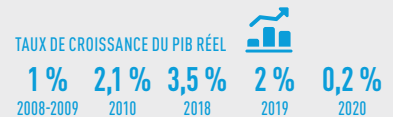
Politique

L'Union des Comores a opéré en 2018 une réforme constitutionnelle qui sous-tend la vision nationale pour la réalisation des Objectifs de Développement durable (ODD) et l'émergence du pays.

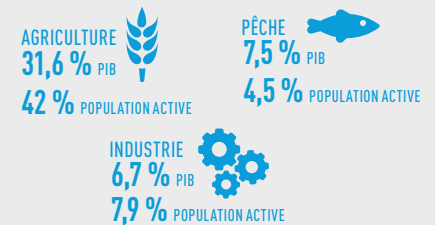


Économie

Avec un Revenu National Brut s'élevant à 1 203 milliards de dollars américains en 2019, les Comores ont rejoint le rang des pays « à revenu intermédiaire de tranche inférieure ». Le taux de croissance économique demeure cependant faible et la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a fait basculer le taux de croissance économique initialement prévu à 4,6 % à 0,2 % en 2020.



LES EMPLOIS SONT CONCENTRÉS À PLUS DE 75 %
 DANS LES STRUCTURES INFORMELLES



LE PAYS FAIT FACE À UNE FUITE DES CERVEAUX
 TANDIS QU'UNE LARGE PARTIE DE LA POPULATION
 VIT GRÂCE À L'ENVOI DE FONDS DE LA DIASPORA.





Environnement/ Changement climatique

Les Comores occupent la 51^{ème} place sur 172 parmi les pays les plus vulnérables au changement climatique. L'archipel fait face à de multiples problèmes liés à la **déforestation** et à la **dégradation accélérée de sa biodiversité**.

ENTRE 1950 ET 2016 :
PERTE DE
90 %
DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE



PASSAGE DE **49** À ENVIRON
10 RIVIÈRES PERMANENTES



ENTRE 2000 ET 2006 :
DISPARITION DE
15 % DES ESPÈCES VÉGÉTALES



Social

44,1 % 2014
DE LA POPULATION COMORIENNE
VIT DANS LA PAUVRETÉ

35,6 % 2014
DANS L'EXTRÊME PAUVRETÉ



Pauvretés et inégalités qui découlent, en partie, de la situation économique, mais aussi de **l'absence d'un système de protection sociale fiable**.

L'UNION DES COMORES EST PARMIL
**LES PAYS LES PLUS DENSEMENT
PEUPLÉS D'AFRIQUE**

AVEC PRÈS DE
407 HABITANTS AU KM²
(SELON LE RECENSEMENT DE 2017)



Cette **forte densité** n'est pas sans conséquence sur la pression anthropique exercée sur les ressources naturelles et l'environnement.

Le pays se caractérise par son **extrême jeunesse**, l'âge moyen est de 24,9 (RGPH 2017) et les jeunes de 0 à 29 ans représentent 65,02% de la population (RGPH 2017), ce qui entraîne une **pression sur le marché du travail** s'ajoutant à la **faiblesse du système éducatif** qui ne répond pas aux besoins et aux aspirations de la jeunesse.



Santé

Les services de santé en Union des Comores sont très faibles. Le COVID-19 a aussi révélé au grand jour les limites du système de santé comorien, notamment la faiblesse des capacités de prise en charge de certaines maladies chroniques comme les diabètes, l'hypertension artérielle ou encore les affections respiratoires.

L'**insécurité alimentaire** est devenue endémique et touche aujourd'hui plus de 35 % de la population comorienne.

LE TAUX DE MALNUTRITION
CHRONIQUE AFFECTE



30 % DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS,
ALORS QUE LE TAUX D'INSUFFISANCE PONDÉRALE EST DE
15 % POUR CETTE MÊME TRANCHE D'ÂGE

EN 2017, LE PAYS DISPOSAIT DE
2,7 MÉDECINS
POUR 10 000 HABITANTS



CHAPITRE I.



PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LE PAYS VERS LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030



En 2020, l'Union des Comores a réalisé, avec l'appui du Système des Nations Unies, le premier Rapport national volontaire de mise en œuvre des ODD. Il en ressort qu'au cours des cinq dernières années, l'Union des Comores a entrepris des réformes en matière de gouvernance politique, économique et administrative, ainsi que dans les secteurs sociaux. Plus précisément, le pays a entrepris des réformes constitutionnelles qui restructurent les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, dans la perspective des actions d'envergure tendant à faire entrer l'Union des Comores dans le concert des pays émergents à l'horizon 2030. Il a également initié des réformes pour améliorer la gestion stratégique du développement et les performances de l'économie comorienne. La modernisation de l'administration publique est également une des réformes mises en œuvre pour améliorer l'offre et la qualité des services fournis aux citoyens.

Cependant, les progrès accomplis vers la réalisation des ODD ont été globalement faibles et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour permettre à l'Union des Comores de surmonter les défis liés à cet agenda mondial. Le pays reste donc confronté à des défis politiques, institutionnels, économiques et sociaux majeurs qui ont été mis en lumière dans l'analyse commune de pays et dans le premier Rapport national volontaire des ODD.

1. CONTEXTE NATIONAL

1.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE, ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE

L'Union des Comores est un pays archipélagique situé à l'entrée nord du canal de Mozambique, entre l'est de l'Afrique et le nord-ouest de Madagascar. L'archipel s'étend sur une superficie totale émergée de 2 236 km² avec une zone économique exclusive de 160 000 km². Il est composé de quatre îles principales d'origine volcanique : Ngazidja (Grande Comore), Mwali (Mohéli), Ndzuwani (Anjouan) et Maoré (Mayotte) qui recouvrent respectivement 1 147 km², 290 km², 424 km² et 375 km². À la faveur de sa situation géographique, l'Union des Comores jouit d'un positionnement géostratégique très favorable pour son développement économique, notamment pour le développement du commerce international et de l'économie bleue. Mais ce potentiel est encore très peu exploité.

Selon le recensement de 2017, le pays est peuplé de 758 316 habitants. La population est majoritairement jeune. En effet, les moins de 15 ans représentent 38,72 % de la population totale, les 15-49 ans 48,34 %, les 50-64 ans 7,51 % et les 65 ans et plus 5,43 %. La densité de la population est de 407 hab./km² en moyenne. Cette densité est l'une des plus élevées en Afrique. Avec une densité de 772 hab./km², Ndzuwani est l'île la plus densément peuplée de l'Union des Comores.

L'Union des Comores a proclamé son indépendance le 6 juillet 1975 et a adhéré à l'Organisation des Nations Unies le 12 novembre de la même année. En dépit de la proclamation de sa souveraineté nationale, la France a maintenu son administration sur l'île de Maoré. L'histoire post-indépendance des Comores est jalonnée de nombreuses crises sociales, économiques, politiques et institutionnelles. Le pays a connu de multiples épisodes de violence politique, de nombreux coups d'État ou tentatives de coups d'État. À la suite de l'épisode de sécession ayant abouti à la prise de contrôle de l'île de Ndzuwani en 1997, le pays s'est doté d'une nouvelle Constitution par voie référendaire et a pris la dénomination officielle d'Union des Comores le 23 décembre 2001. Cette nouvelle Constitution a mis en place : un État fédéral caractérisé par une large autonomie des îles dirigées par un Chef de



l'Exécutif et une assemblée insulaire ; une répartition des compétences entre l'Union et les îles autonomes ; un mécanisme de présidence tournante entre les îles ; l'affirmation de la communalisation ; la mise en place d'une Cour constitutionnelle.

La Constitution de 2001 a fait l'objet de trois révisions en 2009, 2013 et 2018. Si les deux premières révisions avaient confirmé l'État fédéral, la Constitution révisée en 2018 dispose, dans son premier article, que l'Union des Comores est un État « unitaire ». L'Union des Comores est désormais dirigée par un Président de l'Union élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois, dans le respect de la tournante. Il est à la fois Chef de l'État et Chef du Gouvernement. Le Parlement est monocaméral et dénommé « Assemblée de l'Union des Comores ». Il est composé de vingt-quatre députés élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans. La Cour suprême est la plus haute juridiction du pays en matière civile, pénale, administrative et constitutionnelle.

Les îles sont dirigées par un Gouverneur élu au suffrage universel pour un mandat renouvelable de cinq ans et par un Conseil consultatif composé de membres désignés par les conseils communaux. L'Union des Comores est divisée en 54 communes créées par la loi et dirigées par : (i) un organe délibérant, le Conseil communal composé de conseillers élus et des chefs de village ou de quartier ; (ii) un organe exécutif composé

du Maire et de trois adjoints au maximum. Moroni, capitale de l'Union des Comores, sera dotée d'un statut particulier. Le territoire de l'Union des Comores est administré par une vingtaine de préfectures.

En dépit de ces acquis, l'analyse commune de pays et les analyses causales réalisées lors de l'atelier de priorisation ont révélé que l'État de droit mérite d'être renforcé, la participation des citoyennes et des citoyens, particulièrement des femmes et des jeunes, à la gestion des affaires publiques est très limitée, le cadre de dialogue des élites devrait être consolidé et apaisé. La cohésion sociale est précaire. L'État est fortement centralisé et les administrations locales reçoivent peu d'appui de l'État central. Il a été aussi relevé une absence de culture de résultat et de redevabilité. Entre 2015 et 2020, les Comores ont chuté de la 136^e à la 160^e place du classement de Transparency International. S'agissant de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance, entre 2008 et 2020, le classement de l'Union des Comores a oscillé entre le 30^e et le 38^e rang sur 52 pays classés. Selon l'indice CPIA de la Banque mondiale, la note globale attribuée aux Comores en 2020 est de 2,8 et le pays se situe au 32^e rang sur 39 pays d'Afrique subsaharienne. Concernant l'indice de démocratie, l'Union des Comores est classée au 121^e rang sur 167 pays, avec un score général de 3,71.

1.2. SITUATION ÉCONOMIQUE

Depuis 2010, à la faveur du rétablissement de la stabilité politique, le pays a connu une reprise et une accélération de la croissance économique. En effet, le taux de croissance du PIB réel, qui était de 1 % en moyenne sur la période 2008-2009, est passé à 2,1 % en 2010 et a augmenté régulièrement pour se situer à 3,5 % en 2018. Le passage du cyclone Kenneth en 2019 et surtout la survenue du COVID-19 en 2020 ont révélé la vulnérabilité économique du pays dont le taux de croissance a chuté à 2 % en 2019. Selon la Banque centrale, il s'est établi à 0,2 % en 2020¹ (au lieu des 4,5 % projetés avant la pandémie). La croissance est tirée par l'agriculture et les services. Plus précisément, l'agriculture représente 31,6 % du PIB et emploie environ 80 % de la population. Elle est caractérisée par une très faible productivité. L'agriculture commerciale est peu développée et se concentre sur trois produits : la vanille, l'ylang-ylang et le girofle. La pêche représente 7,5 % du PIB et emploie près de 4,5 % de la population active. La croissance économique reste donc insuffisante en raison de son rythme fragile et de la faible diversification de ses sources. Mais le revenu national brut par habitant a atteint 1 320 dollars américains en 2018. Grâce à cette performance, les Comores se sont hissées parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Toutefois, l'environnement des affaires n'attire pas encore suffisamment d'investisseurs directs étrangers. Cela a conduit le pays à une réforme du Code des investissements fin 2020.

En définitive, **les réformes macro-économiques restent moins ambitieuses pour impulser un processus accéléré et durable de transformation structurelle de l'économie comorienne**. Pourtant, le PCE considère la transformation structurelle de l'économie comorienne comme un processus indispensable pour positionner l'Union des Comores dans la trajectoire de l'émergence d'ici 2030. Ce processus devra se traduire par la réallocation de l'activité économique des secteurs à faible productivité, tels que l'agriculture, la pêche ou l'élevage, vers des secteurs caractérisés par des taux de productivité élevés et à fortes valeurs ajoutées, tels que les industries manufacturières et le secteur numérique. Comme préconisé dans le PCE, le Gouvernement vise à la fois à promouvoir des filières à forte croissance

dans les secteurs secondaire et tertiaire tout en veillant à augmenter la productivité dans l'agriculture, l'élevage et la pêche pour améliorer la sécurité alimentaire de la population. Le PCE cible notamment les services logistiques et financiers ainsi que le tourisme, soutenus par une révolution numérique volontariste, pour accélérer cette transformation structurelle. À la faveur d'une croissance robuste, résiliente et inclusive, la transformation structurelle de l'économie comorienne devra favoriser la création d'emplois décents et l'émergence d'une classe moyenne.

Les études et enquêtes disponibles, notamment l'analyse commune de pays, ont fourni des données qui montrent qu'au cours des cinq dernières années, l'Union des Comores n'a pas affiché de tendances lourdes en termes de transformation structurelle de l'économie qui devrait se traduire par une modification significative de la répartition du PIB entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Le système économique est encore marqué par la prépondérance de l'agriculture dans le secteur primaire, un secteur secondaire basé sur une industrie embryonnaire, un secteur tertiaire caractérisé par une hypertrophie des activités informelles qui absorbent une part importante de la main-d'œuvre. On n'a pas non plus observé une augmentation significative de la productivité dans l'agriculture, qui devrait favoriser une réallocation de la main-d'œuvre agricole vers des secteurs ayant des productivités élevées et à fortes valeurs ajoutées, notamment l'industrie manufacturière, le numérique, etc. À la lumière de l'analyse commune de pays, on peut signaler que le processus de transformation structurelle de l'économie reste confronté aux défis majeurs ci-après :

Un faible niveau de capital humain : la population comorienne est très jeune. Presque la moitié de la population (49,44 %) était âgée de moins de 20 ans selon le recensement de 2017 et les 15-64 ans représentaient 57 % de la population totale. Toutefois, l'Union des Comores peine à tirer profit du potentiel que représente la jeunesse en matière de dividende démographique en raison de l'inadéquation et de l'incapacité du système éducatif à offrir aux entreprises locales la main-d'œuvre de qualité dont elles ont besoin. Le chômage et le sous-emploi restent deux phénomènes très répandus dans le pays. Le taux de chômage, au sens élargi, est de 25 % (10,6 % au sens

¹ Banque centrale des Comores, Note de conjoncture de l'année 2020, avril 2021, p. 2.

CHAPITRE I.



strict du BIT) et le phénomène concerne davantage les jeunes de moins de 30 ans (38 %) et les femmes (40 %). Le taux de chômage est inégalement réparti sur le territoire avec un niveau record à Anjouan (40,7 %), 26,2 % à Mohéli, 18,3 % à Moroni et 7,1 % dans le reste de la Grande Comore (SCA2D révisée)². Ce taux s'explique par la faible employabilité, en particulier des jeunes et des femmes, imputable à l'inadéquation formation-emploi. Les emplois sont concentrés à plus de 75 % dans les structures informelles, notamment dans l'agriculture qui emploie 42 % de la population active contre à peine 8 % pour l'industrie. La main-d'œuvre disponible est principalement absorbée par l'agriculture et les services. Ces secteurs sont caractérisés par une faible productivité et une quasi-absence de protection sociale. Le pays est victime d'une fuite des cerveaux avec une difficile maîtrise de l'émigration. Dans le même ordre d'idées, il est à noter que plus de 7 personnes sur 10 de 15 ans ou plus sont alphabétisées (2012).

Un important déficit en infrastructures de base : les investissements dans les infrastructures publiques (aéroports, ports, réseaux routiers, adduction d'eau, production et distribution d'énergie, etc.) sont très majoritairement faibles. Par conséquent, ces infrastructures ne peuvent pas favoriser le déclenchement du processus de transformation structurelle de l'économie du pays. Il est à noter, cependant, le développement des infrastructures de télécommunications, avec une large couverture du territoire national en réseau 4G, qui constitue un levier important pour le pays.

Un déficit chronique d'énergie : les infrastructures réalisées dans le domaine de l'énergie restent globalement insuffisantes. Le bilan énergétique national du pays en 2017 indique une consommation de 6 597 térajoules (TJ) (Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est CEA) fournie à 56 % par la biomasse et à 42 % par les produits pétroliers, l'essence, le kérosène, le gasoil et le GPL. L'énergie solaire et l'hydroélectricité tiennent une place marginale dans le mix énergétique actuel; cependant, d'importants investissements sont consentis depuis 2020 pour renforcer le mix énergétique.

Une faible capacité à mobiliser les ressources nécessaires pour la réalisation d'investissements d'envergure dans les secteurs stratégiques : les recettes publiques constituées d'impôts et de taxes restent très faibles, car elles ne représentent que 17,2 % du PIB sur la période 2011-2017. Le taux de pression fiscale s'établissait à 7,1 % du PIB sur la période 2011-2017, comparé à une moyenne d'environ 15,4 % du PIB pour les PEID et 15,6 % du PIB pour l'Afrique subsaharienne. L'État reste donc dépendant des contributions extérieures (dons ou prêts) pour financer les dépenses d'investissement. Plus exactement, ces dernières, évaluées entre 8 % et 10 % du PIB au cours des dernières années, ont été financées à plus de 80 % par les ressources extérieures.

L'insuffisance du niveau de l'aide au développement, estimée à 104 USD par habitant, même si elle reste au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Elle est largement insuffisante en volume face aux besoins d'investissements dans les infrastructures. Cette aide est octroyée par une trentaine de partenaires. Son fractionnement a pour conséquence une perte d'efficacité. En outre, selon le Rapport sur l'aide au développement de 2017, les taux de décaissement de l'aide au développement sont de 69 % pour les bailleurs multilatéraux et de 57 % pour les bilatéraux; ceci révèle une faible capacité d'absorption des ressources disponibles pour financer le développement.

La faiblesse des financements privés extérieurs et domestiques : le niveau des investissements directs étrangers (IDE) aux Comores est très faible, stagnant entre 1,6 et 2,2 milliards de KMF depuis 2012 (3,6 à 5 millions d'USD). Cette faiblesse s'explique par le manque d'attractivité de l'économie comorienne. Selon le rapport du *Doing Business 2020* de la Banque mondiale, les Comores se placent à la 35^e place sur les 54 pays de la région de l'Afrique subsaharienne. Avec les réformes engagées, le pays a regagné quatre places, passant du 164^e rang en 2019 au 160^e rang en 2020 sur 190 pays au niveau mondial, retrouvant son niveau de 2018. Les financements privés domestiques sont caractérisés par une offre bancaire limitée et une faible productivité des crédits mobilisés malgré leur augmentation depuis 2008. Le plus grand obstacle à l'octroi de crédits par le secteur bancaire traditionnel étant le grand pourcentage de créances douteuses

¹ Banque centrale des Comores, Note de conjoncture de l'année 2020, avril 2021, p. 2.



qui s'élève à 24,1 % du portefeuille de crédit en 2018 (contre 23,6 % en 2017). Ce phénomène de longue durée est largement imputable aux faiblesses du système judiciaire comorien.

Les envois de fonds de la diaspora vivant en France à destination de la consommation des ménages et non des investissements de développement : entre 2000 et 2013, ces envois de fonds de la diaspora, généralement réalisés de manière informelle, sont passés de 12,5 à 59 milliards de francs comoriens. Du fait de leur importance, l'Union des Comores est le quatrième pays au monde le plus dépendant des transferts de la diaspora.

Un environnement des affaires peu incitatif : en 2020, selon le *Doing Business* de la Banque mondiale, l'Union des Comores a occupé le 160^e rang sur 190 pays.

La forte vulnérabilité du pays au changement climatique, aux catastrophes et aux désastres naturels : l'indice de risque mondial place les Comores au 151^e rang sur 172 pays vulnérables aux changements climatiques, tandis qu'elles font aussi partie des 35 régions critiques retenues par le Fonds mondial pour la nature.

L'impact du COVID-19 sur l'économie comorienne : selon l'étude réalisée par le Gouvernement avec l'appui du Système des Nations Unies, cette crise sanitaire mondiale a entraîné un ralentissement important

de l'activité économique avec des effets divers, et notamment :

- un rétrécissement de la demande intérieure sur le court et le moyen terme ;
- une baisse des recettes publiques du fait du ralentissement de l'activité économique au niveau du commerce international ;
- une augmentation des dépenses publiques pour faire face à l'urgence sanitaire et pour financer les mesures d'accompagnement mises en place dans la lutte contre le COVID-19 ;
- des banques et des institutions de microfinance confrontées à des problèmes de solvabilité d'une partie de leur clientèle, notamment les entreprises ayant du mal à honorer leurs engagements ;
- une baisse importante du niveau de l'emploi et des revenus du fait des suppressions d'emplois, plus particulièrement dans les secteurs directement touchés comme le tourisme, le transport, les manufactures utilisant beaucoup d'intrants importés ou le commerce. La situation pourrait devenir rapidement critique à cause des conséquences de la crise sur un secteur informel déjà fragilisé par la crise de l'énergie, avec comme corollaire le risque de basculement dans l'extrême pauvreté des groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les communautés fortement exposées aux changements et dérèglements climatiques.

CHAPITRE I.



S'agissant des échanges régionaux et sous-régionaux, l'économie comorienne est très faiblement arrimée à l'économie continentale africaine malgré l'appartenance de l'Union des Comores au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et plus récemment à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Plus précisément, l'économie comorienne reste enclavée dans la région et bénéficie très peu de la dynamique d'ensemble de croissance forte qui marque la sous-région est-africaine qui a réalisé des taux de croissance moyens de plus de 6 % au cours des années 2010. Cette forte croissance a propulsé beaucoup de pays sur la trajectoire de l'émergence. À la faveur de sa position géographique stratégique, de la richesse de son écosystème et de son appartenance à de très grands marchés régionaux (COMESA, SADC), l'Union des Comores dispose de nombreux atouts qu'elle pourrait exploiter pour promouvoir son économie grâce au tourisme, à la mise en valeur de l'économie bleue et verte, et l'utilisation rationnelle et stratégique des fonds de la diaspora. L'arrimage de l'Union des Comores à l'économie continentale pourrait également permettre de surmonter certains handicaps, notamment l'étroitesse du marché et les problèmes de connectivité qui expliquent la relative faiblesse de sa croissance économique.

1.3. SITUATION SOCIALE

En dépit des progrès notables enregistrés au cours des cinq dernières années, l'Union des Comores fait face à de sérieux défis en matière d'accès de la population, et particulièrement des personnes et des groupes les plus vulnérables, à des services sociaux de base de qualité. L'analyse commune de pays a mis en lumière les défis majeurs ci-après :

Une dynamique démographique à exploiter à bon escient pour améliorer les performances économiques des Comores : le taux de croissance démographique est estimé à environ 2 % entre 2003 et 2017 (RGPH 2017). La jeunesse de la population est un défi majeur qui se traduit par une demande forte et croissante en services de base par les jeunes, notamment l'accès à la santé, à l'éducation, à la nutrition et à l'emploi des jeunes qui entrent chaque année sur le marché du travail. L'enjeu majeur de cette dynamique démographique est d'accélérer la transition démographique afin de tirer profit du dividende démographique.

La faiblesse des services de santé en termes d'accès, de qualité et d'offre de services : les services de santé en Union des Comores sont très faibles. Le pays dispose de 2,7 médecins pour 10 000



habitants (2017). La carte sanitaire indique 75 structures réparties sur le territoire national. En principe, tout Comorien a accès à une structure de soins de santé à moins de 15 km de chez lui ; pourtant, chaque année, 1 150 malades se soignent à l'étranger afin d'accéder à des soins de qualité, avec un coût annuel de près de sept milliards de francs comoriens. Le COVID-19 a révélé au grand jour les limites du système de santé comorien, notamment la faiblesse des capacités de prise en charge de certaines maladies chroniques comme les diabètes, l'hypertension artérielle ou encore les affections respiratoires.

Un système éducatif qui ne répond pas aux besoins et aux aspirations de la société : des progrès importants ont été accomplis au cours de ces dernières années dans le secteur de l'éducation, au regard du tableau de bord du ministère de l'Éducation nationale au titre de l'année 2017-2018. On assiste ainsi à une forte augmentation des inscriptions dans le préscolaire entre l'année 2015/2016 et l'année 2017/2018. Le nombre d'enfants dans le préscolaire est passé de 13 659 (dont 6 812 filles) à 15 175 (dont 7 607 filles), soit une hausse de 11 %. Des progrès significatifs au niveau du primaire et du secondaire ont également été réalisés, notamment grâce à l'accompagnement des partenaires au développement. Ainsi, pour l'année scolaire 2017-2018, le pays a enregistré un taux brut de scolarisation de 101,6 % au niveau du primaire. Pour le secondaire premier cycle, le taux brut de scolarisation est de 71,4 %. Le secondaire second cycle affiche un taux brut de scolarisation de 44,61 %.

Cependant, force est de constater que la formation technique et professionnelle (FTP), vecteur de création d'emplois, reste peu développée et que l'offre ne répond pas toujours aux besoins du marché du travail. La prise en charge des enfants qui sont en dehors du système éducatif, et plus particulièrement ceux ayant atteint l'âge scolaire pour le primaire et le secondaire, n'est pas assurée. Il n'existe aucune structure d'encadrement formelle ou non formelle. L'Université des Comores est relativement jeune et aura vingt ans d'existence en 2023. Avec plus de 14 000 étudiants en 2021, elle domine largement l'enseignement supérieur comorien dispensé par 21 établissements.

D'une façon générale, le système éducatif comorien peine à répondre aux besoins de la société en raison des ressources limitées qui lui sont allouées. En effet, le bilan commun de pays a relevé que l'enseignement

primaire et les deux cycles du secondaire représentent à eux trois 77 % des dépenses courantes, l'alphabétisation n'en représentant que 1 %. Il y a également lieu de noter qu'en 2018, près de 81 % des dépenses de l'éducation ont été consacrées aux paiements des salaires des enseignants. Ce système éducatif se caractérise cependant par une parité presque parfaite entre filles et garçons : au titre de l'année 2017-2018, l'indice de parité est de 1,05 dans le préscolaire, 0,99 dans l'élémentaire, 1,08 au collège, 1,14 au lycée et 1,06 à l'université.

L'absence de mécanismes de protection sociale : selon l'enquête ménages de 2014, 44,1 % de la population comorienne vit dans la pauvreté, 35,6 % dans l'extrême pauvreté. Pauvreté et inégalités qui découlent, en grande partie, de la situation économique, mais également de l'absence d'un système de protection sociale fiable. L'action publique de protection sociale est peu développée. Elle se limite aux prestations fournies aux salariés du public et du privé, aux pensions de réversion et celles versées aux personnes vivant avec un handicap ainsi que celles fournies par la Caisse de retraite des militaires. Les personnes travaillant dans le secteur informel et celles qui n'ont pas cotisé dans ces structures étatiques (Caisse de retraite, Caisse nationale de solidarité et de prévoyance sociale), comme les agriculteurs, les pêcheurs et les artisans, ne bénéficient donc d'aucune protection sociale.

Une montée des violences envers les femmes et les enfants : bien que les femmes comoriennes jouissent de plusieurs privilèges, notamment ceux liés à l'héritage, on constate une montée inquiétante des violences contre les femmes et les enfants ainsi qu'une proportion importante de mariages précoces. Les plus courantes étant les violences sexuelles, socio-économiques et domestiques. Selon les données des services d'écoute et de prévention, les violences sexuelles représentent 50 % des cas de violences faites aux femmes et de maltraitance des enfants en 2015-2016 à Mwali, 58,18 % à Ngazidja et 60 % à Ndzuwani. Toutefois, des efforts notables ont été accomplis par le pays pour enrayer cette violence :

- des réponses juridiques, avec notamment l'adoption de deux lois : la loi Mourad de 2007 qui criminalise les viols des mineurs, la loi n° 14-036/AU du 22 décembre 2014 portant prévention et répression des violences faites aux femmes ;

CHAPITRE I.



- des réponses institutionnelles, avec la création de services d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violence ;
- des réponses politiques, notamment la mise à jour de la Politique nationale d'équité et d'égalité de genre (PNEEG) en intégrant les questions des violences basées sur le genre (VBG) et l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les VBG.

L'impact du COVID-19 sur la situation sociale des Comores a provoqué la baisse du taux de fréquentation des structures sanitaires avec des conséquences négatives sur les indicateurs de performance des programmes spécifiques (recrudescence des maladies^o ; diminution des taux de couverture vaccinale, augmentation des taux de mortalité maternelle et infantile ; limitation des capacités d'accueil et de la qualité des soins dans les établissements sanitaires publics).

Le COVID-19 a eu des conséquences fâcheuses sur l'éducation. Il a accentué le risque d'abandon scolaire avec comme corollaire l'augmentation des vulnérabilités sociales et économiques suite à la crise sanitaire. Il a également entraîné le recul de l'apprentissage, en particulier dans l'enseignement public, des difficultés financières pour les établissements privés, des mesures d'austérité sur les dépenses éducatives. En outre, le COVID-19 a aggravé les inégalités sociales et engendré l'augmentation des violences basées sur le genre (VBG), qui affectent particulièrement les femmes, les filles et les enfants du fait des restrictions de déplacements et du confinement, dans un contexte déjà très tendu en raison de la perte d'emplois et de revenus.

Le COVID-19 a aussi eu un impact sur la nutrition en raison de la diminution du pouvoir d'achat des ménages vulnérables, déjà en insécurité alimentaire. Selon une enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), 58 % des ménages vulnérables n'ont pas pu accéder aux produits alimentaires habituels pour leurs propres besoins, à cause notamment d'une insuffisance de ressources, dont plus de 64,25 % des ménages à Ngazidja, 28,05 % à Ndzuwani et près de 7,6 % à Mwali. Le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, déjà fragile, a été confronté à une demande accrue alors que l'offre est relativement limitée. Cela favorise le risque de propagation de la pandémie.

1.4. SITUATION LIÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET HUMANITAIRE

Petit État insulaire en développement (PEID), l'Union des Comores est exposée à un large éventail de risques naturels, tels que les tempêtes tropicales, les cyclones, les montées des eaux de mer, les tsunamis, les inondations, les mouvements de terrain et les éruptions volcaniques. Le classement 2018 de l'indice mondial de risque climatique la place au 51^e rang sur 172 pays pour le risque de catastrophe naturelle et au 59^e rang pour le manque de capacités d'adaptation. Cela témoigne des faiblesses des capacités nationales d'adaptation et d'atténuation face aux effets du changement climatique.

Les catastrophes constituent une menace permanente qui engendre annuellement des pertes en vies humaines, des dommages et préjudices économiques, sociaux et environnementaux considérables et ampute les mécanismes de résilience des populations. Le cyclone Kenneth d'avril 2019 a été l'un des plus dévastateurs. Il a détruit de nombreuses maisons et des infrastructures de base. Plus de 40 % de la population a été touchée, soit 345 131 individus, dont 17 153 blessés, 11 969 déplacés et 6 morts.

Depuis 2007, le pays a mis en place un cadre institutionnel pour la réduction des risques de catastrophes, notamment la Direction générale de la sécurité civile et ses démembrements au niveau des îles, l'Observatoire volcanologique du Karthala (OVK), la Direction technique de la météorologie (DTM), le centre de veille épidémiologique, la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes. Il a également développé des outils pour la préparation et la réponse aux urgences : i) Stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophes ; ii) Plan national de préparation et réponse aux urgences ; iii) Plan de contingence national ; iv) Plans d'organisation des secours au niveau des îles ; v) Plans spécifiques des principaux aléas (plan cyclone, plan tsunami, plan Karthala, plan choléra, plan pollution marine).

En dépit de l'existence de ce cadre institutionnel, le pays reste confronté aux défis majeurs suivants : i) l'absence de mécanismes de financement opérationnel pour la gestion des risques de catastrophes ; ii) la



difficulté à rendre le cadre institutionnel opérationnel en raison des ressources humaines qualifiées très limitées, des équipements appropriés limités, de l'absence/insuffisance d'infrastructures de base, des connaissances scientifiques limitées des aléas; iii) la non-appropriation des outils et mécanismes nationaux (5 % de la population adopte des pratiques et des techniques d'adaptation et d'atténuation pour faire face aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux crises); iv) de faibles capacités de gestion inclusive et de coordination de la réponse aux désastres à tous les échelons.

S'agissant de la gestion durable et intégrée des écosystèmes ainsi que des biens et services écosystémiques, le bilan commun de pays a fait ressortir des avancées très positives qui ont permis au pays de construire les soubassements du développement durable. Celles-ci vont de la mise en place de cadres politiques, stratégiques et légaux, à celle des instruments et mécanismes favorables à leur

mise en œuvre. Ces actions permettent de construire la durabilité du pays autour des secteurs qui sont au cœur des préoccupations du Gouvernement comme l'eau, l'agriculture, l'énergie, la conservation de la biodiversité et la valorisation des biens et services écosystémiques. Le bilan commun de pays a toutefois signalé des pratiques liées à la déforestation qui ont eu pour conséquences une forte diminution de la superficie forestière qui est passée de 31 000 à 3 000 ha de 1950 à 2016 alors que 15 % des espèces végétales auraient disparu au cours de cette même période. À cela s'ajoute le dessèchement des sources d'eau, notamment dans les îles d'Anjouan et Mohéli. Il a été aussi relevé des pratiques de pêche non durables qui compromettent la durabilité des ressources halieutiques et qui sont à l'origine de l'insécurité alimentaire au détriment des couches vulnérables, notamment l'immense majorité des pêcheurs. La pollution et l'érosion ont également été pointées comme des phénomènes contribuant à la dégradation des écosystèmes marins et côtiers.



2. VISION NATIONALE DE L'AVENIR CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Union des Comores a l'ambition de devenir un pays émergent d'ici 2030. Cette vision et les priorités de développement qui en découlent sont formulées dans deux référentiels : le Plan Comores Émergent (PCE) 2020-2030 et le Plan de développement intérimaire (PDI) 2020-2024.

La vision des Comores émergents est ainsi de bâtir un pays engagé dans une ère de développement économique et social durable, avec une économie forte, diversifiée et compétitive, ayant comme ambition de créer une dynamique de croissance qui devrait atteindre une moyenne de plus de 7,5 % en 2030 et rompre ainsi avec les cycles de croissance faible et volatile.

En tenant compte des contraintes et défis du développement des Comores, le PCE est fondé sur cinq socles et cinq catalyseurs qui sous-tendent la vision de l'émergence des Comores. Plus précisément, il ressort du document du PCE que le processus de transformation structurelle de l'économie comorienne s'appuie sur les socles suivants :

- **Socle 1** : Le tourisme et l'artisanat, des atouts majeurs pour les Comores dans l'océan Indien
- **Socle 2** : Une économie bleue des Comores affirmée
- **Socle 3** : Les Comores, un hub de services financiers et logistiques dans l'océan Indien
- **Socle 4** : Une agriculture modernisée pour la sécurité alimentaire
- **Socle 5** : Des niches industrielles pour diversifier l'économie

Le processus de transformation structurelle de l'économie comorienne est également stimulé et impulsé par les catalyseurs suivants :

- **Catalyseur 1** : Un cadre politique et institutionnel réformé et plus stable
- **Catalyseur 2** : Des infrastructures à niveau pour une économie performante
- **Catalyseur 3** : Un capital humain qui prépare l'avenir
- **Catalyseur 4** : Des réformes structurelles pour un environnement compétitif
- **Catalyseur 5** : Les Comores, un acteur de la révolution numérique

Le PCE, conçu par le gouvernement comme étant l'outil de mobilisation de la nation pour l'émergence, tire ses fondements de l'adhésion des autorités politiques à l'Agenda 2030 pour le développement durable et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Les cinq catalyseurs de l'émergence des Comores s'articulent donc autour d'un cadre politique et institutionnel stable, des infrastructures à niveau, un capital humain de haute qualité, un environnement des affaires attractif, et le numérique. La promotion de la gouvernance et de l'État de droit constitue un pilier essentiel de la marche vers l'émergence pour l'Union des Comores. Elle devra favoriser la participation de tous, un bon fonctionnement du marché et une allocation optimale des ressources au profit de l'intérêt général.

L'investissement dans les infrastructures sera l'un des moteurs de la transformation structurelle de l'économie des Comores afin de doter le pays d'infrastructures économiques de qualité et d'équipements modernes, au niveau des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ceci permettra également de faciliter la circulation des personnes et des biens, promouvoir les échanges

commerciaux internes et externes et consolider les bases d'une croissance forte et d'un développement durable.

Le développement du capital humain et la promotion du bien-être social sont au centre du PCE. Le Gouvernement entend agir rapidement sur la quantité et la qualité du capital humain, ainsi que sur les conditions de sa pleine valorisation. Dans le domaine de la santé, le PCE entend asseoir un système performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé de tous et l'amélioration de la nutrition, en particulier pour les couches les plus vulnérables de la population.

S'agissant de la promotion du cadre de vie, de l'accès à l'eau, des services d'assainissement et des services énergétiques durables, l'ambition du Gouvernement est de mettre en place un système de gestion du secteur performant, accessible et équitable, capable de satisfaire les besoins des populations en matière d'eau potable et d'assainissement, en particulier ceux des plus vulnérables, en ligne avec les principes de développement durable, notamment l'adaptation aux changements climatiques. Le Gouvernement compte également impulser le développement humain par la promotion de l'accès universel à l'électricité et aux sources d'énergie renouvelable qui, par ailleurs, ont un impact sur la transformation structurelle de l'économie et pourraient être rapidement rentabilisées.

Le document du PCE indique que le succès de cette ambitieuse stratégie de développement dépendra des principales conditions suivantes : (i) un cadre macro-économique favorable ; (ii) un développement adapté aux changements climatiques et résilient aux catastrophes naturelles ; (iii) un dialogue institutionnel et politique renouvelé.

Le deuxième référentiel important pour le développement sur lequel repose la vision nationale de l'Union des Comores est le PDI qui est présenté comme le plan de mise en œuvre du PCE durant la période 2020-2024.

Le PDI est le cadre d'opérationnalisation du PCE. Son objectif général est essentiellement de contribuer au développement durable de l'Union des Comores.

CHAPITRE I.



À cet effet, il vise l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- la gestion durable de l'environnement à travers le renforcement de la protection des ressources naturelles et de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la gestion des déchets ;
- la relance de l'économie pour une croissance de 6 % ; favoriser la croissance et améliorer les conditions et le cadre de vie des populations ;
- le décollage rapide de l'économie et l'amélioration de la circulation de l'information au sein de la population pour une forte cohésion sociale ; faire des sous-secteurs des leviers du développement socio-économique ;
- la promotion d'un système de santé aux normes internationales pour un capital humain performant ; promouvoir l'accès équitable à une éducation et un enseignement propices à l'épanouissement du capital humain et à la promotion des valeurs nationales et la promotion scientifique ;
- la nécessité de garantir la paix, la sécurité, la stabilité du pays et la consolidation de la démocratie ;
- la réforme et la modernisation des administrations pour plus de visibilité, d'efficacité, de qualité et pour une meilleure gestion des carrières ;
- la promotion d'une justice équitable au service de l'émergence.

Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026 est aligné aux socles, catalyseurs et objectifs déclinés dans ces deux référentiels de développement afin d'aider le Gouvernement à inscrire l'Union des Comores dans la trajectoire de l'émergence d'ici 2030.

3. PROGRÈS ACCOMPLIS VERS LA RÉALISATION DES ODD

À l'instar des autres pays du monde, les Comores ont approuvé, le 25 septembre 2015, l'Agenda 2030 pour le développement durable succédant à la Déclaration du Millénaire, et plus particulièrement aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ce nouveau programme mondial de développement compte 17 objectifs de développement durable, assortis de 169 cibles. Si la réalisation de ces objectifs reste un idéal commun à atteindre par l'humanité, il revient à chaque État de prioriser les cibles à atteindre au regard de ses spécificités et des priorités nationales de développement. De ce fait, en 2018, l'Union des Comores a procédé à la priorisation des cibles des ODD à l'issue de laquelle 68 cibles prioritaires ont été sélectionnées parmi les 105 concernées par l'exercice, dont 32 dans le domaine social, 20 dans le domaine économique, 12 dans le domaine environnemental et 4 dans le domaine de la gouvernance.

En 2020, l'Union des Comores a effectué le premier Examen national volontaire pour apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre des ODD. Cet exercice a mis en lumière une « tendance contrastée » des progrès vers l'atteinte des ODD. L'analyse commune de pays a également signalé des « tendances peu rassurantes ». L'analyse des progrès accomplis dans la réalisation des ODD est structurée autour de cinq domaines, les 5P : Peuple, Prospérité, Planète, Paix, Partenariat. La situation varie d'un objectif à un autre et d'un domaine à un autre.

S'agissant des ODD du **P-Peuple**, les progrès sont très variables. On a noté de « nombreux défis » au niveau de l'ODD 1 (lutte contre la pauvreté) dont les données disponibles font état de la persistance de la pauvreté et de l'extrême pauvreté estimées respectivement à 44,1 % et 35,6 % de la population ; au niveau de l'**ODD 2** (lutte contre la faim), les données disponibles mettent en relief de lourdes tendances avec une insécurité alimentaire touchant plus de 35 % de la population, un taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (rapport poids/âge) des enfants de moins de 5 ans de 16,6 % et un taux de prévalence de l'émaciation (rapport poids/taille) des enfants de moins de 5 ans de 11 % ; les cibles de l'**ODD 3** (bien-être et santé) montrent une amélioration des indicateurs nationaux, notamment

les taux de mortalité maternelle (passant de 172 à 142 pour 100 000 habitants de 2012 à 2018), infantile et surtout néonatale (passant de 23,1 à 12 pour 1 000 naissances vivantes de 2015 à 2019).

L'ODD 4 (éducation) a connu une régression de ses indicateurs de performance malgré l'amélioration de certains indicateurs, tels que le taux brut de scolarisation établi à 101,6 % dans le primaire (année 2017-2018) et la parité filles/garçons qui s'est établie à 1,05 au préscolaire, 0,99 au primaire, 1,08 au collège, 1,14 au lycée et 1,06 à l'université (année 2017-2018). Plus de 7 personnes de 15 ans ou plus sur 10 sont alphabétisées (2012), même si le taux est moins élevé chez les femmes (69,7 %) que chez les hommes (77,2 %). En ce qui concerne **l'ODD 5** (lutte contre les discriminations liées au genre), il apparaît une stagnation des indicateurs en raison de la persistance des violences basées sur le genre, le nombre de cas traités à Ngazidja, par exemple, ayant connu un bond de plus de 60 % de 2014 à 2018, malgré un cadre juridique réformé et plus contraignant pour les coupables. S'agissant de **l'ODD 5**, le pays fait face à de nombreux défis : le mariage précoce touche 31,6 % de filles âgées de 20 à 24 ans mariées avant l'âge de 18 ans, dont 10 % avant 15 ans (EDS-MICS, 2012); des textes de loi ont été votés, mais le cadre juridique dans son ensemble n'a pas connu d'amélioration.

La tendance d'évolution des ODD du **P-Prospérité** reste mitigée. **L'ODD 8** (travail décent et croissance économique) a connu une stagnation en raison d'une croissance économique très faible (taux moyen de 2,2 %), non inclusive et non créatrice d'emplois décents au regard des 75 % d'actifs travaillant dans le secteur informel. S'agissant de **l'ODD 9** (industrie, innovation et infrastructure), la situation est marquée par une amélioration en termes d'infrastructures, mais le secteur industriel encore embryonnaire contribue peu à la croissance économique (0,3 % en 2018) et l'innovation reste mal organisée et peu soutenue. À propos de **l'ODD 11** (villes et communautés durables), il est fait état d'énormes difficultés en termes de moyens de transport, de logements et de gestion de déchets avec plus de 69 % de la population urbaine vivant dans des taudis et seulement 0,5 % des ménages disposant de moyens de transport décents.

La tendance des ODD du **P-Planète** pourrait être améliorée : au niveau de **l'ODD 6** (eau et assainissement), la situation a connu une stagnation depuis l'adoption des ODD avec un niveau d'accès à l'eau potable trop faible, seulement 30 % de la population y ayant accès. **L'ODD 7** (énergie durable) a connu une nette amélioration avec un taux de couverture en électricité passant de moins de 70 % à 80 % du territoire national entre 2013 et 2018 et le lancement



CHAPITRE I.



de plusieurs projets d'énergies renouvelables, même si le coût de production de l'électricité reste l'un des plus élevés en Afrique en 2016, avec un taux de perte d'électricité le plus élevé et un taux de recouvrement (33 %) le plus faible du continent (CDAA, 2016). Au niveau de l'**ODD 12** (consommation et production durable), la situation met en relief une stagnation du fait de l'absence d'une gestion intégrée des déchets alors même que, d'une part, l'Union des Comores a ratifié plusieurs conventions relatives à la gestion écologique des ressources naturelles, et que d'autre part, la pression sur les ressources naturelles et le déficit des moyens techniques et financiers rendent difficile l'obtention de résultats probants. Au niveau de l'**ODD 13** (changement climatique), la situation a connu des améliorations en matière de gouvernance environnementale et climatique, mais l'Union des Comores est placée au 51^e rang des pays vulnérables aux changements climatiques sur 172, avec un fort impact sur l'économie nationale.

Au niveau de l'**ODD 14** (conserver et exploiter de manière optimale les océans, les mers et les ressources marines), la situation s'est améliorée en matière de gouvernance avec l'adoption d'une stratégie nationale de l'économie bleue et la participation aux initiatives régionales d'économie bleue à l'instar de la lutte contre les pollutions plastiques. En ce qui concerne l'**ODD 15** (vie terrestre), malgré les opérations de reboisement, les données collectées sur le terrain montrent que l'Union des Comores est confrontée à de multiples problèmes liés à la déforestation et à la dégradation accélérée de sa biodiversité avec une superficie forestière passant de 31 000 ha à 3 000 ha de 1950 à 2016, l'extinction de plus de 15 % des espèces végétales entre 2000 et 2006 ou encore la réduction drastique des réseaux hydrographiques d'Anjouan (49 rivières permanentes en 1950, une dizaine de nos jours) et de Mohéli.

Le **P-Paix** reflète fortement l'impact des crises politiques et institutionnelles que le pays a connues. Il est représenté par un seul objectif, l'**ODD 16** (paix, justice et institutions), qui concerne la promotion de l'avènement de sociétés pacifiques, démocratiques et ouvertes à tous et la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. Le taux de détention préventive reste très élevé : il est passé de moins de 20 % en 2009 à 92 % en 2015. Le niveau de corruption ne cesse d'augmenter d'une année sur l'autre, l'Union des Comores chutant de la 153^e à la 160^e place du

classement annuel de Transparency International entre 2015 et 2020. Il en est de même au niveau de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance : l'Union des Comores est toujours restée entre le 30^e et le 38^e rang sur 52 pays de 2008 à 2020, loin derrière les voisins mauriciens et seychellois.

En ce qui concerne les violences faites aux personnes vulnérables, les données les plus récentes montrent une augmentation des violences, en particulier sur les enfants et les femmes (les détenus inculpés de viol ou d'agression sexuelle sur mineurs représentant 54 % de la population carcérale à la date du 5 août 2020). Il convient de noter que, face aux violences basées sur le genre, les autorités ont mis en place plusieurs mécanismes de sensibilisation et de lutte contre ces violences, avec l'appui des partenaires.

S'agissant du **P-Partenariat (ODD 17)**, beaucoup d'efforts doivent encore être consentis pour la mobilisation des ressources domestiques et internationales. Avec un taux de pression fiscale en dessous de 9,7 % en 2018, les Comores se classent parmi les pays africains ayant les plus faibles taux dans ce domaine. Bien que des avancées aient été enregistrées ces dernières années, la mobilisation des recettes est loin d'être optimale, avec des recettes publiques qui ont connu une évolution en dents de scie ces cinq dernières années : d'une part, les recettes fiscales se sont élevées à 9,2 milliards (2015), 8,5 milliards (2016), 16,8 milliards (2017) et 11,6 milliards (2018); d'autre part, les recettes douanières se sont élevées à 13,5 milliards (2015), 15,2 milliards (2016), 29,8 milliards (2017) et 16,1 milliards (2018). Dans le même ordre d'idées, le pays ne tire pas suffisamment profit des opportunités liées à sa position géostratégique, à son appartenance à de nombreux espaces de coopération ou d'intégration régionale et sous-régionale. Avec un score moyen de 0,350 pour 2019 au titre de l'indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA), les Comores sont classées à la 20^e place sur 54 pays.

Outre la faiblesse des ressources intérieures et extérieures, publiques comme privées, disponibles pour le financement du développement, l'Union des Comores fait également face à d'importantes insuffisances en matière de gestion du développement, notamment dans les domaines de la gestion axée sur les résultats et du suivi-évaluation qui réduisent l'efficacité de l'action de développement. Cette situation

impacte négativement les capacités de mobilisation et d'absorption des ressources extérieures qui sont d'autant plus nécessaires au développement que les ressources intérieures sont largement insuffisantes pour réaliser les ambitions d'émergence affichées par le pays dans le PCE.

L'analyse de la réalisation des ODD a révélé l'existence de nombreuses personnes laissées pour compte ou qui risquent de le devenir. L'analyse commune de pays en a recensé près d'une dizaine de catégories. On peut mentionner :

- **les personnes vivant dans l'extrême pauvreté (35,6 % de la population comorienne), les indigents**, même si leur nombre n'est pas connu ;
- **les personnes vivant avec un handicap**, estimées à 1,79 % de la population comorienne en 2017, soit environ 13601 individus, souffrant d'exclusion dans de nombreux domaines tels que l'accès aux soins avec l'absence de dispositifs de prise en charge adéquate, l'accès aux bâtiments publics avec peu d'immeubles adaptés à leur état, l'accès à l'éducation avec l'absence d'une offre de formation adaptée et l'accès à l'information avec l'absence d'un système de communication adapté dans les médias ;
- **les personnes souffrant de certaines maladies rares**, notamment les « enfants de la lune » souffrant de xeroderma pigmentosum, avec une vingtaine de cas diagnostiqués (presque 20 fois le taux moyen sur une population de moins d'un million d'habitants), maladie pour laquelle aucun programme de prise en charge n'est disponible ;
- **les personnes les plus vulnérables comme les plus de 65 ans (5,3 % de la population en 2017)** dépendant majoritairement de la solidarité familiale et les agriculteurs, les travailleurs du secteur informel non assurés contre les risques liés aux accidents de travail, de décès, d'invalidité et surtout de vieillesse ;
- **certains groupes socioculturels très exposés comme les personnes dépendantes à certaines substances psychotropes**, bien que l'ampleur reste mal connue ;
- **les ressortissants étrangers, candidats à la migration vers Mayotte**, bloqués dans les autres îles des Comores et qui n'ont ni le statut d'exilé ni celui de réfugié en Union des Comores ;



- **les femmes, dont la part dans la population active est évaluée à 50,06 %**, mais qui sont confrontées à de nombreuses inégalités de genre les excluant dans de nombreuses instances de décision. Elles sont victimes de discriminations salariales et vivent beaucoup plus dans la précarité que les hommes du fait de leur sur-représentativité dans le secteur informel ;
- **les communautés pauvres riveraines des forêts et des plages**, contraintes d'exercer de fortes pressions sur les ressources naturelles, terrestres, côtières ou marines pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, faute d'alternatives économiques accessibles et d'appui social ;
- **les populations vivant dans des habitats précaires autour des agglomérations urbaines**, sans accès aux services de base comme l'eau potable, l'électricité et l'assainissement.

CHAPITRE I.



Malgré des progrès mitigés vers l'atteinte des cibles des ODD, il convient de souligner l'existence de nombreux facteurs d'accélération de la réalisation des ODD. On peut citer :

- la volonté politique d'appropriation des ODD avec leur intégration dans les politiques publiques, notamment dans le PCE qui vise clairement l'atteinte des ODD en vue de faire des Comores un pays émergent à l'horizon 2030 ;
- des actions encourageantes en matière de mobilisation des ressources avec, d'une part, la tenue en décembre 2019 d'une conférence de financement du PCE ayant suscité des engagements à hauteur de quatre milliards d'euros et, d'autre part, la réalisation d'une étude en 2020 sur l'évaluation du financement du développement de l'Union des Comores axée sur le financement des ODD ;
- une appropriation nationale et locale des ODD qui progresse peu à peu ;
- la réalisation d'un exercice de priorisation nationale des cibles des ODD facilitant ainsi les domaines prioritaires d'intervention au regard du contexte national ;
- l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD en Union des Comores ;
- la réalisation d'un premier Rapport national volontaire des ODD en 2020 permettant d'avoir une connaissance des avancées vers l'atteinte des ODD.

4. LACUNES ET DIFFICULTÉS

Les rapports disponibles, notamment le Rapport national volontaire et l'analyse commune de pays, ont mis en lumière l'existence de plusieurs lacunes et de nombreuses difficultés dans la réalisation des ODD en Union des Comores. On peut les regrouper en six grandes catégories auxquelles s'ajoute l'impact du COVID-19.

- **La première catégorie de lacunes concerne les capacités nationales en gestion du développement.** Ces lacunes sont d'abord perceptibles dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques dont le modèle de gouvernance actuel n'est pas suffisamment arrimé au suivi des ODD. Ces lacunes ont un impact sur les structures de suivi des programmes et projets de développement avec des moyens techniques, humains et financiers très limités. À cela, il faut ajouter la faiblesse des capacités statistiques nationales en termes de production, de collecte, de partage et de diffusion des données actualisées, accentuant les difficultés à renseigner efficacement les indicateurs et les cibles prioritaires des ODD.
- **La deuxième catégorie de lacunes s'observe au niveau des capacités nationales de leadership dans la gestion du développement.** Ce leadership s'exerce à travers le dispositif institutionnel de coordination de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D). Celui-ci reposait sur quatre piliers : un Comité stratégique de coordination de l'aide au développement (CSCAD) ; un Comité interministériel de coordination (CIC) ; un Comité technique permanent de pilotage (CTP) ; des groupes techniques sectoriels (GTS) ; des comités de planification et de suivi-évaluation du développement (COPSED), dont un comité par île mis en place par le Gouverneur. Dans la pratique, ce dispositif a difficilement fonctionné. Dès 2018, la feuille de route pour la mise en œuvre des ODD aux Comores préconisait la réforme du dispositif.

Pour pallier ces lacunes, le Gouvernement a entrepris la réforme du dispositif institutionnel de pilotage des ODD et de la stratégie nationale de développement dès 2018 avec, d'une part, la création de groupes thématiques de dialogue plus inclusifs et intersectoriels en lieu et place des groupes thématiques sectoriels

et, d'autre part, la suppression des COPSED créés dans chaque île. Le dispositif global s'est précisé en 2020 à travers le plan de suivi-évaluation du Plan de développement intérimaire (PDI) 2020-2024 qui met en place trois niveaux de coordination du développement :

- un Haut Conseil stratégique, présidé par le Chef de l'État, ouvert aux partenaires techniques et financiers et qui se réunit trois fois par an pour apprécier l'état d'avancement du PCE-PDI ;
- un Comité technique de pilotage, présidé par le Secrétaire général du Gouvernement, qui regroupe l'ensemble des parties prenantes qui se réunissent une fois par trimestre pour assurer le suivi ;
- les groupes thématiques de dialogue regroupant les secteurs pertinents au sein des 5P des ODD et qui devraient se réunir une fois par mois pour assurer l'accompagnement du PCE-PDI à travers les secteurs.

Cette réforme exprime la volonté de faciliter la coordination des actions. Mais elle gagnerait à être renforcée.

- **La troisième catégorie de lacunes s'observe au niveau de la mobilisation des ressources.** À ce titre, l'Union des Comores se caractérise par une faiblesse des capacités nationales en matière de mobilisation effective des ressources nécessaires à la réalisation des ODD. Deux conférences de partenaires au développement ont été organisées en 2005 et 2010. Mais très peu de ressources ont effectivement pu être mobilisées. Une troisième conférence a été organisée en décembre 2019 avec des promesses de près de 4 milliards d'euros pour financer le Plan Comores Émergent. Il faut gagner le pari de la mobilisation effective des ressources annoncées. Cette question est fondamentale et doit être traitée en synergie avec le renforcement des capacités nationales afin que les ressources financières mobilisées puissent être effectivement absorbées puisque le taux d'absorption moyen n'a été que de 48 % au cours des cinq dernières années. La mobilisation des ressources dans certains domaines, comme la gouvernance, a été particulièrement difficile.



CHAPITRE I.



- **La quatrième catégorie de lacunes est constituée des diverses vulnérabilités économiques, sociales et environnementales auxquelles les Comores font face.** Il y a, tout d'abord, l'existence de plusieurs vulnérabilités socio-économiques affectant des pans entiers de la population, notamment les travailleurs du secteur informel. Il y a ensuite la persistance d'un niveau élevé de pauvreté (44,1 % de la population), de pauvreté extrême (34,3 % de la population) et d'inégalités. Il y a, enfin, les faibles capacités d'adaptation et de résilience face aux risques liés à la dégradation de l'environnement et aux aléas climatiques avec un indice de risque mondial qui classe, en 2018, l'Union des Comores au 51e rang sur 172 pays en termes de risque de catastrophe naturelle et à la 59e place en termes de manque de capacités d'adaptation.
- **La cinquième catégorie de lacunes reste la fragilité des consensus politiques.** Ces lacunes s'illustrent par l'instabilité politique chronique qui caractérise l'Union des Comores, notamment les conflits de compétences entre l'État central et les collectivités infra-étatiques que sont les îles et les communes. Elles s'illustrent également par les changements récurrents de Constitution, la dernière datant de juillet 2018. Ces changements ne facilitent pas l'institutionnalisation des pratiques et des approches. Ils ne facilitent pas non plus les apprentissages ni la capitalisation des meilleures pratiques.
- **La sixième catégorie de lacunes concerne la faiblesse du cadre institutionnel de redevabilité et de dialogue entre les parties prenantes, à la fois gouvernementales et non gouvernementales.** Ceci concerne d'abord les interventions des partenaires techniques et financiers dont le faible niveau de dialogue avec

le Gouvernement se traduit par des tensions récurrentes sur l'exécution des programmes et un faible niveau d'absorption des ressources programmées, occulté par l'apparente lourdeur des procédures de certains partenaires financiers. Cette situation concerne aussi la faiblesse du dialogue formel entre le secteur public et le secteur privé malgré la mise en place d'un cadre officiel de dialogue depuis 2015 ; son renouvellement en 2020 traduit une volonté de redynamiser le dialogue. Elle concerne aussi la place et le rôle de la société civile dont les capacités restent faibles en termes de force de proposition, quoique souvent présente dans le processus. En outre, il convient de signaler que l'Assemblée de l'Union des Comores est peu associée à la gouvernance des politiques publiques alors qu'elle est dotée d'un mandat constitutionnel de contrôle de l'action du Gouvernement. Il en est de même de l'accès à la justice, comme en témoignent la surpopulation carcérale, la proportion de personnes en attente de procès, le nombre limité de magistrats, la concentration des cours et tribunaux dans la capitale et les chefs-lieux des îles ou encore l'absence de tribunaux administratifs distincts.

Enfin, la crise sanitaire liée au COVID-19 a eu un impact indéniable sur la mise en œuvre des ODD en Union des Comores. Comme partout dans le monde, cette pandémie a mis en exergue les vulnérabilités d'un système de santé mal préparé. Le difficile accès aux services sociaux a accentué les inégalités et renforcé la fragilité des personnes vivant dans la précarité et l'extrême pauvreté. Par ailleurs, le Gouvernement et les partenaires ont été contraints de réaffecter des fonds initialement prévus pour des secteurs clés du développement afin de répondre aux effets immédiats de la crise.



CHAPITRE 2.



APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS DES NATIONS UNIES AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 EN UNION DES COMORES



Vision stratégique de l'équipe pays des Nations Unies

« Être davantage unie dans l'action et orientée sur des résultats de développement transformationnels et tangibles en plaçant les plus vulnérables au cœur de ses programmes, et en renforçant ses partenariats stratégiques afin de soutenir efficacement les efforts du Gouvernement et d'autres acteurs nationaux pour la réalisation des priorités nationales alignées aux ODD, gage de l'émergence de l'Union des Comores d'ici 2030 ».

La réforme des Nations Unies a assigné au Système dans son ensemble la mission de soutenir les pays dans la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030. En Union des Comores, l'appui de l'équipe pays des Nations Unies en vue de la réalisation de l'Agenda 2030 s'inscrit avant tout dans la perspective de cette réforme qui plaide pour la concentration des interventions multidimensionnelles entreprises par les agences des Nations Unies sur la réalisation de résultats tangibles qui contribuent ou induisent des changements transformationnels positifs sur la vie des populations, notamment sur celle des personnes et des groupes les plus vulnérables afin de ne laisser personne de côté. L'équipe pays des Nations Unies est résolument engagée à être davantage unie dans l'action grâce au renforcement de la réflexion stratégique et du travail conjoint, de la cohérence, et la réduction des coûts de transaction des interventions à entreprendre sous le leadership du Coordonnateur résident.

L'équipe pays des Nations Unies en Union des Comores reste très attentive à l'importance que la réforme accorde au Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable qui doit être le principal instrument pour apporter un appui conjoint et pertinent au Gouvernement et à la population en vue de la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment des ODD et des cibles priorisés par l'Union des Comores.

En effet, la réforme a réaffirmé la nécessité du dialogue et de l'appropriation nationale du processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération. L'élaboration du Plan-cadre de coopération 2022-2026 a veillé au respect de cette directive. Elle est le résultat d'un travail participatif et inclusif qui a mobilisé le Gouvernement, les OSC, le secteur privé, le monde académique (université des Comores), les agences résidentes et non résidentes des Nations Unies, ainsi que les PTF.

L'appui de l'équipe pays des Nations Unies est également guidé par sa vision stratégique. Il a également tenu compte des résultats, des recommandations et des leçons apprises de l'évaluation finale de la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2015-2021 et du bilan commun de pays.

Plus précisément, l'évaluation finale de l'UNDAF 2015-2021 a montré que l'équipe pays des Nations Unies a certes atteint des résultats notables dans la réalisation des produits escomptés, notamment en matière de renforcement des capacités de la population, et particulièrement des femmes et des jeunes, pour la promotion des activités génératrices de revenus, l'accès aux services sociaux de base de qualité ainsi que pour la résilience des populations au changement climatique, aux désastres naturels et aux crises et l'appui à la mise en place des mécanismes visant à promouvoir la bonne gouvernance.

Cependant, l'analyse commune de pays a révélé que le pays reste confronté à des défis majeurs dans ces différents domaines. En dépit des efforts accomplis, le taux de croissance économique reste très faible. L'économie comorienne n'est pas compétitive et résiliente. La pauvreté touche encore une grande partie de la population. Les jeunes et les femmes sont majoritairement affectés par le chômage. La majorité des femmes et des filles font face aux inégalités et aux violences basées sur le genre. L'accès à des services sociaux de qualité est très limité, notamment pour la population vivant en milieu rural et les personnes les plus vulnérables. En matière de gouvernance, l'État de droit est encore fragile. La protection et le respect des droits humains sont encore faibles. La participation citoyenne à la gestion des affaires publiques n'est pas satisfaisante. La cohésion sociale est précaire. La qualité des services publics offerts par l'administration publique est en deçà des attentes et des besoins des citoyens.

CHAPITRE 2.



Enfin, en matière d'environnement, la protection des écosystèmes terrestres et marins ainsi que la valorisation des biens et services écosystémiques doivent être promues et gérées avec la participation de l'ensemble des acteurs, et en mettant en œuvre des solutions basées sur la nature et novatrices. Cette approche de gestion permettra de promouvoir une croissance économique prenant en compte les enjeux environnementaux et d'assurer la résilience de la population dans un contexte post-COVID et marqué par le changement climatique auquel le pays est particulièrement vulnérable. La persistance et l'aggravation de ces défis ont orienté la construction de la théorie du changement du Plan-cadre de coopération 2022-2026.

1. THÉORIE DU CHANGEMENT

Le Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026 est soutenu par une théorie du changement cohérente avec les objectifs que l'Union des Comores s'est fixés à l'horizon 2030 et construite sur la base d'une approche participative, inclusive et rigoureuse. Sa construction a été éclairée par la vision stratégique de l'équipe pays des Nations Unies. En tenant compte des priorités nationales, elle s'est essentiellement basée sur les problèmes majeurs identifiés dans l'analyse commune de pays qui ont été revisités et validés lors de l'atelier de priorisation. La théorie du changement du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026 se décline ainsi comme suit :

Si la gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques associés est effective grâce à la mise en place d'un cadre légal adéquat, d'une gestion intégrée des zones côtières, à la promotion de l'habitat durable à faible empreinte environnementale, au renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs, à la mise en œuvre des actions de communication et de sensibilisation ;

Si la population comorienne, notamment les plus vulnérables, accède à une énergie sûre, propre et à

coût abordable, à des services d'approvisionnement en eau résilients à des fins domestiques, de production et d'assainissement, dans une démarche de gestion et d'aménagement durables du territoire et de résilience urbaine ;

Si la population comorienne, et notamment les plus vulnérables, jouit d'une prospérité partagée, bâtie sur une économie plus compétitive et inclusive, sur des partenariats publics-privés renouvelés, et dans une perspective de croissance durable tournée vers les secteurs d'avenir (verts, bleus et numériques) ;

Si le dividende démographique est effectivement valorisé grâce à l'accroissement des investissements dans l'éducation, la santé, la protection sociale, et que la population, particulièrement les personnes les plus vulnérables, bénéficie d'une offre accrue et utilise de façon équitable des services sociaux de qualité ;

Si l'État de droit est renforcé, les droits humains sont respectés et protégés, les services publics sont améliorés, la consolidation de la cohésion sociale, de la démocratie et de la paix est effective grâce au respect du primat de la légalité, à l'éducation citoyenne, au dialogue politique et social permanent, à la promotion de la culture de résultat et de redevabilité ;

Alors, l'Union des Comores s'inscrira résolument sur la trajectoire de l'émergence d'ici 2030 ;

Parce que la réalisation de ces changements stratégiques créera les conditions nécessaires pour impulser cette dynamique de développement ;

À condition que la stabilité politique et institutionnelle soit assurée, le leadership politique soit transformationnel et audacieux, la participation citoyenne soit forte et indéfectible, le secteur privé soit fortement engagé, le développement des partenariats stratégiques et la mobilisation des financements soient très efficaces.

Cette théorie du changement est au fondement des priorités stratégiques de l'équipe pays des Nations Unies.



2. PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ÉQUIPE PAYS DES NATIONS UNIES

L'appui de l'équipe pays des Nations Unies se focalisera sur les quatre priorités stratégiques ci-après :

- Renforcement de la résilience écologique et de la gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques associés dans un contexte d'aménagement du territoire et de promotion de l'habitat durable ;
- Promotion d'une économie compétitive, moderne, résiliente, verte et bleue, et créatrice d'emplois décents grâce à une croissance forte, durable et inclusive ;
- Valorisation du dividende démographique et promotion de l'offre, de la demande et de l'utilisation inclusive et équitable de services sociaux de qualité par la population, et particulièrement les plus vulnérables ;
- Renforcement de l'État de droit, promotion des droits humains, consolidation de la démocratie et de la paix ainsi que de la cohésion sociale et de la redevabilité des institutions.

Les priorités stratégiques de l'équipe pays des Nations Unies tirent leur pertinence des priorités nationales déclinées dans le Plan Comores Émergent (PCE) et le Plan de développement intérimaire (PDI), de la théorie du changement et de leur adéquation aux problèmes majeurs mis en exergue dans l'analyse commune de pays et les analyses causales réalisées lors de l'atelier de priorisation. Il s'agit de :

- (i) la fragilité écologique et la faible résilience des populations, particulièrement des plus vulnérables, et des écosystèmes au changement climatique, aux désastres naturels et aux crises ainsi que la gestion chaotique des biens et des services écosystémiques ;
- (ii) la faiblesse de la compétitivité, de la résilience et de la capacité de création d'emplois décents de l'économie comorienne ;
- (iii) la faible valorisation du dividende démographique ainsi que l'accès et l'utilisation limités par la population, particulièrement les plus vulnérables, de services sociaux de base de qualité ;
- (iv) la faible gouvernance dans de nombreux secteurs. Les priorités stratégiques circonscrivent les axes et les domaines d'intervention ainsi que les résultats escomptés de l'appui de l'équipe pays des Nations Unies.

CHAPITRE 2.



3. RÉSULTATS ESCOMPTÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

L'appui de l'équipe pays des Nations Unies vise à apporter une contribution significative à la réalisation de quatre effets qui représentent les changements stratégiques escomptés de la coopération avec le Gouvernement, les autres acteurs nationaux et les PTF à l'horizon 2026. À la faveur de l'approche méthodologique du bilan commun de pays, ces changements stratégiques s'inscrivent dans les cinq piliers du programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, en l'occurrence les piliers Planète, Prospérité, Peuple, Paix et Partenariats. Ils découlent de la théorie globale du changement du Plan-cadre de coopération 2022-2026. Ils sont alignés aux priorités nationales énoncées dans le Plan Comores Émergent et le Plan de développement intérimaire. Ils sont en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi qu'avec les ODD et les cibles priorités par le pays. Ils s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques de l'équipe pays des Nations Unies. **Il s'agit des quatre effets ci-après :**

- **EFFET 1.** « D'ici 2026, les acteurs étatiques et non étatiques, la population comorienne, notamment les groupes les plus vulnérables, renforcent leur résilience face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux crises et assurent une gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques associés dans un contexte de promotion d'habitat durable à faible empreinte environnementale. »
- **EFFET 2.** « D'ici 2026, la population comorienne, et notamment les plus vulnérables, jouit d'une prospérité partagée, bâtie sur une économie plus compétitive et inclusive, sur des partenariats publics-privés renouvelés, et dans une perspective de croissance durable tournée vers les secteurs d'avenir (économie verte, bleue et numérique). »



- **EFFET 3.** « D'ici 2026, la population comorienne particulièrement les plus vulnérables, tire profit du dividende démographique et utilise davantage de services adéquats, inclusifs, équitables, sensibles au genre, pérennes et de qualité de santé, de nutrition, d'éducation, de protection sociale, de prise en charge des victimes de violences. »
- **EFFET 4.** « D'ici 2026, les institutions publiques sont plus inclusives, efficaces, redevables et résilientes et renforcent la participation citoyenne à la vie publique, la cohésion sociale, les droits de l'homme, l'égalité de genre et la démocratie. »

4. RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE ET PARTENARIATS

Les effets escomptés du Plan-cadre de coopération 2022-2026 s'inscrivent dans les cinq piliers du programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 pour exprimer la volonté et l'engagement de l'équipe pays des Nations Unies à conjuguer ses efforts avec les partenaires nationaux et internationaux en vue de soutenir et d'accompagner l'Union des Comores dans la réalisation de cet Agenda mondial, et particulièrement des ODD et des cibles priorités par le Gouvernement. Chaque effet escompté s'inscrit dans un pilier.

4.1. PILIER PLANÈTE

Dans le cadre du pilier Planète, l'équipe pays des Nations Unies apportera son appui à la réalisation de l'effet 1 suivant :

D'ici 2026, les acteurs étatiques et non étatiques, la population comorienne, notamment les groupes les plus vulnérables, renforcent leur résilience face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux crises et assurent une gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques associés dans un contexte de promotion de l'habitat durable à faible empreinte environnementale.

Cet effet est aligné aux socles 2 et 4 ainsi qu'au catalyseur 2 du PCE. En effet, le socle 2 porte sur « *la gestion rationnelle des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et la valorisation des services écosystémiques ainsi que la mise en place d'une gouvernance concertée des écosystèmes pour assurer la durabilité des ressources naturelles avec une approche ciblée d'activités spécifiques comme l'aquaculture, le tourisme côtier, les biotechnologies marines, l'énergie marine* ». Ce socle met également l'accent sur « *la promotion des systèmes agricoles plus productifs et résilients au changement climatique, compétitifs et durables, intégrant la résilience des communautés rurales* ». Le catalyseur 2 porte, quant à lui, sur « *des infrastructures à haut niveau pour une économie performante* ». L'accès à l'eau et l'accès

à l'énergie en sont deux aspects prépondérants qui renforcent par ailleurs la résilience des communautés et de l'économie.

Cet effet est aussi en adéquation avec les objectifs du PDI 2020-2024 qui vise la gestion durable de l'environnement à travers le renforcement de la protection des écosystèmes marins et terrestres, la valorisation des biens et services écosystémiques incluant l'eau, l'énergie et la biodiversité, l'adaptation et l'atténuation des impacts des changements climatiques et le renforcement de la résilience aux risques de catastrophes et aux crises. **Il est en cohérence avec les ODD et les cibles priorités suivants : ODD 5 – Cibles 5.5, 5.a ; ODD 6 – Cibles 6.1, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.a, 6.b ; ODD 7 – Cibles 7.1, 7.2, 7.a, 7.b ; ODD 13 – Cibles 13.1, 13.2, 13.3 ; ODD 14 – Cibles 14.1, 14.2, 14.4, 14.7 ; ODD 15 – Cibles 15.1, 15.2, 15.4, 15.5, 15.9 ; ODD 17.** Au niveau régional, cet effet renvoie à l'objectif 7 de l'Agenda 2063 qui vise la durabilité et la résilience des économies et des communautés au changement climatique. Il se réfère à la priorité stratégique des Nations Unies qui porte sur le renforcement de la résilience écologique et la gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques.

4.1.1. Théorie du changement de l'effet 1

En 2026, la réalisation de l'effet 1 se concrétisera par un changement de comportement des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que de la population, et notamment des personnes et des groupes les plus vulnérables, qui adopteront des attitudes et des pratiques appropriées pour le renforcement de leur résilience au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux crises nationales ou mondiales. Elle se traduira également par l'augmentation de la proportion de la population couverte par les systèmes d'alerte précoce liés à la réduction des risques de catastrophes. L'accroissement de la superficie des zones forestières restaurées et régénérées naturellement sera aussi perceptible en 2026.

Le changement stratégique sera aussi observable à travers l'accroissement de la proportion de la population comorienne disposant d'un accès durable à l'eau potable à des fins domestiques, de production et d'assainissement, ainsi que la mise en place de systèmes de gestion intégrée des

CHAPITRE 2.



ressources en eau à tous les niveaux associés à la protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs. On observera également une augmentation de la proportion de la population ayant accès à une énergie fiable et moderne, et à un coût abordable, l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique national grâce au développement des infrastructures et l'amélioration des technologies. On constatera l'abondance et l'accroissement de la biomasse par unité de surface des ressources halieutiques, herbivores et invertébrées, et *a contrario* l'absence de perte nette d'habitat primaire au sein et hors des aires protégées (AP).

Les communautés affectées par la mise en place de la nouvelle législation pour la conservation de la biodiversité terrestre et marine, consécutive à la création des aires protégées, bénéficieront des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources naturelles, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture, du tourisme et plus particulièrement de l'écotourisme, et l'exploitation durable des ressources forestières et minières. Par ailleurs, une approche régionale sera favorisée pour renforcer la protection de la biodiversité marine *via* un corridor écologique océan Indien actif, pour les tortues marines, les dugongs et les oiseaux marins. Afin d'assurer la préservation de ce réservoir commun de biodiversité, un partenariat actif Sud-Sud sera consolidé avec Kélonia à l'île de la Réunion pour le suivi des tortues marines. Il sera aussi élargi au Mozambique, à la Tanzanie et à Madagascar pour maintenir ce patrimoine commun et accroître la connectivité des espèces et des habitats. Enfin, la proportion du financement pour la conservation de la biodiversité provenant de sources autonomes connaîtra une augmentation.

Afin de contribuer à la réalisation de cet effet, l'appui de l'équipe pays des Nations Unies sera guidé par la théorie du changement ci-après qui est en cohérence avec la théorie globale du changement du Plan-cadre 2022-2026 :

Si la population, et particulièrement les personnes les plus vulnérables, les acteurs étatiques et non étatiques disposent des capacités renforcées et adoptent des pratiques et des techniques d'adaptation et d'atténuation pour faire face aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux crises ;

Si la gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques associés est effective grâce à la mise en place d'un cadre légal adéquat, au renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs, à la mise en œuvre des actions de communication et de sensibilisation, dans une dynamique de gestion intégrée des zones côtières et de promotion de l'habitat durable à faible empreinte environnementale ;

Si la protection de la biodiversité s'inscrit dans un effort régional concerté afin que les actions de l'Union des Comores puissent être maximisées et amplifiées ;

Si la population, et particulièrement les personnes les plus vulnérables, utilise des techniques et des technologies résilientes dans les activités de production (agriculture, pêche, élevage, etc.) ;

Si la population, et particulièrement les personnes les plus vulnérables, a un accès sûr et résilient à l'eau potable et l'énergie propre ;

Si un cadre légal et institutionnel adéquat est mis en place et appliqué pour protéger les écosystèmes terrestres et marins ;

Alors, les acteurs étatiques et non étatiques et la population comorienne, notamment les plus vulnérables, renforceront leur résilience face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux crises et assureront une gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques associés ;

Parce que les changements institutionnels et comportementaux seront déterminants pour favoriser le renforcement de la résilience écologique et la gestion durable et intégrée des écosystèmes ainsi que des biens et services écosystémiques ;

À condition que le climat socio-économique au sein du pays soit favorable au développement vert ainsi qu'au maintien et à la consolidation de la conscience environnementale au sein des autorités et de la population.

En s'appuyant sur cette théorie du changement, les interventions de l'équipe pays des Nations Unies consisteront à garantir la résilience écologique par la protection effective de la biodiversité terrestre et marine unique des Comores, la conciliation entre l'exploitation durable des ressources naturelles et le développement de solutions innovantes viables basées sur la nature, sobres en émissions et résilientes au climat. À ce niveau, il s'agira notamment de :

- (i) doubler le nombre de zones d'importance mondiale pour la biodiversité effectivement protégées au sein et en dehors des aires protégées des Comores ;
- (ii) restaurer et protéger les récifs coralliens afin d'accroître l'abondance et la biomasse des ressources halieutiques ;
- (iii) renforcer la collaboration régionale afin de créer des corridors écologiques terrestres et sous-marins qui protègent les espèces migratrices (oiseaux, poissons, mammifères – cétacés) de façon concertée et donc renforcée ;
- (iv) doter le pays des cadres politiques, légaux et financiers adaptés pour la protection et la valorisation des écosystèmes marins et terrestres ;
- (v) mettre en place des plateformes de gestion des conflits locaux pour résoudre les conflits, d'une part entre les usagers des aires protégées, et d'autre part entre les usagers et les autorités étatiques et coutumières ;
- (vi) soutenir le développement d'activités économiques durables alternatives et/ou de substitution pour les communautés impactées par la mise en place des mesures législatives environnementales et les dérèglements climatiques ;
- (vii) explorer les nouvelles opportunités de valorisation économique incluant l'écotourisme au sein des aires protégées, notamment le whale watching en partenariat avec des ONG expérimentées telles que CETAMADA à Madagascar et d'autres en Afrique du Sud ;
- (viii) accompagner la mobilisation des ressources financières et techniques pour l'opérationnalisation du Fonds environnemental des Comores en vue de supporter les coûts récurrents liés à la conservation de la biodiversité ;
- (ix) promouvoir l'éducation environnementale et au développement durable des jeunes, notamment en milieu scolaire.

L'équipe pays des Nations Unies aidera les personnes vivant le long des zones côtières à travers des initiatives de gestion intégrée des zones côtières misant sur des outils de planification et de gestion du développement spécifiques aux zones côtières, ainsi que sur le développement d'actions visant à lutter contre les pressions anthropiques tout comme celles liées aux impacts des changements climatiques qui engendrent une dégradation accélérée des milieux et une perte des infrastructures et des ressources exploitables.

L'équipe pays des Nations Unies apportera un appui à la promotion de la gestion et de la valorisation durables des écosystèmes et des biens et services écosystémiques associés, notamment au travers des initiatives garantissant l'accès de la population à une énergie sûre, propre et à des coûts abordables garantissant la transition vers des solutions énergétiques vertes et innovantes, ainsi qu'à des services d'approvisionnement résilients en eau potable et salubre à des fins domestiques, de production et d'assainissement pour tous, dans une perspective de gestion intégrée de la ressource en eau.

Pour ce faire, les interventions ciblées devront permettre de :

- (i) garantir l'accès de la majorité de la population comorienne à un approvisionnement fiable en eau potable et salubre toute l'année, grâce à des infrastructures d'approvisionnement résilientes au climat et aux chocs, durables et structurantes ;
- (ii) mettre en place des mécanismes inclusifs de coordination et de gestion intégrée de la ressource en eau, prenant en compte la parité hommes-femmes dans la prise de décision ;
- (iii) faciliter l'accès des exploitants agricoles à des infrastructures d'irrigation ;
- (iv) promouvoir l'accès de la population, notamment les plus vulnérables, à une énergie sûre, propre et à coût abordable à travers le développement et la mise en place de solutions énergétiques innovantes pour accélérer la transition du pays vers l'efficacité énergétique et les énergies propres ;
- (v) accompagner les acteurs publics, privés et de la société civile pour le développement et la mise en place effective d'un cadre légal et réglementaire favorisant les investissements publics et privés dans le secteur des énergies renouvelables en milieu urbain et rural.

CHAPITRE 2.



L'équipe pays des Nations Unies soutiendra la mise en œuvre des initiatives ou des politiques, stratégies, programmes et projets visant à assurer la résilience de la population, des institutions et des infrastructures face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux crises, notamment à travers des interventions inclusives et ciblées destinées à :

(i) accompagner les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de préparation, de réponse, d'investissement et de développement intégrant des solutions innovantes pour la réduction des risques de désastre ;

(ii) mettre en place des systèmes d'alerte précoce liés au climat et d'autres mesures de réduction des risques pour les aléas volcaniques, géophysiques et hydrométéorologiques, accessibles à tous ;

(iii) mettre en place des mesures de relèvement économique pour les personnes affectées par les catastrophes, par la création d'emplois décents et des moyens de subsistance durables.

L'équipe pays des Nations Unies aidera le Gouvernement à améliorer la gouvernance environnementale à travers le renforcement des capacités techniques, technologiques et financières des institutions étatiques en charge de la gestion de l'environnement et d'autres acteurs nationaux impliqués dans la gestion de ce secteur. Le renforcement des capacités portera essentiellement sur : l'élaboration, la mise en œuvre efficace, efficiente et transparente, le suivi et l'évaluation des politiques, des stratégies, des programmes et des projets ; l'intégration ou la prise en compte de la résilience écologique dans les cadres légaux, les politiques macro-économiques, sectorielles et territoriales ; la production, la diffusion et l'utilisation de données statistiques de qualité ; le développement de partenariats stratégiques et la mobilisation des ressources ; la communication et la gestion des connaissances sur la résilience écologique, la gestion durable des écosystèmes, des biens et des services écosystémiques.

Enfin, il est important de souligner que l'ensemble des produits et interventions menées dans le cadre de l'effet 1 prendront systématiquement en compte l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, tandis que les actions entreprises seront proactives dans l'intégration des personnes vulnérables, et notamment des personnes vivant avec un handicap. Les approches seront aussi différenciées selon le milieu (urbain ou rural).

4.1.2. Partenariats pour la réalisation de l'effet 1

La réalisation de l'effet 1 nécessitera la convergence des interventions de plusieurs acteurs. L'équipe pays des Nations Unies s'attachera donc à renforcer les partenariats établis dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD 2015-2021 et développera de nouveaux partenariats stratégiques au cours du nouveau cycle de programmation. L'équipe pays des Nations Unies a le mérite d'avoir mis en place un important réseau de partenaires nationaux et internationaux, notamment avec les ministères, les OSC, le secteur privé, les universités et les PTF. Sans être exhaustif, elle consolidera donc son partenariat avec les principales institutions publiques et privées suivantes : la Direction générale de l'environnement et des forêts (DGEF), la Direction générale de l'énergie, des mines et de l'eau (DGEME), la Direction générale de la sécurité civile (DGSC), la Direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT), l'Agence nationale pour l'aviation civile et la météorologie (ANACM) à travers la Direction technique de la météorologie (DTM), le Centre national de documentation et de la recherche scientifique (CNDRS), le Bureau géologique des Comores (BGC), l'Observatoire volcanologique du Karthala, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE), l'Université des Comores (UDC), notamment la Faculté des sciences et techniques (FST), la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE).

L'équipe pays des Nations Unies continuera à travailler avec les établissements publics et privés, les OSC et les partenaires internationaux suivants : l'association Banda Bitsi, l'association Moinawankuhu Mwali, l'Association régionale pour l'aménagement et la gestion de l'environnement forestier (ARAF), l'Association des femmes actives de Mutsamudu (AFAM), les organisations du secteur privé, l'Union des Chambres de commerce, de l'industrie et de l'artisanat (UCCIA), l'Agence comorienne de coopération internationale (ACCI), le Global Fund for Coral Reefs, l'IUCN, WWF, Conservation International, International Ranger Federation, le Stockholm International Water Institute (SIWI), la Banque islamique de développement, le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Southern African Development Community (SADC), Oxfam International et le DIMSUR (Disaster Management Sustainability and



Urban Resilience), l'ONG Dahari, le centre technique régional basé au Mozambique dont les Comores sont l'un des membres fondateurs.

Globalement et à ce niveau, le présent cadre de coopération mettra l'accent sur la coopération régionale, Sud-Sud et triangulaire afin de favoriser les transferts de technologies, de compétences et le partage des connaissances et des meilleures pratiques, ainsi que sur le développement des partenariats publics-privés (PPP) et la promotion des financements innovants avec le secteur privé, notamment dans les domaines de la conservation et de la valorisation de la biodiversité, des énergies renouvelables, de l'eau, de la gestion des risques de catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que la protection des espèces marines migratrices ou évoluant sur une large superficie marine en facilitant la création de corridors écologiques.

Dans le sillage de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération 2022-2026, l'équipe pays développera des partenariats avec la Société nationale de l'électricité

aux Comores (SONELEC), Comores Télécom, les réseaux de finance inclusive MECK et SANDUK, la Direction générale des ressources halieutiques (DGRH), la Chambre de l'agriculture et de la pêche, la Fédération comorienne des consommateurs (FCC), l'Association de gestion de l'eau. Elle établira de nouveaux accords avec les partenaires internationaux ci-après : Geothermal Development Company (GDC) et Kengen du Kenya, le Bureau national de gestion des risques de catastrophes de Madagascar, l'Observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise, l'Observatoire volcanologique d'Alaska, l'Institut de physique du globe de Paris et le Fonds koweïtien pour le développement, l'Agence de coopération d'Italie (AICS), Abu Dhabi Fund for Development, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), la Banque mondiale, le Climate Technology Center and Network (CTCN), le Climate Investment Platform (CIP), le ministère des Affaires étrangères de Nouvelle-Zélande, la Banque africaine de développement (BAD).

CHAPITRE 2.



4.2. PILIER PROSPÉRITÉ

Dans le cadre du pilier Prospérité, l'équipe pays des Nations Unies apportera sa contribution à la réalisation de l'effet 2 suivant :

D'ici 2026, la population comorienne, et notamment les plus vulnérables, jouit d'une prospérité partagée, bâtie sur une économie plus compétitive et inclusive, sur des partenariats publics-privés renouvelés, et dans une perspective de croissance durable tournée vers les secteurs d'avenir (économie verte, bleue et numérique).

L'effet 2 est en cohérence avec les socles 2, 3, 4 et 5 ainsi qu'avec les catalyseurs 3 et 4 du PCE. En effet, « d'ici 2030, la vision du Plan Comores Émergent est de développer une économie forte, bleue et durable par l'exploitation des ressources marines, incluant la recherche et le développement des biotechnologies à destination de la pharmacie, de la génétique, de la chimie et de la cosmétique, l'exploitation minière des fonds marins, tout en protégeant l'environnement marin. Dans cette perspective, l'agriculture comorienne doit jouer un rôle à la fois de moteur de croissance et de sécurité alimentaire, dans le cadre d'une approche "chaîne de valeur" et de l'entrepreneuriat agricole rural. Le secteur industriel, en particulier la branche manufacturière, aura une part importante dans la création de richesse et jouera un rôle central dans la modernisation de l'économie comorienne ».

L'effet 2 est aussi en lien avec les priorités nationales déclinées dans le PDI 2020-2024 qui concernent « la relance de l'économie pour une croissance de 6 %, la promotion de la croissance et l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations, le décollage rapide de l'économie et l'amélioration de la circulation de l'information au sein de la population pour une forte cohésion sociale, et la nécessité de faire des sous-secteurs des leviers du développement socio-économique ».

L'effet 2 est aligné aux ODD et aux cibles priorisés suivants : : ODD 1 – Cibles 1.3 et 1.4 / ODD2 – Cibles 2.3 et 2.4 ; ODD5 – Cibles 5.5, 5.a, 5.b ; ODD 8 – Cibles 8.1, 8.2, 8.3, 8.5, 8.9 ; ODD 9 – Cibles 9.1, 9.3, 9.4, 9.5 ; ODD10 ; ODD 11 – Cibles 11.3 ; 11.6 ; ODD 12- Cibles 12.4.2 ; 12.5 / ODD 17 – Cible 17.3. Il est en adéquation avec les objectifs 4 et 6 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui portent sur la transformation structurelle des économies et la

promotion d'une économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée. Cet effet s'inscrit dans la priorité stratégique des Nations Unies qui concerne la promotion d'une économie compétitive, moderne, résiliente et créatrice d'emplois décents grâce à une croissance forte, durable et inclusive.

4.2.1. Théorie du changement de l'effet 2

En 2026, le changement stratégique qui découlera de la réalisation de l'effet 2 sera observable avant tout à travers l'amélioration des performances de l'économie comorienne qui se matérialisera par une croissance économique forte, durable et inclusive, sa diversification afin d'intégrer des secteurs porteurs prioritaires comme la transformation digitale, l'amélioration du solde de la balance commerciale du pays, notamment dans les échanges au sein de la région et de la sous-région, et à travers la diversification des produits d'exportation pour accroître le volume des échanges extérieurs et les recettes à l'exportation, la mise en place d'un environnement des affaires favorable et incitatif pour les investisseurs nationaux et internationaux, incluant la diaspora, l'augmentation des parts de la pêche et de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB), l'augmentation de la proportion des acteurs des chaînes de valeur agricoles ayant adopté des pratiques et des techniques durables, l'accroissement des opportunités d'emplois pour les jeunes, les femmes et les personnes les plus vulnérables, l'augmentation de la part des travailleurs couverts par la protection sociale.

Pour apporter une contribution significative à ce changement stratégique, l'appui de l'équipe pays des Nations Unies se basera sur la théorie du changement ci-après :

Si des infrastructures résilientes sont développées dans les secteurs des routes, des TIC et un système foncier favorable est mis en place ;

Si l'environnement des affaires est propice pour le secteur privé, la diaspora et d'autres acteurs économiques grâce à l'existence d'un cadre légal incitatif, à la transparence, aux facilités d'accès aux ressources financières pour promouvoir la création d'entreprises et les investissements privés ;

Si la croissance économique est forte, durable, inclusive et créatrice d'emplois décents grâce à la promotion d'investissements publics et privés résilients et à un système de mobilisation des ressources internes et externes performant ;

Si les secteurs porteurs de croissance et les collectivités territoriales mettent en œuvre des politiques et des stratégies qui capitalisent sur les opportunités de l'économie verte et bleue, incluant l'économie circulaire, et qui auront ainsi un impact positif sur la réduction de la pollution et de l'insalubrité ;

Si le dividende démographique est effectivement valorisé grâce aux investissements dans l'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, la santé et la création d'emplois décents pour les jeunes ;

Si la population, et particulièrement les jeunes, les femmes et les personnes les plus vulnérables, dispose des connaissances et des compétences techniques, professionnelles et entrepreneuriales adaptées aux besoins des systèmes productifs d'une économie diversifiée et des chaînes de valeurs associées et accède ainsi à des emplois décents ;

Alors, la population comorienne, et notamment les plus vulnérables, jouira d'une prospérité partagée, bâtie sur une économie plus compétitive et inclusive, sur des partenariats publics-privés renouvelés, et dans une perspective de croissance durable tournée vers les secteurs d'avenir (économie verte, bleue et numérique) ;

Parce que les conditions nécessaires seront mises en place, notamment les financements pour la mise en œuvre des programmes et projets de développement et d'investissement ;

À condition que la stabilité politique soit maintenue, le cadre de la gouvernance amélioré et le consensus autour des objectifs de développement assuré.

À la faveur de cette théorie du changement, l'équipe pays des Nations Unies soutiendra les mesures qui seront prises par le Gouvernement pour améliorer le solde de la balance commerciale et l'environnement des affaires. Elle appuiera les efforts du Gouvernement et du secteur privé pour accroître la proportion de travailleurs couverts par la protection sociale. Elle contribuera au renforcement des capacités techniques, professionnelles et entrepreneuriales de la population, particulièrement des jeunes, des femmes et des PVH, en tenant compte des besoins du marché et des opportunités offertes par les nouveaux secteurs porteurs en vue de leur insertion durable sur le marché du travail et les circuits économiques formels. Elle soutiendra la mise en place d'un

système d'information sur l'emploi, le renforcement des systèmes d'appui à l'entrepreneuriat et l'adoption de l'approche à haute intensité d'emplois en vue de créer des opportunités d'emplois décents et productifs pour les jeunes, les femmes, les PVH et les migrants. Elle appuiera le développement du numérique pour permettre au pays de bénéficier des grandes opportunités offertes par ce secteur en matière de croissance et de création d'emplois, comme préconisé dans le PCE. Cela reposera également sur l'appui à la création de micro-, petites et moyennes entreprises afin de faire de la masse de Comoriens en situation de sous-emploi une force de développement et de croissance économique.

L'équipe pays des Nations Unies renforcera les capacités techniques et technologiques des acteurs des systèmes et des chaînes de valeurs agricoles et de la pêche, incluant les femmes, les jeunes et les PVH, afin qu'ils accèdent à des infrastructures de production, de conservation, de transformation et de commercialisation et les utilisent pour l'adaptation aux changements climatiques, la diversification et la digitalisation de l'économie ainsi que l'entrepreneuriat. Son appui portera également sur le renforcement des capacités des acteurs économiques pour leur permettre d'accéder à des infrastructures résilientes et modernes et de les utiliser, en particulier dans les secteurs catalyseurs de la compétitivité de l'économie et du développement vert, incluant l'économie circulaire. L'équipe pays des Nations Unies soutiendra les efforts du Gouvernement, du secteur privé et de la population dans la collecte et le recyclage des déchets urbains et périurbains solides. En matière de gestion intégrée des déchets, un mécanisme d'incitation financière adaptable et durable permettant la mise en place d'un système de récupération des plastiques, piles, batteries de moteurs et autres produits sujets à transformation et réexportation dans le cadre d'une dynamique sous-régionale ou régionale sera valorisé pour permettre la création d'emplois verts et la promotion d'une économie bleue.

L'équipe pays des Nations Unies aidera le Gouvernement à mettre en place un système de mobilisation des ressources internes et externes efficace et diversifié pour le financement des ODD, notamment à travers : la prise en compte du potentiel d'investissement social ou économique de la diaspora ; le développement et la mise en place de mécanismes de financements innovants comme le crowdfunding,

CHAPITRE 2.



le partenariat public-privé, l'application des principes pollueurs-payeurs et utilisateurs-payeurs, la finance-climat ; un environnement des affaires attractif et sécurisant associé à un système foncier modernisé pour inciter le secteur privé national et international, les collectivités locales, la société civile et la diaspora à réaliser des investissements visant à promouvoir la croissance économique, la création d'emplois et la compétitivité de l'économie. Elle entreprendra des actions de plaidoyer pour l'accroissement de la part de l'aide publique dans le PIB et l'attraction des investissements directs étrangers (IDE).

En ce qui concerne les mesures de soutien pour faire face au COVID-19, l'équipe pays des Nations Unies fournira un appui-conseil stratégique au Gouvernement afin de faciliter la mise en œuvre de politiques économiques qui répondent aux besoins de la population comorienne à court, à moyen et à long terme tout en atténuant les conséquences économiques et sociales de la crise, notamment sur les groupes les plus vulnérables. Elle apportera aussi un soutien aux secteurs productifs afin de préserver les emplois et appuiera les MPME et les travailleurs du secteur informel afin de mettre en place des mécanismes et des outils permettant d'assurer la continuité des activités en situation de crise (*business continuity*).



4.2.1. Partenariats pour la réalisation de l'effet 2

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD 2015-2021, l'équipe pays des Nations Unies a établi des partenariats solides avec le ministère de l'Économie et des Finances, le Commissariat général au plan, l'Institut national de la statistique, les ministères sectoriels en charge de l'agriculture, du commerce, l'Agence comorienne de coopération internationale (ACCI), l'Union des Chambres de commerce, de l'industrie et de l'artisanat (UCCIA), l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI) ainsi que les organisations du secteur privé (Nouvelle OPACO, MODEC, EFOICOM) et les structures d'incubation d'entreprise (INNOVLAB, Comor'Lab), l'Agence nationale de développement du numérique (ANADEN). Le secteur privé est un agent de changement et contributeur à la transformation économique indispensable à la réalisation du Plan Comores Émergent (PCE 2030). Elle a aussi développé des partenariats avec la Banque mondiale, l'Union européenne, la Banque africaine de développement, la France (AFD), le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Département du développement international du Royaume Uni (DIFD), le Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL), la Banque islamique de développement (BID), les ONG internationales. Au cours du nouveau cycle de programmation 2022-2026, l'équipe pays s'attachera à renforcer les partenariats déjà établis et à explorer de nouvelles opportunités de partenariats dans le cadre de la coopération Sud-Sud, de la coopération triangulaire et avec les pays émergents.

La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire devront notamment permettre un transfert de technologies et de compétences adaptées aux réalités du pays et un échange sur les bonnes pratiques, connaissances et expériences dans les domaines prioritaires du plan-cadre. Cette coopération se fera en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, les départements ministériels concernés, l'Agence nationale de gestion des déchets, l'Agence nationale de développement du numérique et l'Agence des parcs nationaux des Comores.

L'équipe pays va promouvoir le partenariat avec les organisations régionales (COMESA, SADC, COI, ZLECAF) en vue d'arrimer le pays à l'économie régionale et d'atténuer ainsi les contraintes liées à l'insularité et l'étroitesse du marché intérieur.

4.3. PILIER PEUPLE

En ce qui concerne le pilier Peuple, l'équipe pays des Nations Unies apportera son appui à la réalisation de l'effet 3 ci-après :

D'ici 2026, la population comorienne, et particulièrement les plus vulnérables, tire profit du dividende démographique et utilise davantage de services adéquats, inclusifs, équitables, sensibles au genre, pérennes et de qualité de santé, de nutrition, d'éducation, de protection sociale et de prise en charge des victimes de violences.

L'effet 3 est aligné au catalyseur 3 du PCE qui considère « *le capital humain comme un des catalyseurs majeurs du processus d'émergence des Comores. L'éducation est perçue comme un des facteurs fondamentaux pour l'émergence. Le PCE a aussi l'ambition de : mettre en place un système de santé performant qui permet à toute la population, en particulier les plus vulnérables et les démunis, d'accéder à des soins de santé de qualité ; permettre à chaque citoyen d'accéder durablement à la satisfaction de ses besoins fondamentaux par le biais d'une protection sociale complète et inclusive* ».

L'effet 3 est en cohérence avec les priorités nationales du PCE (Catalyseur 3 : un capital humain qui prépare l'avenir) **et du PDI 2020-2024** qui vise à « promouvoir un système de santé aux normes internationales pour un capital humain performant et l'accès équitable à une éducation et un enseignement propice à l'épanouissement du capital humain et à la promotion des valeurs nationales et la promotion scientifique ». **Il est en lien avec les ODD et cibles priorités suivants : ODD1 – Cibles 1.1 et 1.2 ; ODD2 - Cibles 2.1 et 2.2 ; ODD 3 – Cibles 3.3, 3.7, 3.8, 3.9c, 3.9d ; ODD 4 – Cibles 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.7, 4.7c ; ODD 5 – Cibles 5.1, 5.2, 5.5, 5.6, 5.6c ; ODD 17.**

L'effet 3 est en adéquation avec les Objectifs 1, 2 et 3 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui visent « *un niveau et une qualité de vie élevés des populations africaines, une bonne santé et le bien-être de citoyens bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation, des citoyens en bonne santé et bien nourris* ». Il relève de la priorité stratégique des Nations Unies qui concerne la valorisation du dividende démographique et la promotion de l'offre, de la demande et de l'utilisation inclusive et équitable de services sociaux de qualité par les populations, particulièrement les plus vulnérables.

4.3.1. Théorie du changement de l'effet 3

En 2026, la réalisation de l'effet 3 se matérialisera par des changements institutionnels et comportementaux ainsi que par des performances des institutions qui seront perceptibles à travers la baisse de l'indice de fécondité, l'augmentation des parts des dépenses publiques d'investissement dans la santé et l'éducation, l'augmentation du pourcentage d'accouchements ayant lieu dans les formations sanitaires, l'accroissement du taux d'achèvement au primaire et de la proportion de la population bénéficiant de socles ou de systèmes de protection sociale, la réduction du pourcentage de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus victimes de violences infligées par un partenaire ou toute autre personne et qui ont reçu une prise en charge psychosociale, médicale ou juridique, l'augmentation de la proportion de la population utilisant des systèmes d'assainissement et d'hygiène.

Pour apporter une contribution significative à ces changements, l'appui de l'équipe pays des Nations Unies sera guidé par la théorie du changement ci-après :

Si la mise en œuvre des politiques intégrant la dynamique de la population dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection sociale est améliorée et qu'une bonne coordination, harmonisation, révision des politiques, des textes réglementaires est assurée pour tirer profit du dividende démographique grâce à la promotion des investissements dans ces secteurs ;

Si l'offre, la demande, l'accès et l'utilisation des services sociaux de base sont accrus grâce au renforcement de l'environnement scolaire et sanitaire, de la protection sociale, des capacités logistiques et de la disponibilité des produits et équipements médicaux essentiels, des ressources humaines qualifiées et compétentes, de la révision de la carte sanitaire et scolaire ;

Si la gouvernance des secteurs est améliorée grâce à la mise en place des mécanismes opérationnels de redevabilité ou de reddition des comptes à tous les niveaux, à la participation et l'implication effectives de la population dans l'élaboration et l'application des textes en faveur de l'égalité et l'équité de genre, de la protection des plus vulnérables et des femmes contre toutes les formes de violence ;

CHAPITRE 2.



Alors, la population comorienne, et particulièrement les plus vulnérables, tirera profit du dividende démographique et utilisera davantage de services adéquats, inclusifs, équitables, sensibles au genre, pérennes et de qualité de santé, de nutrition, d'éducation, de protection sociale, de prise en charge des victimes de violences ;

Parce que les efforts du Gouvernement soutenus par les partenaires techniques et financiers créeront les conditions nécessaires pour l'offre de services sociaux de base de qualité ;

À condition que les financements soient disponibles et gérés de façon efficace, efficiente et transparente avec une obligation de reddition des comptes.

L'équipe pays des Nations Unies soutiendra les efforts du Gouvernement pour l'amélioration de la gouvernance des secteurs sociaux, notamment des secteurs de l'éducation et de la santé. Elle s'attèlera à renforcer les capacités nationales, notamment celles du ministère de la Santé, dans la conception, la formulation, la coordination et le pilotage des politiques et des cadres normatifs de santé de qualité, centrés sur la personne, axés sur les soins de santé primaires et un ensemble complet de services essentiels pour assurer l'accès universel. Elle appuiera l'élaboration des documents établissant les normes et standards, des politiques, des stratégies et des plans, de la stratégie nationale de redynamisation des soins de santé primaires.

Les cadres de santé seront formés sur la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation. Les capacités techniques et logistiques des structures sanitaires, notamment des maternités et des districts, seront renforcées afin qu'elles soient capables d'offrir des services essentiels, intégrés et équitables de santé, incluant la santé de la mère, des jeunes et de l'enfant, ainsi que des services de nutrition de qualité, y compris dans des situations d'urgence.

Dans le secteur de l'éducation, l'équipe pays des Nations Unies renforcera les capacités de gouvernance, techniques et opérationnelles du ministère de l'Éducation, des collectivités locales et des conseils d'école afin de leur permettre d'offrir des services d'éducation équitable et inclusive, plus particulièrement pour la petite enfance, et de formation de qualité.

L'équipe pays des Nations Unies renforcera aussi les capacités techniques et technologiques des institutions et des acteurs en charge de la protection sociale et de la lutte contre les violences faites aux enfants, aux jeunes et aux femmes afin qu'ils soient capables d'assurer une prise en charge holistique, y compris en situation d'urgence.

S'agissant des mesures de soutien pour faire face au COVID-19, l'équipe pays des Nations Unies appuiera le Gouvernement pour protéger et renforcer le système de santé existant, appuyer la coordination de la réponse sanitaire au niveau national et local, garantir l'accès aux soins essentiels durant la crise, notamment pour les groupes les plus vulnérables. Elle soutiendra également les ménages les plus vulnérables pour leur permettre de faire face aux impacts induits par le COVID-19, en incluant le



renforcement du dispositif d'appui ciblé aux ménages pour leur permettre de surmonter les défis majeurs de la crise et garantir leur accès aux services de base (santé, nutrition, éducation et protection).

4.3.2. Partenariats pour la réalisation de l'effet 3

Dans le sillage de la mise en œuvre du PNUAD 2015-2021, l'équipe pays des Nations Unies a établi des partenariats avec des institutions publiques, notamment les ministères, pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et des projets. Plus précisément, des partenariats ont été établis avec le Commissariat général au plan, l'INSEED, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Justice et des Droits humains, le ministère de la Santé, le Commissariat national à la solidarité, à la protection sociale et à la promotion du genre, le ministère des Finances, le ministère de la Jeunesse et le ministère de l'Intérieur à travers les communes, la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL), les gouvernorats ou encore les services d'écoute et de prise en charge des violences basées sur le genre.

L'équipe pays des Nations Unies a travaillé avec des partenaires de la société civile, notamment avec les ONG MAEECHA et HIFADHU, l'Association des religieux pour la santé de la reproduction, l'AfriYan Comoros, les réseaux des jeunes leaders pour la paix, le Réseau des femmes médiatrices pour la paix, les comités d'alerte et de veille contre les violences basées sur le genre, l'Association comorienne pour le bien-être de la famille (ASCOBEF).

S'agissant des partenaires internationaux, l'équipe pays des Nations Unies a bénéficié de leur appui financier et technique. Elle a collaboré avec la Banque mondiale, l'Alliance GAVI, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM), le Partenariat mondial pour l'éducation (PME), la France (AFD), le Japon (JICA), l'Australie, la Corée, le Canada et les États-Unis d'Amérique (OFDA).

Au cours du nouveau cycle de programmation, elle renforcera ces partenariats et explorera de nouvelles opportunités de partenariats stratégiques dans le cadre de la coopération Sud-Sud, de la coopération triangulaire et avec les pays émergents. Elle œuvrera dans la promotion des partenariats régionaux, notamment avec la COI, la COMESA et la SADC.

4.4. PILIER PAIX

S'agissant du pilier Paix, l'équipe pays des Nations Unies apportera son appui à la réalisation de l'effet 4 ci-après :

« D'ici à 2026, les institutions publiques sont plus inclusives, efficaces, redevables et résilientes et renforcent la participation citoyenne à la vie publique, la cohésion sociale, les droits de l'homme, l'égalité de genre et la démocratie. »

L'effet 4 est aligné au catalyseur 1 du PCE qui vise à « établir un cadre politique et institutionnel réformé et stable à travers la modernisation de l'administration publique qui consistera à améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'administration et, en conséquence, l'efficacité et l'efficience de l'action publique et la redevabilité vis-à-vis de la population. Le PCE vise également le bon fonctionnement de la justice qui est essentiel pour assurer la paix, la stabilité, le développement et la cohésion sociale. La décentralisation est également placée au cœur du processus d'émergence. Le PCE envisage la mise en place d'une nouvelle structure indépendante de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ».

L'effet 4 est en adéquation avec les priorités nationales de développement déclinées dans le PCE (Catalyseur 1 du PCE : un cadre politique et institutionnel réformé et plus stable ; Condition 3 du PCE : cadre rénové de dialogue politique sur le développement) **et le PDI 2020-2024** qui vise à « garantir la paix, la sécurité et la stabilité du pays et à consolider la démocratie, à réformer et moderniser les administrations pour plus de visibilité, d'efficience, de qualité et pour une meilleure gestion des carrières, à promouvoir une justice équitable au service de l'émergence ». **Il est en cohérence avec l'ODD 5 (Cible 5.5), l'ODD 16 (Cibles 16.3, 16.5, 16.6, 16.7) et l'ODD 17.** Il est en lien avec les objectifs 11, 12 et 13 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui visent à assurer « l'ancrage des valeurs, des pratiques démocratiques, des principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit, la promotion des institutions capables et d'un leadership transformateur à tous les niveaux ainsi que la préservation de la paix, la sécurité et la stabilité ». L'effet 4 se réfère à la priorité stratégique de l'équipe pays des Nations Unies qui concerne le renforcement de l'État de droit, la promotion des droits humains, la consolidation de la démocratie et de la paix ainsi que la cohésion sociale.

CHAPITRE 2.



4.4.1. Théorie du changement de l'effet 4

En 2026, la réalisation de l'effet 4 se matérialisera par des changements institutionnels et comportementaux qui seront perceptibles à travers l'amélioration globale de la qualité des institutions nationales, notamment en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et l'approche multisectorielle qui maximisera l'impact des politiques entreprises, l'amélioration du taux d'absorption des ressources et de l'efficacité de la dépense publique, la lutte contre la corruption, l'amélioration de la représentativité des femmes et des jeunes dans les institutions telles que le Parlement, l'administration publique, la Cour suprême, les gouvernorats, les communes, les conseils d'administration, ainsi que la promotion des droits de l'homme avec l'appui d'une institution nationale des droits de l'homme forte, crédible et opérationnelle.

L'équipe pays des Nations Unies s'engage à apporter une contribution significative à ces changements stratégiques en se basant sur la théorie du changement ci-après :

Si l'État de droit est renforcé grâce au respect du principe de légalité, à la séparation effective des pouvoirs, au respect des libertés fondamentales, à la promotion de la culture de résultats et de redevabilité, au renforcement de la participation citoyenne à l'élaboration, à la vulgarisation et l'application effective des textes juridiques, à la prise de conscience et au fonctionnement efficace des médias et des autres contre-pouvoirs, au renforcement du cadre légal pour une meilleure protection des droits humains ;

Si la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques est renforcée grâce à la promotion de l'éducation citoyenne ou civique, au renforcement des capacités et à l'engagement de la société civile dans la gestion des affaires publiques avec une forte participation des femmes, des jeunes et des personnes les plus vulnérables, à la mise en place des mécanismes opérationnels de dialogue et de participation au niveau central et local ;

Si les institutions publiques et les organismes non étatiques parviennent à améliorer l'efficacité et la redevabilité en matière de planification, budgétisation et mise en œuvre de leurs actions tout en adoptant des approches qui maximisent l'impact sur le développement et qui garantissent que les mesures



prises réduisent les inégalités hommes-femmes, promeuvent les droits de l'homme et favorisent l'inclusion de tous ;

Si l'administration publique est modernisée, efficace, responsable et proche des citoyens grâce à l'application effective des textes, la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, la mise en œuvre d'une politique unifiée de renforcement des compétences des ressources humaines et d'une gestion efficace des carrières, la mise en place de la numérisation des archives et d'un système d'information accessible dans l'administration, l'augmentation et l'utilisation efficiente du budget alloué à l'administration publique ;

Si la lutte contre la corruption est effective grâce à la mise en place d'une structure indépendante et efficace ainsi que d'un observatoire de lutte contre la corruption, et au financement effectif des actions visant à lutter contre la corruption ;

Si la justice est indépendante, inclusive, efficace, rénovée et accessible à tous, particulièrement aux personnes les plus vulnérables, grâce au renforcement des capacités des magistrats et des auxiliaires de justice, au respect des règles éthiques, à la restructuration de l'administration pénitentiaire, à l'application effective des décisions de justice, à l'augmentation et l'utilisation efficiente du budget alloué à la justice ;

Si la cohésion sociale est renforcée grâce à l'amélioration du cadre de dialogue politique et social permanent et inclusif, au renforcement et à l'engagement des acteurs locaux dans la prévention et la gestion des conflits et de l'extrémisme violent, à la mise en œuvre du plan du pacte mondial de migration, la mise en œuvre des politiques publiques inclusives, au renforcement des mesures de protection sociale en faveur des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap, à la promotion des audiences foraines ;

Alors, d'ici 2026, les institutions publiques seront plus inclusives, efficaces, redevables et résilientes et renforceront la participation citoyenne à la vie publique, la cohésion sociale, les droits de l'homme, l'égalité de genre et la démocratie ;

Parce que les principes de l'État de droit seront effectivement appliqués, la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques sera forte, la cohésion sociale sera solide pour impulser ce changement transformationnel ;

À condition que la stabilité politique et institutionnelle soit assurée, le dialogue politique et social soit permanent, le financement soit disponible ou mobilisé pour la mise en œuvre des programmes et des projets prévus pour réaliser ce changement.

À la faveur de cette théorie du changement, l'équipe pays des Nations Unies renforcera les capacités techniques et technologiques des institutions publiques et des organisations non étatiques pour promouvoir l'État de droit, le respect des droits humains et la culture de résultat. Elle soutiendra l'élaboration de nouveaux projets/nouvelles propositions de lois et textes d'application des dispositions des conventions/traités internationaux ratifiés par le pays. Elle assistera le pays dans la production des rapports périodiques des conventions ratifiées à transmettre aux organes de suivi et la mise en œuvre par le Gouvernement des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) faites par les organes des traités internationaux de protection des droits de l'homme. Elle renforcera aussi les compétences du personnel et fournira des outils adéquats ainsi qu'un accompagnement aux institutions publiques et aux organisations non étatiques pour la mise en œuvre effective de la gestion axée sur les résultats.

L'équipe pays des Nations Unies apportera un appui au renforcement des capacités techniques et technologiques des institutions publiques et des organisations non étatiques en vue d'améliorer l'efficacité, l'efficience, la transparence et la redevabilité du système de gestion du développement, notamment le déploiement effectif de la chaîne PPPBS (Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Évaluation). Elle assistera le Gouvernement dans la mise en place des systèmes d'information accessibles au public, la mise en place des unités de planification opérationnelles dans les ministères et des mécanismes opérationnels de reddition de comptes dans les institutions publiques et les organisations non étatiques.

L'équipe pays des Nations Unies contribuera au renforcement des capacités techniques et technologiques pour améliorer les processus de prise de décision participatifs, la prévention et la gestion des conflits, la promotion et le respect des droits humains, l'égalité de genre, la disponibilité et l'accès équitable à la justice et aux autres services publics pour les citoyens, aussi bien dans chaque île que sur l'ensemble du territoire. Son appui consistera à doter les institutions publiques et les organisations non étatiques d'un personnel qualifié et d'outils adéquats pour promouvoir la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques, la consolidation de la paix, la résolution des conflits et la promotion de l'accès de tous aux services publics et à une justice équitable.

L'équipe pays des Nations Unies interviendra dans le renforcement des capacités techniques des ministères partenaires pour leur permettre de développer et de gérer efficacement des accords de partenariats stratégiques avec le secteur privé et les autres PTF en vue de la mobilisation de l'expertise technique et des financements nécessaires pour la mise en œuvre des programmes et des projets.

S'agissant des mesures de soutien pour faire face au COVID-19, l'équipe pays des Nations Unies soutiendra le Gouvernement pour le développement et la mise en œuvre d'une approche qui met les communautés au centre de la réponse du COVID-19 et renforcera les capacités de l'État dans la gestion inclusive de la crise induite par le COVID-19. Une réponse inclusive et transparente contribuera au renforcement de la cohésion sociale et favorisera l'engagement.

CHAPITRE 2.



4.4.2. Partenariats pour la réalisation de l'effet 4

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD 2015-2021, l'équipe pays des Nations Unies a établi des accords de partenariat avec l'Assemblée de l'Union, l'Université des Comores, la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL), les collectivités territoriales, les organisations non étatiques comme la Maison des organisations de la société civile (MOSC) et la Fondation comorienne des droits de l'homme (FCDH) œuvrant dans le domaine de la gouvernance, des droits humains, de la justice, de la résolution des conflits comme la Fondation comorienne des droits de l'homme ou les maisons des organisations de la société civile, ainsi qu'avec les organisations communautaires. Elle a travaillé avec les communautés, notamment avec les structures communautaires en charge de la gouvernance et les leaders communautaires. Le partenariat avec les institutions publiques, les organisations non étatiques et les communautés a essentiellement porté sur la mise en œuvre des programmes et des projets visant à promouvoir la bonne gouvernance et la participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques, la promotion de l'accès à la justice, le renforcement des capacités pour la gestion des conflits. Ces partenariats seront renforcés et ouverts à d'autres partenaires, à l'instar de l'Agence nationale du développement du numérique (ANADEN), de l'Agence nationale de conception et d'exécution des projets (ANACEP), du Centre national d'analyse et de recherche sur les politiques publiques (CNARPP), de l'INSEED ou encore des organisations de la société civile.

L'équipe pays des Nations Unies a établi des accords de partenariat et initié des contacts avec l'Union européenne, la Banque mondiale, l'Union africaine, la SADC, la COMESA, la COI, l'OHADA ou encore la coopération française pour mobiliser l'expertise technique et des financements. Au cours du nouveau cycle de programmation 2022-2026, elle consolidera les partenariats établis et explorera de nouvelles pistes de partenariat, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

5. SYNERGIES ENTRE LES RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION

Les synergies entre les quatre effets sont intrinsèques à la théorie globale du changement qui sous-tend le Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026. Plus précisément, cette théorie du changement scelle l'interdépendance de ces effets qui sont des changements institutionnels et comportementaux transformationnels dont la réalisation permettra à l'Union des Comores de s'inscrire résolument sur la trajectoire de l'émergence d'ici 2030. **Les synergies seront également facilitées par la consubstantialité entre les quatre effets** dont les énoncés accordent une importance particulière à la résilience et aux personnes les plus vulnérables. Ces quatre effets vont contribuer à la mise en place des conditions qui vont propulser l'Union des Comores vers l'émergence.

L'effet 1 vise le renforcement de la résilience des populations au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux crises, et la gestion durable et intégrée des écosystèmes ainsi que des biens et services écosystémiques qui sera un atout majeur pour promouvoir la prospérité économique. Il permettra aux populations de protéger et de préserver leurs moyens d'existence grâce au renforcement de leurs capacités d'anticipation, de prévention et d'adaptation au changement climatique et aux catastrophes naturelles. En revanche, l'effet 2, qui porte sur l'amélioration de la prospérité économique, et notamment l'accroissement des revenus des populations, favorisera la réduction des pressions anthropiques exercées sur les écosystèmes.

En outre, l'amélioration de la prospérité permettra également d'investir dans le développement du capital humain à travers l'accroissement des investissements qui permettront d'accroître l'offre de services sociaux de base de qualité à la population, et plus particulièrement aux personnes les plus vulnérables (effet 3). Le développement du capital humain va en retour stimuler la croissance économique qui, si elle est durable, inclusive et créatrice d'emplois, va entraîner l'amélioration de la prospérité. Celle-ci est un levier essentiel pour garantir la paix (effet 4) qui est aussi indispensable pour promouvoir la prospérité.

L'approche « Unis dans l'action » prônée par la vision stratégique de l'équipe pays des Nations Unies va également favoriser le développement des synergies entre les interventions qui vont être mises en œuvre pour contribuer à la réalisation de ces effets. Cette approche récuse l'approche d'intervention en silos. Elle plaide pour le renforcement de la programmation conjointe et des programmes conjoints qui permettront d'établir des synergies grâce à la coordination et la cohérence des interventions de l'équipe pays des Nations Unies afin de réduire leurs coûts de transaction et de maximiser leur impact. Le Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026, qui sera opérationnalisé au moyen des plans de travail et des programmes conjoints, est par essence un outil qui doit garantir le développement des synergies. Les effets ont un caractère fédérateur parce que leur réalisation requiert la convergence des interventions de différents acteurs qui doivent en principe se concerter pour coordonner leurs interventions afin de maximiser leur impact.

Par ailleurs, à l'instar des effets, les produits escomptés du Plan-cadre sont aussi des produits fédérateurs dont la réalisation exige la convergence des interventions d'au moins deux agences avec l'implication des partenaires. Le caractère fédérateur de ces produits est un atout qui devrait favoriser les synergies entre les agences et les partenaires qui s'engagent à contribuer à leur réalisation. L'élaboration des plans de travail et des programmes conjoints sera un moment de dialogue entre les agences et les partenaires pour explorer les opportunités de synergies à travers un ciblage stratégique conjoint des bénéficiaires, des secteurs et des zones géographiques de concentration, des complémentarités entre leurs interventions ou leurs activités. Les mécanismes de coordination interne, tels que le groupe programme, les groupes résultats et les groupes thématiques, vont être des espaces adéquats pour ce dialogue.

Le nexus Humanitaire-Développement-Paix, qui découle du choix stratégique de l'équipe pays des Nations Unies de structurer le Plan-cadre autour des quatre piliers du programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, devrait également faciliter les synergies. En effet, l'inscription des quatre effets dans ces piliers signale la nécessité de développer des synergies entre les interventions qui vont contribuer à leur réalisation. Les plans d'action conjoints devront être des outils fédérateurs qui

prendront en compte tous les résultats et toutes les interventions qui relèvent de ces trois composantes afin d'assurer la cohérence entre le plan de réponse humanitaire, le plan national de promotion des droits de l'homme et d'autres plans.

Le développement des partenariats est aussi un levier important pour développer les synergies entre les effets. En effet, l'interdépendance et la consubstantialité des effets requièrent un dialogue entre les partenaires dont les interventions visent à contribuer à leur réalisation. De ce point de vue, le Plan-cadre doit servir d'outil de dialogue entre l'équipe pays des Nations Unies, le Gouvernement et les autres partenaires pour établir des synergies et des complémentarités entre leurs interventions.

Le leadership du Gouvernement et l'appropriation nationale du Plan-cadre seront indispensables pour faciliter ce dialogue afin d'éviter la dispersion ou le saupoudrage des interventions et de favoriser plutôt le développement des synergies grâce à leur concentration sur les effets qui ont l'avantage d'être alignés sur les priorités nationales.

6. DURABILITÉ

La durabilité permettra aux partenaires nationaux, et en particulier aux bénéficiaires, de capitaliser les résultats ou les réalisations ainsi que les acquis du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026 au terme de sa mise en œuvre. L'équipe pays des Nations Unies s'est engagée à la prendre en compte à toutes les phases du cycle de programmation.

Premièrement, à la phase d'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026, l'équipe pays des Nations Unies a adopté **une vision stratégique 2030** qui est essentielle pour garantir la durabilité des réalisations de ce Plan-cadre et des futurs plans-cadres jusqu'à l'horizon 2030. En effet, la vision stratégique 2030 permettra d'assurer la cohérence et la continuité des plans-cadres des Nations Unies en vue de soutenir la vision de développement de l'Union des Comores qui a l'ambition d'être un pays émergent d'ici 2030. En outre, **l'alignement stratégique ou l'ancrage** du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026 dans le PCE et le PDI 2020-2024 va également permettre d'assurer la durabilité de ses réalisations.

CHAPITRE 2.



L'équipe pays des Nations Unies a aussi adopté **une approche participative et inclusive** qui a créé les conditions préalables nécessaires pour assurer la durabilité des réalisations du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026. Cette approche a permis le pilotage conjoint du processus d'élaboration par le Gouvernement et l'équipe pays des Nations Unies, l'apprentissage collectif des outils de planification stratégique et de gestion axée sur les résultats ainsi que l'implication effective des partenaires nationaux qui constituent des atouts indéniables pour l'appropriation nationale du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026, gage de sa durabilité.

Deuxièmement, à la phase de mise en œuvre et de suivi, l'équipe pays des Nations Unies s'appuiera sur quatre leviers importants pour créer les conditions qui permettront de garantir la durabilité des réalisations du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026, en l'occurrence : le rôle du Gouvernement dans le pilotage de la mise en œuvre ; le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et technologiques des parties prenantes, notamment des bénéficiaires ; l'implication des acteurs nationaux dans l'exécution des activités ; la contribution du Gouvernement au financement. **Le Gouvernement coprésidera le comité de pilotage conjoint du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026** qui approuvera les plans de travail conjoints et les rapports de suivi des progrès de sa mise en œuvre. L'exercice de ce rôle essentiel permettra au Gouvernement d'assurer son leadership et de s'approprier le Plan-cadre.

Le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et technologiques des parties prenantes, notamment des bénéficiaires, jouera un rôle majeur pour l'appropriation nationale du Plan-cadre afin de garantir la durabilité de ses réalisations. L'approche de l'équipe pays des Nations Unies consistera à procéder au renforcement des capacités au niveau individuel, organisationnel et sociétal.

Plus précisément, **au niveau individuel**, le renforcement des capacités portera sur la formation

des ressources humaines afin de leur faire acquérir les connaissances et les aptitudes nécessaires pour assumer leurs obligations, faire prévaloir leurs droits et en jouir. **Au niveau organisationnel**, il s'agira de renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques et technologiques des partenaires nationaux, notamment les ministères, les OSC, les organisations communautaires ciblées en assurant leur dotation en outils et équipements de travail tels que les guides, les manuels de procédures, les équipements bureautiques, etc. **Au niveau sociétal ou socio-institutionnel**, le renforcement des capacités se concentrera sur l'élaboration des lois de portée générale et des politiques macro-économiques visant à créer un environnement légal et politique incitatif ou favorable au développement, à la consolidation de la paix et de la cohésion nationale.

L'implication des acteurs nationaux dans l'exécution et le suivi des plans de travail conjoints du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026 à travers les projets financés par les agences des Nations Unies et la contribution du Gouvernement au financement des activités ou la mise en place des hypothèses ou des conditions nécessaires pour l'atteinte des résultats escomptés faciliteront la durabilité des réalisations.

À la phase d'évaluation, l'équipe pays des Nations Unies adoptera une approche participative et inclusive qui permettra d'impliquer les partenaires nationaux, et en particulier les bénéficiaires, dans les exercices d'évaluation. Leur implication sera indispensable pour assurer la durabilité des réalisations du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026. En effet, les exercices évaluatifs seront des opportunités d'échange et d'appréciation des facteurs de succès et d'échec de la mise en œuvre des plans de travail conjoints ou des programmes et des projets, des occasions d'apprentissage individuel et collectif ainsi que de partage et de capitalisation des leçons apprises et des bonnes pratiques qui sont indispensables pour assurer la durabilité.

7. AVANTAGES COMPARATIFS DES NATIONS UNIES ET CONFIGURATION DE L'ÉQUIPE PAYS

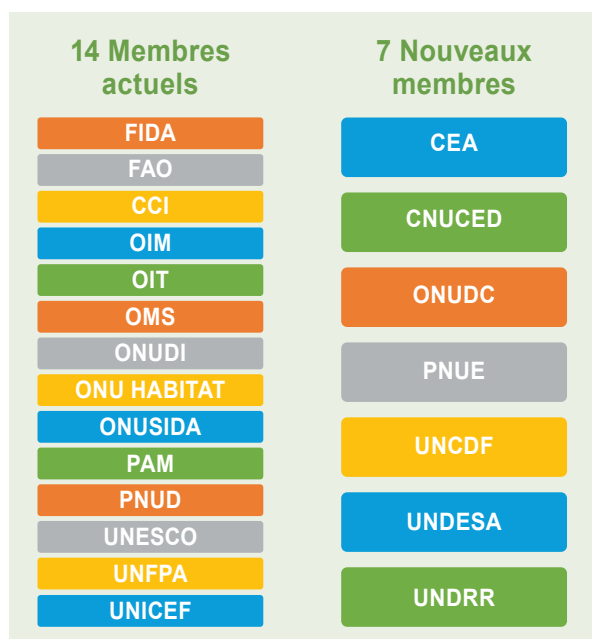
Fort d'une longue expérience de près d'un demi-siècle de coopération avec les Comores, le Système des Nations Unies (SNU) a su miser sur ses avantages comparatifs dans son action de coopération, c'est-à-dire des domaines d'intervention à travers lesquels l'équipe pays des Nations Unies peut apporter davantage que les autres partenaires dans le respect de son mandat, de ses ressources, de ses compétences et surtout de ses atouts réels et prouvés. Dans ce contexte, l'exercice de configuration de l'équipe pays vise à se doter des capacités nécessaires pour répondre aux impératifs de la réforme du SNU et aux défis de développement identifiés au niveau du pays.

L'exercice de configuration de l'équipe pays pour la mise en œuvre de l'UNSDCF 2022-2026 s'est étalé de juin à juillet 2021. Près d'une trentaine d'entités onusiennes ont été sollicités à prendre part à l'exercice. Il en ressort que l'Équipe pays qui mettra en œuvre le cadre de coopération 2022-2026, passera de 14 à 21 entités onusiennes, soit une augmentation de plus de 50% de l'équipe actuelle.

Il s'agit, d'abord, des quatorze entités qui ont joint leur action à travers l'UNDAF 2015 – 2021. Par ordre alphabétique, nous avons : le Centre de Commerce International (CCI), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation Internationale des Migration (OIM), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), le Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF).

Il s'agit aussi des sept nouvelles entités qui rejoignent l'équipe pays. Par ordre alphabétique, nous avons : la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), l'Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime (ONUDC), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Fonds des Nations unies pour le développement des capitaux (UNCDF), le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (UNDESA), et le Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophe (UNDRR).

Les membres de l'équipe de pays ont décrit les modes opératoires projetés pour la mise en œuvre de l'UNSDCF (voir annexe 3) et se sont positionnés sur les produits et les effets du cadre de coopération. Le tableau suivant donne une cartographie des interventions des entités par produits et effets de l'UNSDCF.



CHAPITRE 2.



Tableau - Positionnement des entités par pilier

ENTITÉS DE L'ÉQUIPE DE PAYS DU SNU AUX COMORES	POSITIONNEMENT DES ENTITÉS PAR PILLIERS DE L'UNSDCF																	
	Effet 1 - Pilier Planète				Effet 2 - Pilier Prospérité					Effet 3 - Pilier Peuple					Effet 4 - Pilier Paix			
	P1.1	P1.2	P1.3	P1.4	P2.1	P2.2	P2.3	P2.4	P2.5	P3.1	P3.2	P3.3	P3.4	P3.5	P4.1	P4.2	P4.3	P4.4
CCI						X											X	
FIDA									X									
FAO	X	X	X		X				X									
OIM								X					X		X			
OIT					X	X	X	X	X				X				X	
OMS										X	X		X	X				
ONUDI			X		X	X	X		X									X
UNO-HABITAT	X	X	X	X			X									X	X	X
ONUSIDA										X	X				X		X	
PAM				X														
PNUD	X	X	X	X		X	X		X						X	X		
UNESCO				X									X					
UNFPA										X	X	X	X	X	X	X	X	X
UNICEF		X								X	X	X	X	X	X			
CEA	X					X												
CNUCED					X													
ONU DC															X			
PNUE	X																	
UNDRR				X														
UNCDF	X			X	X	X	X		X									
UNDESA																		

L'analyse des données fait ressortir une répartition équilibrée des agences au niveau des piliers de l'UNSDCF, avec un intérêt particulier pour l'effet Prospérité.

Le **pilier Planète mobilisera dix entités**, soit presque la moitié des membres, à savoir : la CEA, la FAO, l'UNCDF, l'ONUDI, l'ONU-HABITAT, le PAM, le PNUD, le PNUE, l'UNDRR et l'UNICEF. Elles seront quatre à cinq entités à travailler sur chacun des produits de cet effet. Au titre du produit 1.1, il y aura : la CEA, la FAO, l'ONU-HABITAT, le PNUD, le PNUE et l'UNCDF. Au titre du produit 1.2, il y aura : la FAO, l'ONU-HABITAT, le PNUD et l'UNICEF. Au titre du produit 1.3, il y aura la FAO, l'ONUDI, l'ONU-HABITAT et le PNUD. Au titre du produit 1.4, il y aura l'ONU-HABITAT, le PAM, le PNUD, l'UNCDF, l'UNESCO et l'UNDRR.

Le **pilier Prospérité mobilisera onze entités**, à savoir : le CCI, la CEA, la CNUCED, le FIDA, la FAO, l'OIM, l'OIT, l'ONUDI, l'ONU-HABITAT, le PNUD et l'UNCDF. Elles seront trois à six entités à travailler sur chacun des produits de cet effet. Au titre du produit 2.1, il y

aura la FAO, l'OIT, l'ONUDI, l'UNCDF et la CNUCED. Au titre du produit 2.2, il y aura la CCI, l'OIT, l'ONUDI, le PNUD, l'UNCDF et la CEA. Au titre du produit 2.3, il y aura l'OIT, l'ONUDI, l'ONU-HABITAT, le PNUD, et l'UNCDF. Au titre du produit 2.4, il y aura l'OIM et l'OIT. Au titre du produit 2.5, il y aura le FIDA, la FAO, l'OIT, l'ONUDI, le PNUD et l'UNCDF.

Le **Pilier Peuple mobilisera sept entités**, à savoir : l'OIM, l'OIT, l'OMS, l'ONUSIDA, l'UNESCO, l'UNFPA et l'UNICEF. Elles seront trois à cinq entités à travailler sur chacun des produits de cet effet. Au titre des produits 3.1, et 3.2 il y aura : l'OMS, l'ONUSIDA, l'UNFPA et l'UNICEF. Au titre du produit 3.3, il y aura l'UNESCO, l'UNFPA et l'UNICEF. Au titre du produit 3.4, il y aura l'OIM, l'OIT, l'OMS, l'UNFPA et l'UNICEF. Au titre du produit 3.5, il y aura l'OMS, l'UNFPA et l'UNICEF.

Le **Pilier Paix mobilisera dix entités**, à savoir : le CCI, l'OIM, l'OIT, l'ONUDI, l'ONU-HABITAT, l'ONU DC, l'ONUSIDA, le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF. Elles seront trois à six entités à travailler sur chacun des produits de cet effet. Au titre du produit 4.1, il y aura :

l'OIM, l'ONUSIDA, le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF et l'ONU-DC. Au titre du produit 4.2, il y aura l'ONU-HABITAT, le PNUD et l'UNFPA. Au titre du produit 4.3, il y aura le CCI, l'OIT, l'ONU-HABITAT, l'ONUSIDA et l'UNFPA. Au titre du produit 4.4, il y aura l'ONUDI, l'ONU-HABITAT et l'UNFPA.

Il est à souligné la situation particulière de l'UNDESA. Au moment de la finalisation de l'exercice de configuration, il ne s'est positionné sur aucun pilier en particulier. Son appui dans le cadre de l'UNSDCF 2022-2026 dépendra d'accords spécifiques et sera fourni à la demande du pays.

L'évaluation de l'UNDAF 2015-2021 a identifié cinq principaux domaines à travers lesquels l'équipe pays des Nations Unies dispose de meilleurs avantages comparatifs :

- **l'appui-conseil sur les questions stratégiques de développement** : l'équipe pays des Nations Unies dispose d'avantages comparatifs en matière d'appui-conseil sur les questions stratégiques de développement. Cela concerne notamment l'appui à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies de développement. À titre indicatif, on peut signaler qu'elle a appuyé l'élaboration de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D), le Plan Comores Émergent et de nombreuses politiques sectorielles;
- **l'appui au plaidoyer et à la mobilisation des ressources** : l'équipe pays des Nations Unies possède des avantages comparatifs en ce qui concerne les actions de plaidoyer pour la mobilisation de ressources et de partenariats pour le développement durable. On peut citer l'appui à la préparation et à l'organisation de la Conférence des partenaires au développement (CPAD) des Comores, qui s'est tenue à Paris les 2 et 3 décembre 2019 et qui a permis des promesses de financement du Plan Comores Émergent de près de quatre milliards d'euros;
- **le leadership dans la promotion des ODD** : l'équipe pays des Nations Unies est dotée d'avantages comparatifs en termes de développement de stratégies et d'initiatives conjointes d'accélération de l'atteinte des ODD tant au niveau national que local. Elle a apporté un appui à la réalisation de la priorisation des

cibles des ODD, à l'élaboration du premier Examen national volontaire des ODD en 2020, à l'accès aux services sociaux de base et à l'eau potable;

- **l'appui au renforcement des capacités** : l'équipe pays des Nations Unies dispose d'avantages comparatifs sur le renforcement des capacités nationales en matière de prise en compte effective des jeunes, du genre, des droits humains, de la gestion axée sur les résultats (GAR) et de l'environnement comme base de la programmation, de la budgétisation et de l'action publique. On peut notamment citer l'appui à l'élaboration des politiques nationales de la jeunesse, d'équité et d'égalité de genre;
- **la promotion de la gouvernance démocratique** : l'équipe pays des Nations Unies dispose d'avantages comparatifs sur la promotion de la gouvernance démocratique dans les institutions publiques nationales et locales, la société civile et les communautés. C'est dans ce cadre qu'elle a notamment accompagné la volonté de réforme de la décentralisation, la promotion du dialogue politique, économique et social, l'organisation d'élections démocratiques, l'évaluation des cycles électoraux.

Les nouvelles entités vont renforcer le SNU aux Comores, en assurant la couverture de niches sectorielles importantes pour répondre à des besoins spécifiques du pays. Il s'agit notamment de :

- L'expertise sur le commerce, la compétitivité économique, les partenariats publics-privés, l'économie digitale et l'expertise en matière de standards internationaux et régionaux liés au commerce, aux douanes et aux investissements étrangers ;
- L'accélération de la mise en œuvre des ODD et le renforcement des capacités de résilience face aux catastrophes naturelles ;
- L'entrepreneuriat, le développement industriel et la formation professionnelle ;
- La protection de l'espace maritime, l'économie bleue et le tourisme.

CHAPITRE 3.



MISE EN ŒUVRE DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION



Le programme est exécuté au niveau national sous la coordination générale du **Commissariat général au plan (autorité gouvernementale chargée de la coordination)**. Les ministères, les organisations non gouvernementales nationales, les organisations non gouvernementales internationales et les organismes des Nations Unies réalisent les activités des programmes. Le Plan-cadre de coopération est mis en œuvre moyennant l'établissement d'un ou plusieurs plans de travail conjoints et/ou plans de travail propres à chaque organisme et descriptifs de projets dans lesquels sont décrits les résultats à atteindre et qui, au besoin, valent accord sur l'utilisation des ressources entre les organismes des Nations Unies et les partenaires de réalisation. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'en tiennent autant que possible aux documents strictement nécessaires à la réalisation des activités de programme, à savoir le Plan-cadre de coopération signé et les plans de travail, conjoints ou non, et descriptifs de projets signés. Cependant, si cela se révèle nécessaire et opportun, on pourra établir d'autres documents relatifs aux projets, en utilisant, entre autres, les passages pertinents du Plan-cadre de coopération et des plans de travail, conjoints ou non, et/ou des descriptifs de projet.

Selon les clauses relatives à la gestion du programme et à la gestion des risques déclinées dans l'encadré, le Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026 sera mis en œuvre sous le leadership du Gouvernement qui en assurera la coordination. Le Gouvernement sera soutenu par le Coordonnateur résident avec l'appui de l'équipe pays des Nations Unies dont le rôle sera déterminant pour l'atteinte des résultats escomptés. La mise en œuvre s'inscrira dans la perspective de la réforme des Nations Unies qui exhorte les équipes pays des Nations Unies à privilégier le travail conjoint en vue de maximiser l'impact positif des résultats escomptés sur les conditions de vie de la population, et en particulier des personnes les plus vulnérables.

La mise en œuvre sera également fondée sur l'approche « **Unis dans l'action** » qui consistera à considérer le Plan-cadre 2022-2026 comme le **Programme unique (« One programme »)** duquel découlent les cadres de coopération spécifiques des agences résidentes et non résidentes. À la faveur de cette approche, sous le leadership renforcé du Coordonnateur résident, l'équipe pays des Nations Unies utilisera le **cadre budgétaire commun (« Common budgetary framework »)** et la **stratégie relative aux activités opérationnelles (« Business Operations Strategy » ou BOS)**. Conformément à l'agenda d'efficacité du Secrétaire général des Nations Unies, le BOS doit permettre « *d'améliorer le rapport coût-efficacité des services d'appui grâce à une réduction des chevauchements de fonctions et des coûts d'administration et de transaction par le regroupement des services d'appui au niveau des pays; et la nécessité d'un appui intégré, fourni à tous les niveaux du Système des Nations Unies, au Programme de développement durable à l'horizon 2030* ». Pour projeter une image cohérente dans le cadre de la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026, l'équipe pays des Nations Unies parlera d'une seule voix grâce à une stratégie conjointe de communication.

La mise en œuvre du Plan-cadre 2022-2026 sera guidée par les principes *programmatisques des Nations Unies, notamment « Ne laisser personne à la traîne », « Droits humains, égalité des sexes et autonomisation des femmes », « Durabilité et résilience » et « Responsabilisation (redevabilité) »*. Elle sera également orientée par les principes de programmation suivants : « *La programmation axée sur les résultats* », « *Le développement des capacités* », « *La programmation tenant compte des risques* », « *La relation développement, action humanitaire, consolidation de la paix* », « *Le soutien à des politiques cohérentes* » et « *Les partenariats* ».

Elle tiendra compte des recommandations et des leçons apprises de l'évaluation finale de l'UNDAF 2015-2021 qui a relevé des faiblesses dans la programmation conjointe et les programmes conjoints, le fonctionnement des groupes résultats et des groupes thématiques, le suivi et la communication sur les résultats de l'UNDAF ainsi que sur les partenariats avec les autres PTF.

CHAPITRE 3.



1. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

En tenant compte de l'approche « Unis dans l'action », des principes programmatiques, la stratégie de mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026 consistera à utiliser de façon cohérente les différents modes opératoires suivants :

- **La combinaison harmonieuse des approches descendante et ascendante** : précisément, les interventions de l'équipe pays des Nations Unies mettront l'accent sur le conseil stratégique et le travail normatif à travers la veille stratégique, l'élaboration, l'application ou la mise en œuvre des lois, des politiques et des stratégies, les dialogues sur les politiques avec le Gouvernement afin d'influencer la prise en compte dans ces différents outils des engagements pris par le pays au niveau international. Au-delà de l'alignement stratégique du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026, l'équipe pays des Nations Unies veillera à assurer l'alignement opérationnel de ses interventions sur les plans d'action ou opérationnels des partenaires du Gouvernement, en particulier des ministères et des autres institutions publiques. En outre, l'équipe pays des Nations Unies utilisera davantage **l'approche communautaire** pour travailler directement avec les communautés de base qui interviendront comme actrices et bénéficiaires des interventions des Nations Unies. Le renforcement et la promotion de l'approche communautaire permettront d'entreprendre des interventions de proximité, de promouvoir le dialogue et la participation communautaire.
- **La programmation conjointe axée sur les résultats versus l'approche en silos qui est caractéristique de l'appui de l'équipe pays des Nations Unies** : l'équipe pays des Nations Unies accordera une attention particulière aux plans de travail conjoints et aux programmes conjoints pour renforcer le travail conjoint et réduire les interventions en silos. Du fait de leur caractère fédérateur, les produits escomptés du Plan-cadre des Nations Unies permettront de développer des synergies et des complémentarités entre les interventions des différentes entités des Nations Unies. En outre, les programmes conjoints ne consisteront pas seulement en une juxtaposition des activités des agences ou ne seront pas de simples leviers pour capter des financements auprès des bailleurs. Ils vont plutôt permettre d'assurer la cohérence des interventions afin de contribuer à la réalisation de changements transformationnels tangibles ayant un impact sur les conditions de vie des populations, et particulièrement des couches les plus vulnérables.
- **Le ciblage des personnes et des groupes les plus vulnérables** : les interventions de l'équipe pays des Nations Unies accorderont une attention particulière à ces catégories d'acteurs et de bénéficiaires afin de ne laisser personne de côté. **Le marqueur des personnes et des groupes vulnérables sera fixé à 20 %**. Leur identification sera coordonnée et concertée pour éviter la dispersion ou le saupoudrage et la duplication des interventions. Il convient de rappeler que l'analyse commune de pays a identifié les catégories ci-après de personnes et groupes les plus vulnérables : les personnes vivant avec un handicap ; les personnes souffrant de certaines maladies ; les personnes vivant dans l'extrême pauvreté ; les personnes dépendantes à certaines substances psychotropes ; les minorités religieuses comoriennes, chiites ou chrétiennes ; les candidats à la migration vers Mayotte et bloqués aux Comores.
- **Le ciblage des femmes, des jeunes et des enfants** : les interventions de l'équipe pays des Nations Unies privilégieront les femmes, les jeunes et les enfants dont **les marqueurs seront fixés au moins à 15 % pour les résultats escomptés**.
- **Le ciblage des zones de concentration des interventions** : l'équipe pays des Nations Unies procédera à l'identification et la sélection consensuelles des zones de concentration de ses interventions en se basant sur des critères objectifs. Elle établira une cartographie de ses interventions. L'actualisation du bilan commun, qui sera entreprise chaque année, permettra à l'équipe pays de mieux piloter et coordonner ses interventions, de maximiser l'utilisation de ses ressources et l'impact de ses résultats.

- **Le renforcement des capacités des acteurs nationaux sera au cœur des interventions de l'équipe pays des Nations Unies.** Comme nous l'avons signalé plus haut, l'approche de renforcement des capacités sera holistique en ce sens qu'elle sera articulée aux niveaux individuel, organisationnel et sociétal ou socio-institutionnel. Les agences des Nations Unies coordonneront leurs démarches et leurs méthodes ainsi que leurs interventions en matière de renforcement des capacités afin d'éviter des chevauchements ou des duplications. De ce fait, l'équipe pays des Nations Unies procédera à une évaluation des capacités nationales dans ces domaines d'intervention prioritaires pour apprécier les capacités existantes, les capacités désirées et le déficit des capacités. Cette évaluation permettra d'élaborer un plan ou un programme de développement des capacités qui servira de tableau de bord pour mieux coordonner les interventions. L'évaluation et l'élaboration des programmes de renforcement des capacités pourront être entreprises par secteurs. En ce qui concerne le renforcement des capacités en ressources humaines, le programme de renforcement des capacités servira à élaborer les plans de développement des ressources et des plans de formation qui seront des outils indispensables pour le renforcement des capacités en ressources humaines.

- **Le soutien et la promotion du leadership du Gouvernement :** le rôle du Gouvernement sera déterminant dans la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026. En dépit de son implication dans les revues annuelles et les ateliers, la faiblesse du leadership du Gouvernement est très perceptible à travers la réalisation ou la mise en place des hypothèses ou des conditions nécessaires à l'atteinte des résultats qui relèvent de sa responsabilité. À titre indicatif, on peut citer la lenteur dans le traitement des dossiers et la production des rapports des projets. L'équipe pays des Nations Unies veillera à renforcer son leadership à travers l'appui-conseil, l'accompagnement et le renforcement des capacités institutionnelles, techniques, technologiques et en ressources humaines.

- **Le renforcement du nexus Humanitaire-Développement-Paix :** dans la mise en œuvre de ses interventions, l'équipe pays des Nations Unies veillera à établir des synergies et des

complémentarités entre les interventions qui relèvent de ces trois registres. À la faveur de l'inscription des effets escomptés dans les quatre piliers de l'Agenda 2030, les plans de travail conjoints et les programmes conjoints seront les principaux leviers qui seront utilisés pour renforcer ce nexus.

- **Le développement des partenariats stratégiques avec les acteurs nationaux et internationaux (partis politiques, OSC, secteur privé, collectivités territoriales) :** les partenaires nationaux, notamment les ministères et les OSC, joueront un rôle majeur dans la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026. Cependant, l'équipe pays des Nations Unies s'attachera à améliorer les relations de partenariat avec les OSC. L'évaluation finale de l'UNDAF 2015-2021 a relevé la nécessité de renforcer les partenariats avec les OSC et le secteur privé. En effet, les OSC ont été plus impliquées comme de simples partenaires d'exécution assurant la sous-traitance des interventions des agences des Nations Unies ; elles n'ont pas eu de véritables rapports de partenariat. L'équipe pays des Nations Unies renforcera également ses partenariats avec les collectivités territoriales et le secteur privé qui ont été faibles au cours du cycle de programmation 2015-2021.

S'agissant des partenariats avec les PTF, l'équipe pays des Nations Unies renforcera sa collaboration avec la Banque mondiale, la France (AFD), l'Union européenne qui figurent parmi les PTF les plus importants du pays. Les priorités de l'équipe pays des Nations Unies recoupent celles de ces partenaires. En effet, au 1^{er} juillet 2020, la Banque mondiale appuyait le financement de dix projets à hauteur de 233 millions de dollars dans les domaines de la santé, de la protection sociale, des télécommunications, de la reconstruction après une catastrophe, de la pêche, de l'énergie, de l'inclusion financière et du renforcement des capacités.

L'Union des Comores fait partie des 19 pays prioritaires de l'aide française. Au cours des dix dernières années (2007-2017), l'**Agence française de développement (AFD)** a consacré 74 millions d'euros à des projets de développement aux Comores dans les secteurs de la santé, de l'eau potable, de l'environnement et de la microfinance. Plus précisément, l'amélioration du système de santé de l'Union des Comores est une

CHAPITRE 3.



des priorités de l'AFD. Son action porte une attention particulière sur la santé maternelle et infantile, ainsi que l'accès aux soins des plus démunis. L'AFD apporte aussi un appui à : la qualité des soins offerts par les hôpitaux de référence du pays ; l'accès aux soins obstétricaux ; la santé maternelle, notamment sur l'île d'Anjouan (maternité et postes de santé) ; la qualité des services et la professionnalisation de Caritas.

En ce qui concerne l'**Union européenne**, le *Programme indicatif multi-annuel (PIM)* pour les Comores, qui représente la base du travail conjoint en Union des Comores pour la période 2021-2027, vise trois principaux domaines de concentration : (1) la conclusion d'un pacte vert (transition économique et sociale verte, accès à l'énergie renouvelable et protection de l'environnement) ; (2) le soutien à la croissance et aux emplois durables ; (3) la paix, la sécurité et la bonne gouvernance. A ces trois domaines prioritaires s'ajoutent deux thématiques transversales : la transition digitale et le genre. Ces domaines s'alignent sur les priorités du PCE 2030 et du PDI 2020-2024.

Dans le cadre du financement portant sur le changement climatique et les catastrophes naturelles, l'équipe pays des Nations Unies développera des partenariats avec le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat, l'Alliance globale contre le changement climatique (UE), le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP), qui ont déjà financé plusieurs projets. Elle va également explorer des opportunités de financement auprès du Fonds d'investissement climatique (CIF) et du Fonds d'adaptation au changement climatique.

En ce qui concerne la coopération Sud-Sud, l'équipe pays des Nations Unies explorera les opportunités de développement des partenariats avec l'Arabie saoudite, la Chine, les Émirats arabes unis (EAU) et le Koweït ainsi qu'avec la Banque islamique de développement, qui sont engagés dans des projets dans les secteurs agricoles, de la pêche, la finance inclusive et la construction d'infrastructures.



2. PLANS DE TRAVAIL CONJOINTS

La mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026 sera opérationnalisée à travers les plans de travail conjoints qui seront représentés sous la forme de tableaux contenant les produits qui vont être livrés collectivement par les agences des Nations Unies et les autres parties prenantes pour apporter une contribution significative à la réalisation des effets escomptés. Les plans de travail seront signés par le Gouvernement, le Coordonnateur résident et les entités des Nations Unies contributrices. Les plans de travail conjoints devront être adossés sur les théories de changement des effets et découler de la matrice des résultats. Ils déclineront de façon claire et précise, sous chaque effet, les produits escomptés assortis d'indicateurs SMART auxquels seront associées des valeurs de référence et des cibles renseignées par des données qualitatives ou quantitatives. Ils indiqueront les activités qui seront mises en œuvre pour assurer la réalisation des produits. Ils présenteront le chronogramme de réalisation des activités et des cibles des produits, les entités responsables et le budget alloué à la réalisation des produits.

Les organismes des Nations Unies aident à la définition et à la réalisation des activités visées par le Plan-cadre de coopération. Cet appui peut prendre la forme d'un appui technique, d'une assistance pécuniaire, de fournitures, marchandises et matériel, de services d'achat, de transport, de fonds visant à financer des activités de sensibilisation, des travaux de recherche et des études, de services de consultant, d'aide à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de programmes, d'activités de formation et d'effectifs. Une partie de cet appui peut être apportée aux organisations non gouvernementales (et organisations de la société civile) convenues lors de l'établissement des plans de travail et descriptifs de projet.

À titre complémentaire, l'appui apporté peut consister en un accès aux systèmes d'information mondiaux gérés par les organismes des Nations Unies, au réseau et aux systèmes d'information spécialisés des bureaux de pays, y compris aux listes de consultants et de prestataires de services en matière de développement, ainsi que dans le bénéfice de l'appui fourni par le réseau des institutions spécialisées, fonds et programmes des

Nations Unies. Les organismes des Nations Unies affectent du personnel et des consultants à l'élaboration du programme, à l'appui au programme, à l'assistance technique et aux activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des conclusions des examens annuels et des progrès accomplis dans la réalisation du programme, les fonds versés par les organismes des Nations Unies le sont par année civile et conformément aux dispositions du Plan-cadre de coopération. Ces budgets sont examinés et détaillés dans les plans de travail et les descriptifs de projet. D'un commun accord entre le gouvernement et les entités du Système des Nations Unies pour le développement, les fonds que les donateurs de ces entités n'auront pas réservés à des fins particulières pourront être réaffectés à d'autres activités de programme d'une utilité comparable.

L'équipe pays des Nations Unies adoptera une approche méthodologique rigoureuse pour l'élaboration des plans de travail conjoints sur une base participative et inclusive. Cette approche devra permettre de s'assurer que les plans de travail conjoints reflètent les chaînes de résultats telles qu'elles apparaissent dans la matrice des résultats du Plan-cadre. Les activités proposées devront donc être cohérentes avec les produits escomptés et leurs indicateurs. Il faudra éviter la juxtaposition des activités des agences et de décliner des sous-activités ou des tâches. Les activités devront être formulées avec des verbes d'action. Il est souhaitable que les plans de travail soient annuels et leurs chronogrammes structurés en trimestres. Il est également souhaitable que les groupes résultats définissent de commun accord les cibles intermédiaires ou les jalons (*milestones*) qui seront atteints à la fin de chaque trimestre ou de chaque année. Ces cibles intermédiaires seront indispensables pour un suivi rigoureux. Les plans de travail seront ajustés chaque année en tenant compte des recommandations des revues annuelles ou de l'équipe pays des Nations Unies.

Les plans de travail conjoints seront mis en œuvre à travers les programmes et les projets exécutés par les partenaires nationaux avec l'appui financier et technique des agences des Nations Unies. Ce seront essentiellement des outils qui permettront d'assurer la coordination et la cohérence de la mise en œuvre des interventions de l'équipe pays des Nations Unies. Leur exécution sera appuyée par les groupes résultats.

CHAPITRE 3.



3. GOUVERNANCE

La gouvernance du Plan-cadre sera guidée par l'approche « *Unis dans l'action* », les principes programmatiques et de programmation ainsi que par les leçons apprises de l'évaluation finale de l'UNDAF 2015-2021. Elle devra renforcer le leadership conjoint du Gouvernement et du Coordonnateur résident et le rôle majeur de l'équipe pays des Nations Unies. En tenant compte des leçons apprises de l'évaluation finale, une attention particulière sera accordée à l'amélioration du fonctionnement des groupes résultats, du groupe suivi et évaluation, du groupe communication, du groupe genre et droits humains.

- **La gouvernance du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026 sera assurée par le comité de pilotage conjoint présidé par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et le Coordonnateur résident des Nations Unies.** Il sera chargé de l'orientation stratégique, de la supervision et de la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du cadre de coopération. Il aura donc la responsabilité de prendre des décisions stratégiques et de veiller à leur application. Il tiendra une session ordinaire par an pour examiner et approuver les dossiers qui lui seront soumis. Il pourra organiser des sessions extraordinaires en cas de besoin. Plus précisément, il examinera et approuvera les plans de travail conjoints, le plan de suivi et évaluation du cadre de coopération. En tenant compte de leur spécificité ou des procédures de certains donateurs, il approuvera aussi quelques programmes et projets conjoints. Il procédera aussi à l'examen et l'approbation des rapports annuels de progrès et des rapports d'évaluation de la mise en œuvre du cadre de coopération, des rapports d'évaluation de quelques programmes et projets conjoints. La mission, les responsabilités, la composition et le fonctionnement du comité de pilotage seront étayés dans ses termes de référence.

Le comité de pilotage sera assisté par un secrétariat technique composé par le personnel du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et le Bureau du Coordonnateur résident. Il analysera et préparera des notes techniques, des synthèses, etc. des documents de projets, des plans de travail, des rapports

qui sont soumis à l'examen et l'approbation du comité de pilotage. Le secrétariat sera chargé de la préparation et de l'organisation des sessions du comité de pilotage. Il produira et transmettra les comptes-rendus des sessions aux membres du comité de pilotage. Il assurera la diffusion des délibérations ou des décisions du comité de pilotage en respectant les clauses établies en la matière. Le rôle et les responsabilités du secrétariat technique seront définis dans ses termes de référence.

- **L'équipe pays des Nations Unies (EP)**, sous le leadership du Coordonnateur résident, appuiera le comité de pilotage dans l'orientation stratégique, la supervision et la coordination de la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies 2022-2026. Elle aura la responsabilité de la mise en œuvre de l'agenda de la réforme. Conformément au système de management et de redevabilité établi dans le cadre de la réforme, le Coordonnateur résident rendra compte des résultats de l'équipe pays des Nations Unies déclinés dans son plan de travail. Le Coordonnateur résident veillera à l'application du code de conduite de l'équipe pays. Les chefs d'agences seront redevables des résultats de leurs agences respectives et de l'équipe pays des Nations Unies.

L'équipe pays des Nations Unies veillera aussi au respect de l'approche « *Unis dans l'action* », des principes programmatiques et de programmation, des directives du DCO. Elle élaborera des plans de travail annuels. Elle tiendra des réunions mensuelles pour procéder à l'examen et la validation de tous les documents soumis à l'approbation du comité de pilotage, notamment les plans de travail conjoints, le plan de suivi et évaluation, les rapports annuels de progrès et les rapports d'évaluation de la mise en œuvre du cadre de coopération. Ces réunions seront systématiquement documentées par des comptes-rendus.

L'équipe pays des Nations Unies supervisera la préparation et l'organisation des revues annuelles. Elle veillera à la mise en œuvre efficace des stratégies conjointes de communication et de mobilisation des ressources. Les membres de l'équipe pays des Nations Unies assureront la présidence des groupes résultats et des groupes thématiques communication, genre et droits humains. L'équipe pays des Nations Unies sera soutenue par le Bureau du Coordonnateur résident dans l'exercice de ses



responsabilités. Elle se dotera également d'un code de conduite ou de management. Les responsabilités et le fonctionnement de l'équipe pays des Nations Unies seront étayés dans des termes de référence spécifiques.

- **L'équipe de gestion du programme (PMT)** sera le pivot de l'architecture de la gouvernance du cadre de coopération. Elle assurera le rôle de conseiller stratégique de l'équipe pays des Nations Unies pour l'orientation stratégique, la supervision et la coordination de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du cadre de coopération. Elle veillera à la cohérence stratégique et programmatique des interventions. Elle élaborera des plans de travail annuels. Elle sera composée des représentants résidents adjoints et des responsables des programmes des agences. Elle se réunira une fois par mois pour procéder à l'examen et la validation de tous les dossiers avant leur soumission à l'équipe pays des Nations Unies, notamment les plans de travail conjoints, le plan de suivi et évaluation, les rapports annuels de progrès et d'évaluation de la mise en œuvre du cadre de coopération. Ces réunions seront systématiquement documentées par des comptes-rendus. Elle supervisera la

préparation et l'organisation des revues annuelles, de l'évaluation finale avec l'appui du Bureau du Coordonnateur résident. Elle supervisera le groupe suivi et évaluation, les groupes résultats et les groupes thématiques. Les responsabilités, la composition et le fonctionnement de la gestion du programme seront étayés dans des termes de référence spécifiques.

- **Le Groupe des opérations (OMT)** sera chargé de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie conjointe des opérations (*Business Operations Strategy* [BOS]). Son rôle sera crucial dans la gestion des services communs afin de minimiser les coûts de transaction de la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies. En effet, selon la réforme des Nations Unies, « *la BOS devra faciliter la planification stratégique, la gestion et le suivi des activités menées conjointement par les équipes de pays des Nations Unies en appui à l'exécution des programmes, ainsi que la communication de l'information relative à ces activités. La BOS s'appliquera aux services communs mis en place conjointement par des agences. Elle n'inclura pas ni ne remplacera les plans opérationnels propres à chaque agence. La*

CHAPITRE 3.



BOS devra favoriser l'introduction d'innovations dans les modalités de fonctionnement opérationnel communes ».

Le Groupe des opérations sera composé des responsables des opérations des agences et sera structuré en sous-groupes sur la base de ses principales fonctions. Il se dotera d'un plan de travail. Il tiendra des réunions mensuelles qui feront systématiquement l'objet de comptes-rendus. Les responsabilités et le fonctionnement du groupe des opérations seront étayés dans des termes de référence spécifiques.

- **Les Groupes résultats**, pour capitaliser sur les acquis du bilan commun de pays et du processus d'élaboration du Plan-cadre 2022-2026, seront structurés autour des quatre piliers de l'agenda 2030. **Il y aura donc le groupe Planète, le groupe Prospérité, le groupe Peuple et le groupe Paix.** Ils seront les principaux leviers de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du Plan-cadre. Ils joueront un rôle majeur dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de travail conjoints. Ils seront dotés de plans de travail annuels.

Les Groupes résultats seront des espaces d'échanges sur des questions de substance et opérationnelles ou programmatiques, de partage de leçons apprises et de bonnes pratiques, d'identification des opportunités de programmes conjoints ou de développement de synergies et de complémentarités entre les interventions de différentes agences. Ils seront présidés par les chefs d'agences. Ils tiendront des réunions trimestrielles qui seront systématiquement documentées par des comptes-rendus. Ils produiront des rapports périodiques qui alimenteront la rédaction du rapport annuel de progrès de mise en œuvre du Plan-cadre. Ils contribueront aussi à la préparation et l'organisation des revues annuelles. Ils appuieront la réalisation de la revue à mi-parcours et l'évaluation finale du cadre de coopération. Des représentants des groupes thématiques de dialogue (GTD) du dispositif institutionnel national de suivi-évaluation peuvent participer aux travaux de ces groupes.

La composition, les responsabilités et le fonctionnement des groupes résultats seront étayés dans des termes de référence spécifiques.

- **Le Groupe inter-agences suivi et évaluation (GTSE)** sera un instrument technique de l'équipe

de gestion du programme qui assurera sa supervision directe. Il sera chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de suivi et évaluation du Plan-cadre. Il appuiera les groupes résultats dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans de travail conjoints. Il contribuera à la production des rapports annuels, la préparation et l'organisation des revues annuelles du Plan-cadre. Son rôle sera primordial dans la révision du bilan commun de pays et la préparation et la réalisation des évaluations. Il appuiera la mise à jour de UN INFO et la gestion des connaissances produites dans le cadre de la mise en œuvre du Plan-cadre. Il sera composé des spécialistes et des points focaux suivi et évaluation des agences, sous le lead du spécialiste en suivi-évaluation du Bureau du Coordonnateur résident (BCR). Le chargé de suivi-évaluation du Plan Comores Émergent et un représentant de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) participeront aux travaux de ce groupe.

Les responsabilités et le fonctionnement du Groupe inter-agences suivi et évaluation seront étayés dans des termes de référence spécifiques.

- **Le Groupe thématique genre et droits humains (GTGDH)** aura un rôle crucial à jouer pour la prise en compte de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes dans les plans de travail conjoints, le plan de suivi et évaluation, les rapports annuels de suivi de mise en œuvre ainsi que dans les rapports des revues annuelles et d'évaluation finale du Plan-cadre. Il fournira un appui-conseil et renforcera les capacités des membres des différents groupes sur l'égalité des sexes et des droits humains. Les responsabilités et le fonctionnement du GTGDH seront étayés dans des termes de référence spécifiques.
- **Le Réseau des Nations Unies pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA)** sera chargé de promouvoir la protection contre l'exploitation et les abus sexuels commis par le personnel des Nations Unies et les partenaires de mise en œuvre. Le réseau PSEA veillera à ce que l'équipe pays des Nations Unies dispose d'une stratégie pour fournir une assistance et un soutien aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels. Les responsabilités et le fonctionnement du réseau PSEA seront étayés dans des termes de référence spécifiques.

- **Le Groupe de communication des Nations Unies (UNCG)** sera chargé de la mise en œuvre de la stratégie conjointe de communication assortie d'un plan. Il travaillera en étroite collaboration avec le groupe inter-agences suivi et évaluation pour assurer la gestion des connaissances produites dans le cadre de la mise en œuvre du Plan-cadre. Il aura la responsabilité de promouvoir une image cohérente de l'équipe pays des Nations Unies ainsi que la visibilité et la lisibilité de ses interventions et résultats, avec un accent particulier sur le partenariat et la mobilisation des ressources. Le groupe jouera également un rôle transversal dans la sensibilisation, le plaidoyer et le changement nécessaires à la réalisation des « cinq P » et des Objectifs de développement durable. Les responsabilités et le fonctionnement du groupe de communication seront étayés dans des termes de référence spécifiques.
- **Le Bureau du Coordonnateur résident (BCR)** sera le principal instrument du Coordonnateur résident pour assurer la planification stratégique, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du cadre de coopération. Il appuiera et veillera au bon fonctionnement des différents groupes. Il appuiera le Coordonnateur résident dans la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies. Il jouera un rôle crucial dans la production des rapports annuels de progrès de la mise en œuvre du Plan-cadre, la préparation et l'organisation des revues annuelles et la réalisation de l'évaluation finale du Plan-cadre.

Il assurera la gestion de UN INFO et des connaissances produites dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de coopération. Il assurera le secrétariat technique du comité de pilotage et apportera un appui à l'équipe pays des Nations Unies dans l'accomplissement de ses responsabilités. Les responsabilités et le fonctionnement du BCR seront étayés dans des termes de référence spécifiques.

4. MESURES À PRENDRE POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES GROUPES

Pour renforcer l'efficacité du fonctionnement des groupes résultats, du groupe suivi et évaluation, du groupe communication, du groupe genre et droits humains, du réseau pour la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, l'équipe pays des Nations Unies appliquera les principales mesures suivantes :

- (i) le renforcement du leadership et de la redevabilité des chefs d'agences qui ont le rôle de diriger ces groupes ;
- (ii) la redevabilité des membres de ces groupes qui doivent rendre compte à leurs chefs d'agences de leur participation aux réunions et autres activités des groupes ;
- (iii) l'amélioration de la valeur ajoutée des groupes au travail des agences ;
- (iv) la nécessité d'éviter la routine liée aux échanges focalisés sur les processus et d'accorder une place importante aux débats de substance ou à la réflexion stratégique, aux échanges sur les leçons apprises, les bonnes pratiques, les opportunités de développement de partenariats et de mobilisation de ressources, au renforcement des capacités des membres des groupes, aux échanges entre les groupes sur des sujets d'intérêt commun ou transversaux ;
- (v) le renforcement du rôle du Bureau du Coordonnateur résident dans l'appui et le suivi du fonctionnement des groupes en vue d'informer régulièrement l'équipe pays des Nations Unies. Le BCR doit veiller à ce que tous les groupes disposent des termes de référence, des plans de travail annuels et produisent systématiquement les comptes-rendus de leurs réunions.

CHAPITRE 3.



5. DIVERS

En ce qui concerne le financement des activités ou des projets mis en œuvre par les partenaires nationaux, les entités des Nations Unies ayant adopté l'approche harmonisée de transfert de fonds (HACT) devront strictement respecter les clauses ci-après relatives à celle-ci :

Tous les transferts de fonds destinés à un partenaire de réalisation se font conformément aux plans de travail. Les transferts de fonds destinés au financement d'activités décrites dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies selon les modalités suivantes :

1. Fonds transférés directement au partenaire de réalisation : a. Avant le début des activités (transfert direct), ou b. Une fois les activités terminées (remboursement);

2. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci;

3. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation.

Lorsque des transferts de fonds sont effectués en faveur de [institution nationale], celle-ci (celui-ci) transfère rapidement ces fonds au partenaire de réalisation.

Les transferts directs visant à financer la réalisation d'activités de programme sont demandés et autorisés pour des périodes n'excédant pas trois mois. Le remboursement de dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué trimestriellement ou une fois les activités terminées.

Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses du partenaire de réalisation qui sont supérieures aux montants



autorisés. Lorsqu'une activité est terminée, tout solde est remboursé ou porté au crédit du programme d'un commun accord entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies.

Les modalités de transfert de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des résultats d'un examen de la capacité de gestion des finances publiques, lorsque le partenaire de réalisation est un Gouvernement, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière si le partenaire n'est pas un organisme des Nations Unies.

Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par les organismes des Nations Unies peut procéder à cette évaluation, à laquelle le partenaire de réalisation participe. Le partenaire de réalisation peut participer à la sélection du consultant.

Les modalités de transferts de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification peuvent être révisés lors de la réalisation du programme, en fonction des observations formulées dans le cadre du suivi du programme, du suivi des dépenses et des rapports à ce sujet ainsi qu'à l'issue d'audits.

En cas de transfert direct ou de remboursement, les organismes des Nations Unies notifient au partenaire de réalisation le montant qu'ils ont approuvé et lui versent les fonds dans un délai de [nombre de jours prévu].

En cas de paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci, ou aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation, les organismes des Nations Unies procèdent au paiement dans un délai de [nombre de jours accepté par les organismes des Nations Unies].

La responsabilité des organismes des Nations Unies n'est pas directement engagée par les accords contractuels conclus entre le partenaire de réalisation et les fournisseurs extérieurs. Lorsque les organismes des Nations Unies versent des fonds au même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et les audits sont effectués conjointement par ces organismes ou en coordination avec eux.

Les partenaires de réalisation (Gouvernement ou organisations non gouvernementales nationales) utilisent les fonds reçus conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales compatibles avec les normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à [l'organisme des Nations Unies] dans les six mois suivant leur réception.

Lorsque les réglementations, politiques et procédures nationales ne sont pas compatibles avec les normes internationales applicables, ce sont les règles financières et règles connexes ainsi que les règlements, politiques et procédures de l'organisme des Nations Unies qui s'appliquent.

Si les partenaires de réalisation sont des organisations non gouvernementales internationales ou des organisations de la société civile, ou encore des organisations intergouvernementales, ils utilisent les fonds reçus conformément aux normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à [l'organisme des Nations Unies] dans les six mois suivant leur réception.

Pour faciliter les audits programmés et les audits spéciaux, chaque partenaire de réalisation qui reçoit des fonds de [l'organisme des Nations Unies] permet à [celle-ci ou celui-ci] ou à son représentant d'accéder en temps voulu : à tous les documents comptables prouvant l'enregistrement du transfert des fonds par [l'organisme des Nations Unies], accompagnés de la documentation pertinente ; à toute la documentation et à tous les membres du personnel concernés par le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du partenaire de réalisation par lequel les transferts de fonds sont passés.

Les conclusions de chaque audit sont communiquées au partenaire de réalisation et à [l'organisme des Nations Unies]. En outre, chaque partenaire de réalisation : reçoit communication du rapport d'audit établi par les auditeurs et en prend connaissance ; adresse sans retard les déclarations d'acceptation ou de rejet de toute recommandation des auditeurs à [l'organisme des Nations Unies qui a versé des fonds] [lorsqu'il a été précisé que les audits seraient effectués par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ajouter « et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques »] afin que ceux-ci les fassent figurer dans le rapport final qu'ils soumettront à [l'organisme des Nations Unies] ; donne suite rapidement aux recommandations des auditeurs qu'il aura acceptées ; rend compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations acceptées à [l'organisme des Nations Unies] [lorsqu'il a été précisé que les audits seraient effectués par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ajouter « et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques »], tous les trimestres (ou à une fréquence convenue localement).

CHAPITRE 4.



SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION



À l'instar de sa mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan-cadre seront guidés par l'approche « Unis dans l'action » et les principes programmatiques et de programmation des Nations Unies. Ils seront mis en œuvre en conformité avec les normes et standards prescrits par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG). Ils s'inscriront également dans la perspective de l'approche basée sur les droits de l'homme qui requiert que la collecte et l'analyse des données rendent compte de la réalisation, la protection et la promotion des droits fondamentaux des bénéficiaires, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le suivi et l'évaluation devront donc mettre en lumière les changements apportés par le Plan-cadre dans les conditions de vie des personnes et des groupes les plus vulnérables. Cette exigence signale l'importance accordée à la production des données désagrégées.

Le suivi et l'évaluation permettront à l'équipe pays des Nations Unies d'assumer sa redevabilité dans la mise en œuvre et la réalisation des résultats escomptés du Plan-cadre. En effet, la Résolution A/RES/62/208 de l'Assemblée générale des Nations Unies stipule que « **les coordonnateurs résidents, avec l'appui de l'équipe pays des Nations Unies, doivent rendre compte aux autorités nationales des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats escomptés retenus dans l'UNDAF** ».

La mise en œuvre du suivi et de l'évaluation du Plan-cadre veillera au respect de la clause suivante :

Les partenaires de réalisation conviennent de coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées au moyen des fonds transférés par lesdits organismes et facilitent l'accès aux documents comptables ainsi qu'aux membres du personnel chargé de l'administration de ces fonds. À cet effet, les partenaires de réalisation acceptent ce qui suit :

1. L'examen périodique sur place et l'inspection par sondage de leurs documents comptables par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et comme indiqué dans les clauses pertinentes des documents d'engagement/contrats signés avec lesdits organismes ;

2. Le suivi des activités de programme conformément aux normes et aux directives des organismes des Nations Unies en matière de visites et de suivi sur le terrain ;

3. La réalisation d'audits spéciaux ou programmés. Chaque organisme des Nations Unies, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies (lorsque cela est souhaité et en concertation avec le ministère coordonnateur concerné), établit un plan d'audit annuel, en donnant la priorité à l'audit des partenaires de réalisation qui reçoivent une aide pécuniaire importante et à celui des partenaires dont les capacités en matière de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

L'équipe pays des Nations Unies se dotera d'un plan de suivi et d'évaluation budgétisé 2022-2026 auquel les directives du DCO confèrent un caractère mandataire. Ce plan contiendra les éléments essentiels suivants : les livrables attendus du suivi et de l'évaluation, les principales activités, les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes, le budget. Le plan de suivi et d'évaluation sera assorti d'un calendrier. Il sera décliné en plans annuels de suivi et d'évaluation. Il sera géré par le responsable de suivi et d'évaluation du Bureau du Coordonnateur résident en étroite collaboration avec le groupe inter-agences suivi et évaluation et sous la supervision de l'équipe de gestion du programme.

CHAPITRE 4.



1. SUIVI DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION

Le suivi consistera à assurer régulièrement la collecte et l'analyse des données qualitatives et quantitatives pour apprécier les progrès enregistrés dans l'utilisation des ressources, la mise en œuvre des activités et la réalisation des livrables. Il permettra aussi d'apprécier la contribution des livrables à la réalisation des effets escomptés du Plan-cadre. Pour opérationnaliser le suivi, le groupe suivi et évaluation utilisera différents modes opératoires très liés :

- **le suivi de l'évolution du contexte national**, qui consistera à collecter et analyser des données sur les changements majeurs en termes de défis, de menaces, d'opportunités et de questions émergentes concernant la situation politique, économique, sociale, etc., du pays. Il s'agira également de cerner l'influence ou les répercussions de ces changements sur la mise en œuvre du Plan-cadre. Le suivi de l'évolution du contexte alimentera l'actualisation du bilan commun de pays ;
- **le suivi des effets** aura pour objet d'observer et d'analyser les changements survenus au niveau des effets escomptés. La collecte et l'analyse se baseront sur les indicateurs des effets. Au moment de l'évaluation à mi-parcours ou finale, les données collectées à travers le suivi des effets permettront d'apprécier la contribution des livrables aux changements observés. Il devra être réalisé chaque année par le groupe suivi et évaluation ;
- **le suivi programmatique ou opérationnel** portera sur la collecte et l'analyse des données qualitatives et quantitatives qui permettront d'apprécier les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des activités, la réalisation des cibles intermédiaires ou finales des produits. Il aura aussi pour objet d'observer les tendances de la contribution des livrables aux changements constatés au niveau des effets ;
- **le suivi financier** se focalisera sur la collecte et l'analyse des données qui permettront d'apprécier les progrès enregistrés et l'utilisation efficiente des ressources en vue de la réalisation des résultats escomptés ;
- **le suivi des risques et des hypothèses** s'attachera à collecter et à analyser les données pour apprécier la survenance des risques, ainsi que la mise en place des hypothèses et leur influence sur la mise en œuvre du Plan-cadre. Il s'agira également d'apprécier les stratégies de prévention et de mitigation mise en œuvre pour faire face aux risques ;
- **les visites conjointes de suivi** : les agences des Nations Unies, les groupes résultats, les groupes thématiques pourront organiser périodiquement des visites conjointes de suivi pour apprécier les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des plans de travail et des programmes conjoints. Le groupe de travail suivi et évaluation et le groupe communication joueront un rôle déterminant dans la préparation, l'organisation et la réalisation de ces visites.

La mise en œuvre du suivi se basera sur les principaux outils suivants qui seront étayés dans le plan de suivi et d'évaluation :

- **les fiches techniques des indicateurs** ou des métadonnées : elles permettront à l'équipe pays des Nations Unies et à ses partenaires d'avoir une compréhension claire et commune des indicateurs ;
- **les fiches de suivi** serviront d'outils de collecte des données sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des activités, la production des livrables et l'atteinte des cibles des effets. Elles seront élaborées par le groupe suivi et évaluation en étroite collaboration avec les groupes résultats et les groupes thématiques ;
- **les modèles des rapports de suivi et des visites de terrain** devront être standardisés dans la mesure du possible. Ils seront proposés par le groupe suivi et évaluation ;
- **la cartographie des interventions** sera un outil indispensable pour le suivi ;
- **l'UN Info**, qui est la plateforme mondiale des Nations Unies en matière de planification, suivi et rapportage, sera régulièrement mise à jour. Elle centralisera des informations en provenance des agences du SNU et des différents partenaires nationaux. Elle renforcera la redevabilité et la transparence du SNU, ainsi que la disponibilité des informations en temps réel. Cet outil fournira également un aperçu de la contribution réelle du SNU dans la mise en œuvre des ODD et des plans nationaux de développement (PCE/PDI) de l'Union des Comores.

2. PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

2.1. RISQUES

La mise en œuvre effective du cadre de coopération pourrait se heurter à certains risques qui rendraient difficile sa mise en œuvre. Il s'agit des principaux risques suivants :

- **Le risque financier**, qui est inhérent à la dégradation de la conjoncture internationale. Le schéma de financement du cadre de coopération prévoit des ressources régulières et des ressources à mobiliser. La crise sanitaire actuelle pourrait avoir pour conséquence des coupures drastiques des ressources régulières du fait que la majorité des pays donateurs pourraient orienter leurs ressources sur le financement des activités liées au COVID-19. La plupart des fonds seront plutôt destinés aux opérations d'urgence. À cela s'ajoute la faible capacité à mobiliser des ressources internes (recettes fiscales, taxes) couplée au risque de réallocation de crédits des secteurs clés comme l'éducation vers des besoins urgents. Ce risque financier pourrait être maîtrisé ou réduit par :
 - une planification plus réaliste qui tiendrait compte des capacités disponibles ;
 - l'élaboration d'une stratégie de mobilisation qui prendrait en compte des financements innovants et une plus grande contribution du secteur privé afin de permettre son opérationnalisation. Elle inclurait des mécanismes de suivi ;
 - la mise en place de mécanismes permettant d'utiliser pour des activités plus durables ces fonds destinés aux urgences.
- **La faible appropriation et le faible engagement de la partie nationale** : les chances de réussite de la mise en œuvre du Plan-cadre dépendent en grande partie de l'appropriation nationale, et donc de la mobilisation de la partie nationale dans la réalisation des activités et le suivi de la mise en œuvre. Afin de garantir une véritable appropriation, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de suivi conjoints.
- **Le risque lié à la coordination de l'alignement temporel entre le cadre de coopération et le PDI** :

alors que le cadre de coopération couvre la période 2022-2026, succédant ainsi à l'UNDAF 2015-2021 (aligné à la SCA2D 2015-2021), l'alignement temporel du PDI couvre la période 2020-2024. Le dialogue permanent avec le Gouvernement permettra de garantir l'alignement du cadre de coopération aux priorités nationales telles que formulées dans le PCE 2020-2030.

- **Le risque lié à l'instabilité politique et institutionnelle** : une transformation structurelle visant l'atteinte des ODD suppose la mise en place d'institutions garantissant la stabilité politique, la cohésion nationale et le respect des droits de l'homme. Il est donc primordial que le pays continue la mise en œuvre des réformes devant permettre de consolider le processus de démocratisation.
- **Le risque lié à la non-réalisation des conditions identifiées dans le PCE** comme critiques à la réussite de sa mise en œuvre et donc du présent plan-cadre de coopération qui est en soutien, à savoir : construire et maintenir un cadre macro-économique favorable à l'émergence ; promouvoir un développement adapté au changement climatique et résilient aux catastrophes naturelles ; instaurer un cadre rénové de dialogue politique sur le développement.

2.2. OPPORTUNITÉS

La mise en œuvre du cadre de coopération pourrait bénéficier des principales opportunités suivantes :

- **La réforme des Nations Unies en cours**, et en particulier le renforcement du Bureau du Coordonnateur résident, aura incontestablement un impact positif sur la mise en place de mécanismes de coordination entre les différentes agences et un suivi plus efficace de la mise en œuvre du cadre de coopération.
- **La prise de conscience de la population et des autorités** sur certaines thématiques, comme la malnutrition, les violences basées sur le genre et les agressions sur mineurs, facilitera considérablement l'intervention du SNU dans la lutte contre ces fléaux.
- **Les annonces de contributions financières** et autres enregistrées par l'Union des Comores à la Conférence des partenaires au développement des Comores (CPAD), qui s'est tenue à Paris en décembre 2019, et l'accueil très favorable réservé

CHAPITRE 4.



au PCE par les partenaires à cette occasion. Pour capitaliser cela, le pays devrait rester focalisé sur le PCE et ses programmes qui ont été soumis à la CPAD et le PDI devrait être revu pour en faire un vrai cadre opérationnel du plan de développement tout en tenant compte du contexte du COVID-19.

- **La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)** devrait permettre au pays de mieux arrimer son économie à celle du continent, et notamment à la sous-région est-africaine dont la plupart des pays sont entrés dans une trajectoire dynamique d'émergence avec des taux de croissance conséquents soutenus par des transformations structurelles volontaristes.
- **La transformation numérique** : le Gouvernement fait de la révolution numérique un des catalyseurs du PCE et a commencé à se doter des cadres, outils et instruments idoines pour réussir ce chantier qui conditionne le succès dans les différents socles du plan comme le développement des services financiers et logistiques pour faire du pays un hub régional dans le domaine.
- **La pandémie du COVID-19** a révélé la nécessité d'avoir un niveau minimum de couverture/protection sociale pour faire face à des crises sanitaires et humaines d'envergure. De même, cette pandémie a fait naître une prise de conscience globale du lien existant entre les changements climatiques/la protection de l'environnement et des écosystèmes et la santé humaine qui appelle un changement de mentalité et de pratiques sur les questions environnementales.

Ces défis appellent de nouveaux partenariats, et surtout une grande cohésion du SNU pour y répondre de façon efficace et systémique.

2.3. EXAMEN DU PLAN-CADRE ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS

L'équipe pays produira des rapports annuels de suivi de la mise en œuvre du Plan-cadre. Le rapport annuel suivra les nouvelles directives. Il devra donc être axé sur les résultats et rendre compte de toutes les activités de l'équipe pays des Nations Unies. Il sera élaboré sous la supervision de l'équipe de gestion du programme avec l'appui technique du Bureau du Coordonnateur résident qui assurera la coordination du processus. Il sera alimenté par les rapports périodiques produits

par les groupes résultats et les groupes thématiques. Le Gouvernement sera consulté pour apporter sa contribution.

L'équipe pays des Nations Unies organisera régulièrement des revues annuelles qui se tiendront à la fin ou au début de l'année. Plus précisément, la revue annuelle aura pour objet d'examiner le rapport annuel de progrès de mise en œuvre du Plan-cadre. Elle permettra à toutes les parties prenantes d'échanger et d'apprécier les progrès enregistrés vers l'atteinte des cibles des produits et leur contribution à la réalisation des effets, aux priorités nationales et aux ODD. Il s'agira donc d'apprécier essentiellement l'efficacité et l'efficience, la cohérence des interventions de l'équipe des Nations Unies, l'équité des réalisations, les opportunités et les contraintes identifiées, les leçons apprises et les bonnes pratiques à capitaliser, etc. L'appréciation portera aussi sur les risques et les hypothèses. La revue proposera des recommandations et des orientations qui seront prises en compte pour les réajustements des plans de travail conjoints. Elle sera coprésidée par le Gouvernement et l'équipe des Nations Unies.

3. ÉVALUATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION

L'évaluation permettra de porter un jugement basé sur des données fiables et des évidences sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, l'équité et la durabilité de la mise en œuvre du Plan-cadre. Elle permettra d'apprécier la consistance des théories de changement. Elle sera conduite au cours de la quatrième année du cycle. Il est souhaitable que l'évaluation finale coïncide avec les évaluations des Programmes de développement des pays (CPD) des agences ou soit précédée par ceux-ci. Dans la mesure du possible, elle pourra aussi être articulée à certaines évaluations entreprises par le Gouvernement. L'évaluation devra obéir aux normes et standards de l'UNEG. L'équipe de gestion du programme travaillera en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur résident et le groupe suivi et évaluation pour préparer et organiser la réalisation de l'évaluation finale qui est un exercice important pour éclairer le prochain cycle de programmation.

L'équipe pays des Nations Unies appuiera le renforcement des capacités nationales en statistiques, suivi et évaluation des politiques publiques, des programmes et des projets de développement, et des ODD. Les différents rapports disponibles, notamment l'analyse commune de pays, ont mis en lumière les faiblesses du Gouvernement dans la production régulière de données statistiques fiables en raison de l'insuffisance des ressources humaines qualifiées, des faibles capacités institutionnelles et des contraintes de financement. Le cadre institutionnel mis en place pour le suivi du PCE et du PDI n'est pas très opérationnel. Le pays ne dispose pas d'une politique d'évaluation qui est recommandée par l'Agenda 2030 et tous les ministères ne sont pas dotés d'unités de planification opérationnelles.

L'appui de l'équipe pays des Nations Unies consistera à aider le Gouvernement à disposer des capacités institutionnelles, techniques et technologiques ainsi que des ressources humaines qualifiées suffisantes pour la production des données statistiques, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, des programmes et des projets de développement ainsi que des ODD.

Elle appuiera l'élaboration de la politique nationale d'évaluation et la mise en place des unités de planification dans les ministères. Elle renforcera les capacités des ministères en gestion axée sur les résultats. Son appui portera également sur la mise en place de systèmes d'information opérationnels ainsi que le renforcement des capacités nationales pour la production et la diffusion des statistiques. Elle soutiendra la promotion de la participation citoyenne au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, des programmes et des projets de développement ainsi que des ODD.





ANNEXES



ANNEXE 1. ANNEXE JURIDIQUE

Les accords de coopération ou d'assistance, ou autres accords, qui sont mentionnés dans la présente annexe juridique sont ceux qui forment déjà la base juridique des relations entre le Gouvernement de l'Union des Comores et chacun des organismes des Nations Unies qui aident le pays à mettre en œuvre le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (le Plan-cadre de coopération) 2022-2026.

Considérant que le Gouvernement de l'Union des Comores (ci-après dénommé « le Gouvernement ») a institué les relations ci-après avec les organismes suivants :

- a) **Avec le Programme des Nations Unies pour le développement** (ci-après dénommé « le PNUD »), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays, signé par les deux parties le 27 janvier 1976. En application du paragraphe 2 de l'article premier de l'Accord de base type en matière d'assistance, cette assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve que le PNUD dispose des fonds nécessaires. En particulier, dans sa décision 2005/1 du 28 janvier 2005, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé le nouveau Règlement financier et les nouvelles règles de gestion financière, dans lesquels figurent de nouvelles définitions des termes « exécution » et « réalisation » qui permettent au PNUD de mettre pleinement en œuvre les nouvelles procédures de programmation conjointe par pays issues de l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Compte tenu de cette décision, le Plan-cadre de coopération et le plan de travail (qui fait partie intégrante du Plan-cadre et y est intégré par renvoi) adoptés ci-après constituent ensemble un descriptif de projet au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance ;
- b) **Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**, un accord de base type de coopération régissant la coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement comorien conclu le 23 mai 1994 ;
- c) **Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)**, un accord de coopération de pays conclu le 27 janvier 1976 avec le PNUD, mais s'appliquant *mutatis mutandis* aux activités et au personnel de l'UNFPA, conformément à l'accord conclu par échange de lettres et entré en vigueur le 21 août 2014 ;
- d) **Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**, un accord Multiple Accréditation du 11 mai 1993 ;
- e) **Avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)**, l'accord de base entre l'OMS et le Gouvernement comorien du 27 janvier 1976 ;
- f) **Avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)**, un accord conclu entre l'OIM et le Gouvernement comorien le 18 juin 2013 ;
- g) **Avec l'Organisation Internationale du Travail**, un protocole d'accord du 4 mai 2015 pour la mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail Décent» ;
- h) **Avec le Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**, un accord conclu par lettre d'échange portant entente entre l'UN-Habitat et le Gouvernement de l'Union des Comores, représenté par le ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, chargé des Affaires foncières et du Transport terrestre (MATUAFTT), le 27 février 2020 ;
- i) **Avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)**, un accord de coopération de pays conclu le 27 janvier 1976 avec le PNUD, mais s'appliquant *mutatis mutandis* aux projets et programmes de l'ONUDI aux Comores.

Le Plan-cadre de coopération est lu, interprété et appliqué conformément à l'accord de base conclu par chacun des organismes des Nations Unies signataires et le gouvernement hôte et d'une manière compatible avec ledit accord.

Le Gouvernement honore ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance décrits au paragraphe consacré aux bases de la relation.

Sans préjudice de ces accords, le Gouvernement applique les dispositions pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (la « Convention générale ») ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées aux biens, fonds et avoirs de chaque organisme des Nations Unies signataire ainsi qu'à ses fonctionnaires et experts en mission. Le Gouvernement accorde également auxdits organismes et à leurs fonctionnaires ainsi qu'aux personnes fournissant des services pour leur compte les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords de coopération et d'assistance conclus avec le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies sont assimilés à des fonctionnaires des organismes des Nations Unies signataires, ayant droit aux privilèges et immunités accordés auxdits fonctionnaires en vertu de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. Le Gouvernement devra répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les mettra hors de cause en cas de réclamation et les dégagera de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf si le Gouvernement et l'organisme concerné conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une

négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services pour son compte.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le Gouvernement contracte une assurance au bénéfice des organismes ou les dégage de toute responsabilité civile à l'égard des véhicules qu'ils ont fournis mais qui sont sous le contrôle du Gouvernement ou qu'il utilise.

- a) « Rien dans le présent accord n'implique que l'Organisation des Nations Unies ou l'un quelconque de ses organismes ou institutions renonce aux privilèges ou immunités dont il jouit ou accepte la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler ».
- b) Rien dans le présent document ou s'y rapportant ne peut être considéré comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes subsidiaires, y compris le PAM, que ce soit au titre de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition du présent document ou de tout contrat institutionnel ou engagement ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.

ANNEXE 2. MATRICE DES RÉSULTATS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (UNSDCF) 2022-2026

Pilier Planète

Impact : L'Union des Comores est sur la trajectoire d'une nouvelle ère de développement durable résolument basé sur la transformation structurelle de l'économie tout en garantissant la préservation des écosystèmes, le développement humain et la redynamisation du système démocratique

Priorités nationales de développement (PDI 2020-2024) : La gestion durable de l'environnement à travers le renforcement de la protection des ressources naturelles et de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la gestion des déchets

Catalyseur 2 du PCE : Des infrastructures à niveau pour une économie performante

Cadres régionaux : Agenda 2063 de l'Afrique. **Objectif 7 :** Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat

ODD et cibles : ODD 5 – Cibles 5.5; 5.a/ ODD6 – Cibles 6.1; 6.2; 6.5; 6.6B / ODD 7 – Cibles 7.1; 7.2; 7.3 / ODD 11 – Cibles 11.1; 11.a; 11.b / ODD 13 – Cibles 13.1; 13.b; 13.3 / ODD 14 – Cibles 14.1; 14.2; 14.4; 14.5; 14.7; 14.b / ODD 15 – Cibles 15.1; 15.2; 15.3; 15.4; 15.5; 15.9; 15.b / ODD 17.

Priorité stratégique des Nations Unies : Renforcement de la résilience écologique et de la gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques

Résultats	Indicateurs nationaux des ODD/ Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles (pour la durée du cadre de coopération)	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
Effet 1 : D'ici 2026, les acteurs étatiques et non étatiques et la population comorienne, notamment les plus vulnérables, renforcent leur résilience face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux crises et assurent une gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques associés, dans un contexte de promotion de l'habitat durable à faible empreinte environnementale	<p>Indicateur 1.1 : Nombre de zones d'importance élevée pour la biodiversité effectivement protégées au sein et hors du réseau d'aires protégées des Comores, y compris les réserves de biosphère et le patrimoine mondial de l'UNESCO</p> <p>Indicateur 1.2 : Proportion de la population comorienne ayant un accès durable à l'eau potable à des fins domestiques, de production et d'assainissement grâce à des infrastructures d'approvisionnement résilientes (désagrégée par sexe et zone géographique)</p>	<p>32 (13 terrestres & 19 marines) (2019)</p> <p>15 % (2017)</p>	<p>45 (20 terrestres & 25 marines)</p> <p>75 %</p>	<p>Rapports du projet GFC UNDP (Ensuring climate resilient water supplies in the Comoros Islands)</p> <p>Rapports du ministère en charge de l'Économie et de l'Environnement</p>	<p>Engagement politique et investissement public (fonds de l'État pour le fonctionnement/la maintenance, etc.)</p> <p>Stabilité politique pour préserver la paix et la sécurité</p> <p>Climat socio-économique au sein du pays favorable au développement vert, au maintien et à la consolidation de la conscience environnementale au sein des autorités et de la population</p> <p>Maintien par les partenaires des engagements et des ressources financières suffisantes mobilisées pour la mise en œuvre efficiente de l'UNSDCF et l'atteinte des objectifs y relatifs</p>

<p>Effet 1 : D'ici 2026, les acteurs étatiques et non étatiques et la population comorienne, notamment les plus vulnérables, renforcent leur résilience face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux crises et assurent une gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques associés, dans un contexte de promotion de l'habitat durable à faible empreinte environnementale</p>	<p>Indicateur 1.3 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité</p>	46 % (2017)	76 %	RGPH		
	<p>Indicateur 1.4 : Superficie des écosystèmes forestiers, mangroves, récifs coralliens, herbiers marins</p>	<p>Couverture forestière primaire (14291,8 ha) et secondaire (3273,1 ha) = total 17564,9 ha ; mangroves : 197,25 ha ; herbiers marins : 6030 ha / Couverture récifale : 30000 ha, dont 18000 ha en bonne santé (2020)</p>	Aucune perte nette		<p>Rapports de la SONELEC, des ministères de l'Environnement et de l'Économie</p> <p>Rapports de la DGEF</p>	
	<p>Indicateur 1.5 : Proportion de la population couverte par les systèmes d'alerte précoce liés à la réduction des risques de catastrophes (désagrégée par sexe)</p>	18 % (2020)	40 %, dont 20 % de femmes		Rapport annuel DGSC	
	<p>Indicateur 1.6 : Nombre de collectivités territoriales ayant adopté des plans de gestion intégrée des zones côtières prévoyant des zones urbaines moins vulnérables et la promotion d'habitats durables à faible empreinte environnementale</p>	0	12, dont 4 portées par des femmes		Direction de l'aménagement du territoire	
	<p>Indicateur 1.7 : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats</p>	69 % (2013)	49 %		Enquête 1.2.3, RGPH et RNV des ODD	

Résultats	Indicateurs nationaux des ODD/ Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles (pour la durée du cadre de coopération)	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
Produit 1.1 : D'ici 2026, les institutions publiques, particulièrement celles en charge de la gestion de l'environnement, le secteur privé et les communautés, disposent des capacités techniques requises pour la mise en œuvre d'un cadre politique, légal et financier adapté, une gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques associés	Indicateur 1.1.1 : Existence d'un cadre politique, légal et financier adapté pour la protection et la valorisation des écosystèmes marins et terrestres en adéquation avec le contexte post-COVID-19	Non (2020)	Oui	Rapports GEF	Inclusion effective des groupes les plus vulnérables tels que les femmes et les PVH
	Indicateur 1.1.2 : Proportion du financement pour la conservation de la biodiversité provenant de sources autonomes	0 (2020)	40 %	Rapports DGEF	Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement pour soutenir le fonds
	Indicateur 1.1.3 : Superficie des écosystèmes forestiers, mangroves, récifs coralliens, herbiers marins	Couverture forestière primaire (14 291,8 ha) et secondaire (3 273,1 ha) = total 17 564,9 ha; mangroves : 197,25 ha; herbiers marins : 6 030 ha / Couverture récifale : 0 000 ha, dont 18 000 ha en bonne santé	Aucune perte nette	Rapports DGEF	Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement pour soutenir le fonds
	Indicateur 1.1.4 : Abondance et biomasse par unité de surface des ressources halieutiques herbivores et invertébrées	80 ind/100 m ² 256 g/m ² (2020)	200 ind/100 m ² 500 g/m ²	Rapport annuel de l'Agence nationale des aires protégées	
	Indicateur 1.1.5 : Nombre de corridors écologiques incluant l'Union des Comores et servant de réservoir reconnu de biodiversité	0 (2020)	5	Rapport biennuel de l'Agence nationale des aires protégées	
	Indicateur 1.1.6 : Nombre de zones d'importance élevée pour la biodiversité effectivement protégées au sein et hors du réseau d'aires protégées des Comores	0 (2020)	4	Rapport de la Direction générale de l'environnement et des forêts	
	Indicateur 1.1.7 : Volume de ressources mobilisées pour la conservation de la biodiversité	0 (2020)	7 000 000 USD	FEC annuelle	

<p>Produit 1.2 : D'ici 2026, la population comorienne, notamment les plus vulnérables, accède à des services d'approvisionnement en eau potable résilients à des fins domestiques, de production et d'assainissement dans une perspective de gestion durable de la ressource en eau</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Proportion de la population comorienne disposant toute l'année d'un approvisionnement fiable en eau potable et salubre malgré les chocs et les aléas climatiques, désagrégée par sexe</p>	15 % (2020)	60 % (dont 59 % de femmes)	Rapports DGME Rapports d'enquête MICS/EDS	Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement pour soutenir les programmes et les projets visant à fournir des services d'eau, les énergies renouvelables
	<p>Indicateur 1.2.2 : Pourcentage de structures sanitaires disposant des systèmes d'approvisionnement et des services d'hygiène et d'assainissement</p>	10 % (2018)	40 %	Rapports du ministère de la Santé et des agences	Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement pour soutenir les programmes et les projets visant à assurer la gestion des déchets
	<p>Indicateur 1.2.3 : Pourcentage d'écoles publiques disposant au moins des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement</p>	5 % (2019)	20 %	Rapport WASH/TBORD ME	
	<p>Indicateur 1.2.4 : Pourcentage de comités de gestion intégrée de la ressource en eau observant la parité femmes/hommes</p>	0 % (2020)	50 %	Rapports DGME SONEDE	Adhésion de la population et des communautés
	<p>Indicateur 1.2.5 : Proportion d'exploitants agricoles bénéficiant d'infrastructures d'approvisionnement durable de l'eau à des fins agricoles, désagrégée par sexe et zones géographiques</p>	15 % (2020)	55 %	Rapports DGEF/DNSAE	
	<p>Indicateur 1.2.6 : Proportion de la population utilisant des systèmes d'assainissement et d'hygiène, désagrégée par sexe et localisation géographique</p>	34 % (2019)	50 %	Rapports DGME et SONED	

Résultats	Indicateurs nationaux des ODD/ Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles (pour la durée du cadre de coopération)	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
Produit 1.3 : D'ici 2026, la population comorienne, notamment les plus vulnérables, accède à une énergie sûre, propre et à coût abordable, garantissant la transition vers des solutions innovantes et vertes	Indicateur 1.3.1 : Proportion de la population disposant d'une énergie sûre, propre et à coût abordable, désagrégée par sexe, situation de vulnérabilité, zone géographique et île	1,4 % (2017)	30 % (dont 10 % des femmes)	RGPH Rapport SONELEC et ministère de l'Énergie	
	Indicateur 1.3.2 : Nombre de solutions énergétiques innovantes appliquées pour accélérer la transition vers l'efficacité énergétique et les énergies propres	0 (2020)	15	Rapports du ministère de l'Énergie	
	Indicateur 1.3.3 : Existence d'un cadre légal et réglementaire favorisant les investissements publics et privés dans le secteur des énergies renouvelables en milieu urbain et rural	Non	Oui	Rapports ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Assemblée de l'Union	
	Indicateur 1.3.4 : Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, désagrégée par île, zones rurales et urbaines	4 % (2017) (dont 91 % rural et 9 % urbain)	30 %	Rapport annuel de la DGEME	

<p>Produit 1.4 : D'ici 2026, les Comoriennes et les Comoriens, particulièrement les plus vulnérables aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux crises, disposent des connaissances, des capacités et des moyens techniques, technologiques, financiers et opérationnels adéquats aux niveaux national, insulaire, et communautaire pour renforcer leur résilience et accèdent à un habitat durable à faible empreinte environnementale</p>	<p>Indicateur 1.4.1 : Existence de plans d'investissement et de développement intégrant des solutions pour la réduction des risques de désastre</p>	Non	Oui	Rapport DGSC	<p>Adhésion des bénéficiaires, particulièrement des femmes et des PVH, au processus et aux mécanismes</p>
	<p>Indicateur 1.4.2 : Proportion de la population couverte par les systèmes d'alerte précoce liés au climat et d'autres mesures de réduction des risques pour les aléas volcaniques, géophysiques et hydrométéorologiques</p>	20 % (2020)	50 %	Rapports des agences et de la DGSC	
	<p>Indicateur 1.4.3 : Volume des ressources financières investies dans le Fonds d'urgence pour supporter les coûts récurrents liés à la gestion des risques de catastrophe</p>	0 (2020)	5 millions d'USD	Rapport DGSC Rapports des agences	
	<p>Indicateur 1.4.4 : Nombre de collectivités territoriales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe sensibles au genre, et alignées avec la stratégie nationale et le cadre de Sendai</p>	0 (2020)	12	Rapport annuel du Centre des opérations de secours et de la protection civile (COSEP)	
	<p>Indicateur 1.4.5 : Nombre de collectivités territoriales ayant adopté des plans de gestion intégrée des zones côtières prévoyant des zones urbaines moins vulnérables et la promotion d'habitats durables à faible empreinte environnementale</p>	0 (2020)	15	Rapport de la Direction de l'aménagement du territoire	

Pilier Prospérité

Impact : L'Union des Comores est sur la trajectoire d'une nouvelle ère de développement durable résolument basé sur la transformation structurelle de l'économie tout en garantissant la préservation des écosystèmes, le développement humain et la redynamisation du système démocratique

Priorités nationales de développement (PDI 2020-2024) : Relancer l'économie pour une croissance de 6 % ; favoriser la croissance et améliorer les conditions et le cadre de vie des populations ; favoriser le décollage rapide de l'économie et améliorer la circulation de l'information au sein de la population pour une forte cohésion sociale ; faire des sous-secteurs des leviers du développement socio-économique

Catalyseur 3 du PCE : Un capital humain qui prépare l'avenir, Socles 1/2/4 du PCE

Catalyseur 4 du PCE : Des réformes structurelles pour un environnement compétitif conductif

Cadres régionaux : Agenda 2063 de l'Afrique. Objectif 4 : Les économies structurellement transformées ; **Objectif 6 :** Une économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée

ODD et cibles : ODD 1 – Cibles 1.3 ; 1.4 / ODD2 – Cibles 2.3 ; 2.4 / ODD 5 – Cibles 5.5 ; 5.a et 5.b / ODD 8 – Cibles 8.1 ; 8.2 ; 8.3 ; 8.5 ; 8.9 / ODD 9 – Cibles 9.1 ; 9.3 ; 9.4 ; 9.5 / ODD10 / ODD 11 – Cibles 11.3 ; 11.6 / ODD 12 – Cibles 12.4.2 ; 12.5 / ODD 17 – Cible 17.3

Priorité stratégique des Nations Unies : Promotion d'une économie compétitive, moderne, résiliente et créatrice d'emplois décents grâce à une croissance forte, durable et inclusive

Résultats	Indicateurs nationaux des ODD/ Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles (pour la durée du cadre de coopération)	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
Effet 2 : D'ici 2026, la population comorienne, et notamment les plus vulnérables, jouit d'une prospérité partagée, bâtie sur une économie plus compétitive et inclusive, sur des partenariats publics-privés renouvelés, et dans une perspective de croissance durable tournée vers les secteurs d'avenir (économie verte, bleue et numérique)	Indicateur 2.1 : Solde balance commerciale	-87,8 Mds KMF (2019)	Réserves de change représentant au moins 4 mois d'importations de biens et services non-facteurs	Rapports Banque centrale, Banque mondiale et FMI	Stabilité et engagement politique
	Indicateur 2.2 : Doing Business de la Banque mondiale (sur 190 pays)	160 ^e rang (2020)	Top 100 des réformateurs	Rapport Doing Business de la Banque mondiale / Rapport annuel ANPI	Mise en œuvre effective des plans stratégiques (Plan Comores Émergent)
	Indicateur 2.3 : Part du secteur agricole dans le PIB	31 % (2018)	34 %	Rapports CGP, INSEED	Efficacité de la mise en œuvre des politiques macro-économiques
	Indicateur 2.4 : Part de la pêche dans le PIB	11 % (2018)	15 %	Rapports CGP, INSEED	
	Indicateur 2.5 : Proportion d'acteurs des chaînes de valeur agricoles ayant adopté des pratiques et des techniques durables, désagrégée par sexe	5 % des ménages agricoles (2018)	40 %	Rapport du ministère de l'Environnement Rapports FAO	

<p>Effet 2 : D'ici 2026, la population comorienne, et notamment les plus vulnérables, jouit d'une prospérité partagée, bâtie sur une économie plus compétitive et inclusive, sur des partenariats publics-privés renouvelés, et dans une perspective de croissance durable tournée vers les secteurs d'avenir (économie verte, bleue et numérique)</p>	<p>Indicateur 2.6 : Part des travailleurs couverts par un régime de protection sociale, désagrégée par secteur, type d'emploi, par sexe et statut de vulnérabilité</p> <p>Indicateur 2.7 : Existence d'un système de gestion intégrée des déchets opérationnel</p>	<p>20 % (2020)</p> <p>Non (2020)</p>	<p>35 %</p> <p>Oui</p>	<p>Rapports du ministère de l'Emploi, Maison de l'emploi, BIT</p> <p>Rapports du ministère de l'Environnement / Rapport Agence nationale de gestion des déchets</p>	
<p>Produit 2.1 : D'ici 2026, les populations les plus vulnérables disposent des connaissances et des compétences techniques, professionnelles et entrepreneuriales adaptées aux besoins des systèmes productifs de l'économie et d'emplois décents</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de personnes insérées durablement sur le marché de l'emploi, désagrégé par sexe et situation de vulnérabilité</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Proportion de micro-, petites et moyennes entreprises respectant les normes environnementales incluant la santé et la sécurité au travail</p> <p>Indicateur 2.1.3 : Nombre d'unités de production agroalimentaires respectant les normes d'hygiène alimentaire et sanitaire</p> <p>Indicateur 2.1.4 : Nombre d'entreprises et coopératives de production de biens et services créées</p> <p>Indicateur 2.1.5 : Proportion des diplômés d'un premier diplôme universitaire ayant des connaissances en informatique bureautique</p>	<p>150, dont 85 hommes et 65 femmes (2020)</p> <p>0 % (2020)</p> <p>1</p> <p>1 736 (2020)</p> <p>Information non disponible (2020)</p>	<p>1 500, dont 750 hommes et 750 femmes</p> <p>50 %</p> <p>7</p> <p>3 500</p> <p>50 % (2026)</p>	<p>Rapports BIT, ministère de l'Emploi, MDE, RJE, MODEC</p> <p>Rapports des chambres de commerce et d'industries et chambres agricoles</p> <p>INRAPE (contrôle officiel)</p> <p>Rapports des agences et de l'ANPI</p> <p>Rapports de l'ANADEN et du ministère de l'Enseignement supérieur</p>	<p>Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement pour soutenir les programmes et les projets visant à soutenir les programmes de formation professionnelle</p>

Résultats	Indicateurs nationaux des ODD/ Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles (pour la durée du cadre de coopération)	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
<p>Produit 2.2 : D'ici 2026, les Comores mettent en œuvre une stratégie d'émergence dans l'écosystème entrepreneurial tourné vers l'avenir et à faible empreinte écologique dans un contexte où l'État passe d'une logique d'État gestionnaire à celle d'investisseur</p>	<p>Indicateurs 2.2.1 : Nombre de cadres réglementaires de promotion de l'entrepreneuriat dans les domaines de l'économie verte et bleue créés afin de promouvoir des entreprises performantes, socialement responsables et à faible empreinte écologique</p>	2	5	Rapport du ministère de l'Économie	Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement pour soutenir les programmes et
	<p>Indicateur 2.2.2 : Volume de financement mobilisé avec l'appui du SNU pour les projets structurants du PCE</p>	0 (2020)	250 millions USD	DAD	
	<p>Indicateur 2.2.3 : Nombre de partenariats publics-privés mis en œuvre dans les secteurs clés de l'économie verte et bleue</p>	1 (2020)	7	Rapport annuel ANPI	
	<p>Indicateur 2.2.4 : nombre de structures d'incubation spécialisées dans l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin, jeune et innovant sur l'ensemble des îles des Comores</p>	7 (2020)	20	Rapport activité SNU	
	<p>Indicateur 2.2.5 : Proportion de micro-, petites et moyennes entreprises respectant les normes environnementales et sociales</p>	0 % (2020)	10 %	Rapports des chambres de commerce et d'industrie et des chambres agricoles	

<p>Produit 2.3 : D'ici 2026, les acteurs économiques bénéficient d'infrastructures résilientes et modernes, particulièrement dans les secteurs catalyseurs de la compétitivité de l'économie et du développement vert incluant l'économie circulaire</p>	<p>Indicateur 2.3.1 : Existence d'un cadre légal, institutionnel, politique et juridique favorable au développement de l'écosystème numérique</p> <p>Indicateur 2.3.2 : Proportion de déchets urbains et périurbains solides régulièrement collectés et recyclés ou quantité de déchets urbains et périurbains solides régulièrement collectés et recyclés sur le total des déchets générés</p> <p>Indicateur 2.3.3 : Nombre de personnes bénéficiant d'opportunités économiques durables liées à l'économie circulaire et la valorisation des biens et services écosystémiques, désagrégé par sexe et situation de handicap</p>	<p>Non (2020)</p> <p>Solides 30 000 tonnes (2020)</p> <p>200 (2019)</p>	<p>Oui</p> <p>Solides 90 000 tonnes</p> <p>3 500</p>	<p>Rapport de l'ANADEN et du ministère des Administrations publiques</p> <p>Rapport de la DGEF et de l'ANAGID</p> <p>Rapports des ministères sectoriels et des agences</p>	<p>Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement</p>
<p>Produit 2.4 : D'ici 2026, les jeunes, les femmes, les PVH et les migrants bénéficient d'opportunités d'emplois décents et productifs générés par le développement du système d'information sur l'emploi, le renforcement des systèmes d'appui à l'entrepreneuriat et l'adoption de l'approche à haute intensité d'emplois</p>	<p>Indicateur 2.4.1 : Nombre de jeunes, femmes, PVH et migrants ayant accès aux opportunités d'emplois décents et productifs générés (désagrégé par sexe et situation de vulnérabilité)</p> <p>Indicateur 2.4.2 : Nombre de personnes insérées durablement dans le marché de l'emploi, désagrégé par sexe et situation de vulnérabilité</p> <p>Indicateur 2.4.3 : Proportion de personnes ayant accès à des services financiers et des actifs non financiers, désagrégée par sexe</p> <p>Indicateur 2.4.4 : Nombre de personnes bénéficiant d'opportunités économiques durables liées à l'économie circulaire et au développement vert, désagrégé par sexe et situation de handicap</p> <p>Indicateur 2.4.5 : Quantité annuelle de déchets urbains et périurbains solides régulièrement collectés et recyclés sur le total des déchets générés</p>	<p>160 (2020)</p> <p>250, dont 135 hommes et 115 femmes (2020)</p> <p>20 % (2018)</p> <p>0 (2020)</p> <p>30 000 tonnes (2020)</p>	<p>3 000</p> <p>2 000, dont 1 000 hommes et 1 000 femmes</p> <p>40 %</p> <p>500</p> <p>70 000 tonnes</p>	<p>Rapports du ministère en charge de l'Emploi et du Commissariat national à la solidarité et à la promotion du genre</p> <p>Rapports des agences</p> <p>Rapports BIT, MDE, RJE, MODEC</p> <p>Rapport BCC</p> <p>DFA</p> <p>Enquête Pauvreté 2020</p> <p>Agence nationale de gestion intégrée des déchets (ANAGID)</p>	<p>Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement</p>

Résultats	Indicateurs nationaux des ODD/ Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles (pour la durée du cadre de coopération)	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
<p>Produit 2.5 : D'ici 2026, les acteurs des systèmes et des chaînes de valeurs agricoles et de la pêche, incluant les femmes, les jeunes et les PVH, disposent de capacités techniques et technologiques renforcées, ainsi que les infrastructures de production, conservation, transformation et commercialisation pour l'adaptation aux changements climatiques, l'entrepreneuriat, la diversification et la digitalisation de l'économie</p>	<p>Indicateur 2.5.1 : Nombre d'exploitants des systèmes et des chaînes de valeurs agricoles utilisant des techniques et des technologies résilientes, désagrégé par sexe, âge, secteurs</p>	4 202 (2020), dont 1 986 femmes	10 000, dont 5 000 femmes	Rapports DNSAE	Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement pour soutenir les programmes et les projets visant le développement des chaînes de valeurs
	<p>Indicateur 2.5.2 : Nombre d'usagers des infrastructures de production, conservation, transformation et commercialisation dans l'agriculture climato-intelligente (ACI) et la pêche, désagrégé par sexe, âge, secteurs</p>	0 (2020)	1 292, dont 1 162 femmes	Rapports DNSAE	
	<p>Indicateur 2.5.3 : Proportion de la valeur ajoutée de la chaîne des valeurs agricoles et de la pêche attribuable à des femmes dans les zones de concentration, désagrégée par âge et secteurs</p>	Pêche : 45 % Agriculture : 60 % (2020)	Pêche : 50 % Agriculture : 50 %	Rapport Direction de la pêche	
	<p>Indicateur 2.5.4 : Nombre d'utilisateurs actifs des outils et espaces numériques de soutien aux chaînes de valeurs agricoles, désagrégé par sexe</p>	0 (2020)	80 000, dont 40 000 femmes	Rapport annuel de l'ANADEN Rapport annuel de la Direction de l'entrepreneuriat	
	<p>Indicateur 2.5.5 : Proportion d'exploitants agricoles et de ménages ruraux dans les zones de concentration couverts par un régime de protection sociale de base, désagrégée par sexe, âge</p>	7 % (2020)	75 %, dont 60 % de femmes et 20 % de jeunes	Rapport annuel de l'UCCIA, DNSAE, CRDE	
	<p>Indicateur 2.5.6 : Proportion d'exploitants agricoles dans les zones de concentration titulaires de droit de propriété ou de droit garanti sur des terrains agricoles, par type de droit, désagrégée par sexe</p>	7 % (2020)	40 %, dont la moitié sont des femmes	AGID, DNSAE, annuelle	

Pilier Peuple					
Impact : L'Union des Comores est sur la trajectoire d'une nouvelle ère de développement durable résolument basé sur la transformation structurelle de l'économie tout en garantissant la préservation des écosystèmes, le développement humain et la redynamisation du système démocratique					
Priorités nationales de développement (PDI 2020-2024) : Promouvoir un système de santé aux normes internationales pour un capital humain performant; promouvoir l'accès équitable à une éducation et un enseignement propice à l'épanouissement du capital humain et à la promotion des valeurs nationales et la promotion scientifique					
Catalyseur 3 du PCE : Un capital humain qui prépare l'avenir					
Cadres régionaux : Agenda 2063 de l'Afrique. Objectif 1 : Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être; Objectif 2 : Les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés, ayant pour support la science, la technologie et l'innovation; Objectif 3 : Citoyens en bonne santé et bien nourris					
ODD et cibles : ODD1 – Cibles 1.1 et 1.2 / ODD2 - Cibles 2.1 et 2.2 / ODD 3 – Cibles 3.3; 3.7; 3.8; 3.9c; 3.9d / ODD 4 – Cibles 4.1; 4.2; 4.3; 4.4; 4.5; 4.7; 4.7c / ODD 5 – Cibles 5.1; 5.2; 5.5; 5.6; 5.6c / ODD 17.					
Priorité stratégique des Nations Unies : Valorisation du dividende démographique et promotion de l'offre, de la demande et de l'utilisation inclusive et équitable de services sociaux de qualité par les populations, particulièrement les plus vulnérables					
Résultats	Indicateurs nationaux des ODD/ Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles (pour la durée du cadre de coopération)	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
Effet 3 : D'ici 2026, la population comorienne, particulièrement les plus vulnérables, tire profit du dividende démographique et utilise davantage de services adéquats, inclusifs, équitables, sensibles au genre, pérennes et de qualité de santé, de nutrition, d'éducation, de protection sociale, de prise en charge des victimes de violences	Indicateur 3.1 : Indice synthétique de fécondité	4,18 (2017)	4,00	Rapports du ministère de la Santé	Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement
	Indicateur 3.2.a : Part des dépenses de santé dans les dépenses des ménages	50 % (2019)	≤ 42 %	Comptes nationaux de la santé	
	Indicateur 3.2.b : Part de l'éducation dans les investissements publics financés sur ressources domestiques	15,51 % (2021)	25 %	Lois de finances, Rapport du ministère des Finances, Rapports Banque mondiale	
	Indicateur 3.3 : Pourcentage d'accouchements ayant lieu dans les formations sanitaires	76 % (2012)	90 %	Système d'information sanitaire	
	Indicateur 3.4 : Taux d'achèvement au primaire (désagrégation par sexe et localisation géographique)	68 % (2018)	80 %	Rapports d'enquête MICS/EDS ; TDB du MEN	
Indicateur 3.5 : Nombre de filles et de garçons ayant reçu deux doses annuelles de supplémentation en vitamine A		125815 (2019)	146 112	Système d'information sanitaire	

Résultats	Indicateurs nationaux des ODD/ Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles (pour la durée du cadre de coopération)	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
Effet 3 : D'ici 2026, la population comorienne, particulièrement les plus vulnérables, tire profit du dividende démographique et utilise davantage de services adéquats, inclusifs, équitables, sensibles au genre, pérennes et de qualité de santé, de nutrition, d'éducation, de protection sociale, de prise en charge des victimes de violences	Indicateur 3.6 : Proportion de la population bénéficiant de socles ou de systèmes de protection sociale (désagrégation par sexe, groupes de population, situation de vulnérabilité) Indicateur 3.7 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus victimes de violence infligées par un partenaire ou toute autre personne et qui ont reçu une prise en charge psychosociale, médicale ou juridique	Moins de 20 % en 2020 58 % (2019)	36 % 90 %	Rapports Banque mondiale et ministère en charge de la Protection sociale Rapports des services d'écoute et de la Délégation des droits de l'homme	
Produit 3.1 : Le ministère de la Santé et ses structures déconcentrées et/ou décentralisées disposent de capacités adéquates pour concevoir, formuler, coordonner et piloter des politiques et cadres normatifs de santé de qualité, centrés sur la personne, axés sur les soins de santé primaires, et un ensemble complet de services essentiels pour assurer la couverture sanitaire universelle	Indicateur 3.1.1 : Nombre de documents de normes et standards, de politiques, stratégies et plans élaborés/mis à jour Indicateur 3.1.2 : Nombre de cadres de santé formés en planification, budgétisation, suivi-évaluation Indicateur 3.1.3 : Nombre d'agents de santé communautaire (ASC) formés Indicateur 3.1.4 : Existence d'une stratégie nationale de redynamisation des soins de santé primaires	10 (2019) 15 (2019) 410 (2020) Non (2020)	20 100 840 Oui	Rapports du ministère de la Santé et du CGP Rapports du ministère de la Santé Rapports de l'OMS Rapports des agences Document de stratégie nationale de redynamisation des soins de santé primaires adopté	Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement
Produit 3.2 : Les structures sanitaires disposent de capacités techniques et logistiques renforcées pour offrir des services essentiels intégrés et équitables de santé, incluant la santé de la mère et de l'enfant, de nutrition de qualité, y compris dans des situations d'urgence	Indicateur 3.2.1 : Nombre de maternités répondant aux normes SONUC Indicateur 3.2.2 : Pourcentage de maternités répondant aux normes SONUB Indicateur 3.2.3 : Nombre de nouvelles utilisatrices des méthodes modernes de planification familiale	1 (2019) 0 % (2019) 5 170 (2019)	4 100 % 25 000	Rapports du ministère de la Santé et des agences Rapport ministère de la Santé Rapport ministère de la Santé	Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement

<p>Produit 3.2 : Les structures sanitaires disposent de capacités techniques et logistiques renforcées pour offrir des services essentiels intégrés et équitables de santé, incluant la santé de la mère et de l'enfant, de nutrition de qualité, y compris dans des situations d'urgence</p>	<p>Indicateur 3.2.4 : Promptitude de déclaration des cas de maladies à potentiel épidémique (en %)</p> <p>Indicateur 3.2.5 : Flambées investiguées par les équipes d'intervention rapide (EIR) dans les districts (en %)</p> <p>Indicateur 3.2.6 : Pourcentage de districts qui répondent aux trois normes SPHERE pour la gestion de la malnutrition aiguë sévère (guéri/par défaut/décès), désagrégation par sexe et localisation géographique</p> <p>Indicateur 3.2.7. Indice composite de la gestion efficace des vaccins</p> <p>Indicateur 3.2.8 : Pourcentage de décès maternels notifiés et audités</p> <p>Indicateur 3.2.9 : Nombre de structures de santé ayant des médecins formés à la gestion de cas du COVID-19 et à la PCI (prévention et contrôle des infections) avec le soutien des Nations Unies</p> <p>Indicateur 3.2.10 : Pourcentage de la population comorienne vaccinée contre le COVID-19</p>	<p>< 50 % (2020)</p> <p>0 % (2019)</p> <p>78 % (2019)</p> <p>87 % (2019)</p> <p>5 % (2020)</p> <p>0 (2020)</p> <p>0 % (2020)</p>	<p>> 80 %</p> <p>80 %</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>90 %</p> <p>17</p> <p>20 %</p>	<p>Rapports de surveillance hebdomadaires et bulletins épidémiologiques trimestriels du ministère de la Santé</p> <p>Rapports d'enquête MICS/EDS</p> <p>Système d'information sanitaire</p> <p>Rapport ministère de la Santé</p> <p>Rapport de formation</p> <p>Rapport de la campagne de vaccination</p>	<p>Acceptabilité du vaccin</p>
--	---	---	--	---	--------------------------------

Résultats	Indicateurs nationaux des ODD/ Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles (pour la durée du cadre de coopération)	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
Produit 3.3 : Le ministère de l'Éducation, les collectivités locales, les conseils d'école sont dotés de capacités de pilotage et de gouvernance renforcées ainsi que de capacités techniques et opérationnelles pour offrir des services d'éducation, de formation de qualité et de compétence tout au long de la vie équitables et inclusifs, plus particulièrement pour la petite enfance, les adolescents et les jeunes	<p>Indicateur 3.3.1 : Paquet minimum d'interventions mis en œuvre pour la promotion des acquis scolaires, y compris les apprentissages dans le préscolaire</p> <p>Indicateur 3.3.2 : Pourcentage du personnel enseignant (H/F préscolaire et primaire) ayant bénéficié d'un renforcement des capacités pédagogiques et individuelles dans les thématiques clés du renforcement de la résilience, des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) et l'utilisation des nouveaux manuels</p> <p>Indicateur 3.3.3 : Pourcentage d'élèves (G/F) du primaire qui disposent d'un kit de trois manuels</p> <p>Indicateur 3.3.4 : Nombre d'élèves (G/F) en situation de handicap ayant accès à l'école et bénéficiaires d'une prise en charge</p> <p>Indicateur 3.3.5 : Pourcentage de conseils d'école dont les capacités de gestion sont renforcées en matière de pilotage et de gouvernance</p> <p>Indicateur 3.3.6 : Nombre d'écoles ayant introduit un module d'éducation sexuelle complète</p> <p>Indicateur 3.3.7 : Existence d'une plateforme d'enseignement public à distance</p> <p>Indicateur 3.3.8 : Nombre de structures scolaires bénéficiant de l'appui des Nations Unies pour se doter de moyens de protection contre le COVID-19, ventilé par soutien</p>	<p>Non</p> <p>8 % (2020)</p> <p>H : 8,0 %</p> <p>F : 7,9 %</p> <p>65 % (2019)</p> <p>G : 64,9 %</p> <p>F : 65 %</p> <p>120 (2019)</p> <p>G : 62 (2019)</p> <p>F : 58 (2019)</p> <p>15 % (2019)</p> <p>360 (2020)</p> <p>Non</p> <p>437</p>	<p>Oui</p> <p>80 %</p> <p>100 %</p> <p>250</p> <p>75 %</p> <p>440</p> <p>Oui</p> <p>747</p>	<p>Rapports du ministère de l'Éducation</p> <p>Rapports des agences</p> <p>Rapports du ministère de l'Éducation</p> <p>Rapports d'enquête MICS/EDS</p> <p>Rapports du ministère de l'Éducation</p> <p>Rapport WASH/TBORD MEN</p> <p>TBORD/rapport de rentrée IGEN-DGPPE</p> <p>Rapport de rentrée IGEN-DGPPE</p> <p>Rapports du ministère de l'Éducation</p> <p>Ministère de l'Éducation nationale</p>	<p>Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement</p>

<p>Produit 3.4 : Les institutions et les acteurs en charge de la protection sociale et de la lutte contre les violences faites aux enfants, aux jeunes et aux femmes disposent de capacités techniques et technologiques renforcées pour assurer une prise en charge holistique, y compris en situation d'urgence</p>	<p>Indicateur 3.4.1 : Nombre de filles et de femmes qui reçoivent des services de prévention et de protection contre le mariage précoce</p> <p>Indicateur 3.4.2 : Nombre de personnes formées et actives dans la protection sociale et la lutte contre les violences faites aux enfants, jeunes et femmes</p> <p>Indicateur 3.4.3 : Nombre d'enfants, jeunes et femmes victimes de violences bénéficiaires d'une prise en charge holistique</p> <p>Indicateur 3.4.4 : Nombre de filles et de garçons bénéficiant de programmes de transfert monétaire</p>	<p>2000 (2020)</p> <p>100 (2020)</p> <p>500 (2020)</p> <p>1985 (2020)</p>	<p>10000</p> <p>500</p> <p>4000</p> <p>3000</p>	<p>Rapport du ministère en charge de la Protection sociale, rapports CNDHL</p> <p>Rapport du ministère en charge de la Protection sociale</p> <p>Rapports des agences</p> <p>Rapports d'enquête MICS/EDS, cellules d'écoute, Délégation aux droits de l'homme</p> <p>Rapport du ministère en charge de la Protection sociale (Registre social unique)</p>	<p>Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement</p>
<p>Produit 3.5 : Les acteurs étatiques et non étatiques sont dotés de capacités techniques et opérationnelles pour renforcer la conception, la coordination et le pilotage des systèmes et politiques sociales, y compris la gestion des données et des innovations</p>	<p>Indicateur 3.5.1 : Nombre d'acteurs étatiques et non étatiques disposant de mécanismes et d'outils de coordination et de pilotage des systèmes et des politiques sociales ainsi que de gestion des données</p> <p>Indicateur 3.5.2 : Nombre d'institutions disposant de personnes compétentes en coordination et pilotage des systèmes et des politiques sociales ainsi qu'en gestion des données (désagrégation par sexe et situation de vulnérabilité)</p> <p>Indicateur 3.5.3 : Disponibilité d'une stratégie de communication pour la promotion des services et des pratiques familiales et sociales essentielles</p>	<p>3 (2019)</p> <p>4 (2019)</p> <p>Non (2020)</p>	<p>7</p> <p>8</p> <p>Oui</p>	<p>Rapports ministère en charge de la Protection sociale, rapports du CGP</p> <p>Rapports des agences, rapports du CGP</p> <p>Rapports des agences</p>	<p>Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement</p>

Pilier Paix

Impact : L'Union des Comores est sur la trajectoire d'une nouvelle ère de développement durable résolument basé sur la transformation structurelle de l'économie tout en garantissant la préservation des écosystèmes, le développement humain et la redynamisation du système démocratique

Priorités nationales de développement (PDI 2020-2024) : Garantir la paix, la sécurité et la stabilité du pays et consolider la démocratie; réformer et moderniser les administrations pour plus de visibilité, d'efficacité, de qualité et pour une meilleure gestion des carrières; promouvoir une justice équitable au service de l'émergence

Catalyseur 1 du PCE : Un cadre politique et institutionnel réformé et plus stable

Condition 3 du PCE : Cadre renoué de dialogue politique sur le développement

Cadres régionaux : Agenda 2063 de l'Afrique. Objectif 11 : Les valeurs, les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit seront pleinement ancrés; **Objectif 12 :** Des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux; **Objectif 13 :** La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées

ODD et cibles : ODD 5 – Cibles 5.5 / ODD 16 – Cibles 16.3 ; 16.5 ; 16.6 ; 16.7 ; 16.10 / ODD 17.

Priorité stratégique : Renforcement de l'État de droit, promotion des droits humains, consolidation de la démocratie et de la paix ainsi que de la cohésion sociale

Résultats	Indicateurs nationaux des ODD/ Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles (pour la durée du cadre de coopération)	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
Effet 4 : D'ici à 2026, les institutions publiques sont plus inclusives, efficaces, redevables et résilientes et renforcent la participation citoyenne à la vie publique, la cohésion sociale, les droits de l'homme, l'égalité de genre et la démocratie	Indicateur 4.1 : Qualité globale des institutions nationales (CPIA)	2,8 (2020)	3,5	Rapports Banque mondiale	Stabilité politique
	Indicateur 4.2 : Taux d'absorption des ressources	48 % (2019)	80 %	Rapports Banque mondiale, FMI, CNUCED, BAD	Volonté des décideurs politiques de lutter contre la corruption
	Indicateur 4.3 : Existence de cadres de dépenses sectorielles à moyen terme opérationnels	0 secteur (2020)	Au moins 5 secteurs	Rapport d'exécution budgétaire	
	Indicateur 4.4 : Classement selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International	160 ^e (2021)	130 ^e	Rapports Transparency International	
	Indicateur 4.5 : Classement selon l'indice Mo Ibrahim sur la gouvernance et la démocratie en Afrique	38 ^e sur 54 pays (2020)	20 ^e	Rapports Mo Ibrahim	
	Indicateur 4.6 : Proportion de femmes dans les organes de prise de décision (désagrégée par institution)	Cour Suprême : 8 % Assemblée : 16,67 % Gouvernement : 6 % Gouverneurs : 1/3 Communes (maires): 7 % (2020)	Cour suprême : 16 % Assemblée : 30 % Gouvernement : 30 % Gouverneurs : ≥ 1/3 Communes (maires) : 20 %	Rapports de la CENI Décisions de la Cour suprême en matière électorale Données de la fonction publique	

Effet 4 : D'ici à 2026, les institutions publiques sont plus inclusives, efficaces, redevables et résilientes et renforcent la participation citoyenne à la vie publique, la cohésion sociale, les droits de l'homme, l'égalité de genre et la démocratie	Indicateur 4.7 : Existence d'une institution nationale des droits de l'homme conforme aux principes de Paris (ODD 16)	Non	Oui	Loi portant création de la CNDHL amendée	
Produit 4.1 : Les institutions publiques et les organisations non étatiques, y compris les médias, ont les capacités techniques et technologiques renforcées pour promouvoir l'État de droit, l'égalité de genre, la prévention et la gestion des conflits	Indicateur 4.1.1 : Nombre de nouveaux projets/propositions de lois et textes d'application de transposition des conventions/traités internationaux dans le droit national relatifs aux droits humains accompagnés Indicateur 4.1.2 : Nombre de rapports périodiques des conventions ratifiées par l'Union des Comores établis et transmis aux organes de suivi Indicateur 4.1.3 : Pourcentage de recommandations mises en œuvre par le Gouvernement en rapport avec l'EPU et les organes des traités internationaux de protection des droits de l'homme	6 (2020) 4 (2020) 1 % (2020)	2 10 10 %	Rapports Commission nationale des droits de l'homme Rapport EPU Rapports de la CNDHL, de la Délégation des droits de l'homme et des ONG de défense des droits de l'homme et des organes de traités Rapports des agences Rapport de l'ANADEN	Stabilité politique Volonté des décideurs politiques de lutter contre la corruption Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement
Indicateurs 4.1.4 : Nombre d'utilisateurs de solutions numériques de promotion de l'État de droit et de l'égalité entre les sexes Indicateurs 4.1.5 : Nombre d'agents aux frontières disposant de mécanismes et outils nécessaires pour le contrôle des frontières Indicateurs 4.1.6 : Nombre de mécanismes et outils de résolution de conflits effectivement mis en place au niveau national et local	0 (2019) 40 (2020) 1 (2020)	50 000, dont 20 000 femmes 60 2		Rapports de l'OIM et des agences Rapport UNFPA Rapport des agences	

Résultats	Indicateurs nationaux des ODD/ Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles (pour la durée du cadre de coopération)	Sources/moyens de vérification	Hypothèses
Produit 4.1 : Les institutions publiques et les organisations non étatiques, y compris les médias, ont les capacités techniques et technologiques renforcées pour promouvoir l'État de droit, l'égalité de genre, la prévention et la gestion des conflits	Indicateurs 4.1.7 : Mise en place d'un système d'information intégré sur la gouvernance démocratique et la protection des droits et libertés	Non (2020)	Oui	Rapport annuel de la Plateforme comorienne de veille citoyenne (PCVC) Rapport annuel de l'INSEED	
Produit 4.2 : Les institutions publiques, les organisations non étatiques et la diaspora disposent des capacités techniques et technologiques requises pour améliorer l'efficacité, l'efficience, la transparence et la redevabilité du système de gestion du développement (planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation) et pour créer un environnement habilitant pour la mobilisation des ressources en faveur du développement	Indicateur 4.2.1 : Nombre d'institutions publiques et d'organisations non étatiques dotées de systèmes d'information accessibles au public	0 (2019)	5	Rapports du ministère des Finances, des administrations publiques et du CGP	Stabilité politique Volonté des décideurs politiques de lutter contre la corruption
	Indicateur 4.2.2 : Nombre d'unités de planification sectorielle mises en place et opérationnelles	2 (2019)	8	Rapports du CGP et des agences	Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement
	Indicateur 4.2.3 : Proportion d'institutions publiques et d'organisations non étatiques dotées de mécanismes opérationnels de reddition des comptes	0 % (2019)	15 %	Rapports des ministères sectoriels et des agences	
	Indicateur 4.2.4 : Proportion d'indicateurs ODD retenus par le pays, et renseignés	46 % (2018)	100 %	Rapport national sur la priorisation des ODD/Revue Nationale Volontaire des ODD	
	Indicateur 4.2.5 : Existence d'un cadre national de financement intégré (CNFI) opérationnel	Non (2020)	Oui	Rapport national de l'évaluation du financement du développement (DFA)	
	Indicateur 4.2.6 : Existence d'un cadre légal et réglementaire relatif au foncier rénové, moderne et adapté aux besoins économiques du pays	Non (2020)	Oui	Rapport du ministère des Finances et de l'Assemblée de l'Union	

<p>Produit 4.3 : Les institutions publiques et les organisations non étatiques ont les capacités techniques et technologiques renforcées pour améliorer les processus de prise de décision participatifs, la prévention et la gestion des conflits, la promotion et le respect des droits humains, l'égalité de genre et l'accès équitable à la justice</p>	<p>Indicateur 4.3.1 : Nombre d'institutions non étatiques dotées d'un personnel qualifié pour plus de participation citoyenne</p> <p>Indicateur 4.3.2 : Nombre d'institutions non étatiques dotées de moyens techniques et technologiques pour plus de participation citoyenne</p> <p>Indicateur 4.3.3 : Proportion de cas de conflits ayant fait l'objet d'interventions et résolus</p> <p>Indicateur 4.3.4 : Nombre d'organisations publiques et de la société civile bénéficiant de l'appui du Système des Nations Unies pour renforcer leurs capacités techniques, financières et institutionnelles afin de lutter contre la violence domestique, la stigmatisation et d'autres formes de discrimination liées au COVID-19</p>	<p>0 (2020)</p> <p>0 (2020)</p> <p>66,67 % (2015)</p> <p>0 (2020)</p>	<p>30</p> <p>30</p> <p>80 %</p> <p>10</p>	<p>Rapports des agences</p> <p>Rapports des ONG de défense des droits de l'homme</p> <p>Rapports du Réseau des jeunes leaders pour la paix</p> <p>Rapports du Réseau des femmes médiatrices pour la paix</p> <p>Rapports des agences</p> <p>Rapports des ONG de défense des droits de l'homme</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Volonté des décideurs politiques de lutter contre la corruption</p> <p>Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement</p>
<p>Produit 4.4 : Les institutions publiques, et particulièrement les ministères partenaires, disposent de capacités techniques renforcées pour développer et gérer efficacement des accords de partenariats stratégiques</p>	<p>Indicateur 4.4.1 : Nombre d'accords développés avec le secteur privé ou les autres partenaires pour soutenir la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre des ODD</p>	<p>0</p>	<p>3</p>	<p>Rapports des ministères partenaires et des agences</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Volonté des décideurs politiques</p> <p>Disponibilité des financements des PTF et du Gouvernement</p>

ANNEXE 3. CARTOGRAPHIE GÉNÉRALE DES MODES OPÉRATEIRES ET DU POSITIONNEMENT DES ENTITÉS PAR PILIER

MODES OPERATOIRES DES ENTITÉS										POSITIONNEMENT DES ENTITÉS PAR PILLIERS DE L'UNSDCF																
Bureau pays	Bureau de liaison / Projet distinct	Capacité intégrant au RCO	Capacité intégrée dans autre entité de l'ONU	Via un bureau régional ou multi-pays	Depuis siège social	Support technique à court terme	Autre	ENTITÉS DE L'ÉQUIPE DE PAYS DU SNU AUX COMORES		ENTITÉS ACTUELLES																
								Capacité intégrée dans autre entité de l'ONU	Capacité intégrée dans autre entité de l'ONU	Effet 1 - Pilier Planète	Effet 2 - Pilier Prospérité			Effet 3 - Pilier Peuple			Effet 4 - Pilier Paix									
								P1.1	P1.2	P1.3	P1.4	P2.1	P2.2	P2.3	P2.4	P2.5	P3.1	P3.2	P3.3	P3.4	P3.5	P4.1	P4.2	P4.3	P4.4	
								CCI				X													X	
								FIDA							X											
								FAO	X	X		X														
								OIM							X						X					
								OIT				X	X	X	X						X				X	
								OMS									X	X	X							
								ONUDI		X	X	X	X	X	X										X	
								UNO-HABITAT	X	X	X		X	X										X	X	X
								ONUSIDA									X	X					X			
								PAM			X															
								PNUD	X	X	X	X	X	X	X								X	X		
								UNESCO			X															
								UNFPA									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
								UNICEF									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
								CEA	X			X														
								CNUCED			X															
								ONUDC																	X	
								PNUE	X																	
								UNDRR			X															
								UNCDF	X		X	X	X	X												
								UNDESA																		

N.B. : Couleur vert foncé : mode opératoire principal / Couleur vert clair : mode opératoire secondaire

ANNEXE 4. VUE D'ENSEMBLE DES CAPACITÉS TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES DE L'ÉQUIPE DE PAYS

Effet 1 : D'ici 2026, les acteurs étatiques et non-étatiques, la population comorienne notamment les plus vulnérables renforcent leur résilience face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux crises et assurent une gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services éco systémiques associés, dans un contexte de promotion d'habitat durable à faible empreinte environnementale.

Produit 1.1 : D'ici 2026, les institutions publiques particulièrement celles en charge de la gestion de l'environnement, le secteur privé et les communautés disposent des capacités techniques requises pour la mise en œuvre d'un cadre politique, légal et financier adapté à une gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques associés.

Principales Modalités de mise en œuvre	Capacités techniques disponibles	Capacités fonctionnelles disponibles	Capacités techniques ou fonctionnelles supplémentaires nécessaires	Synergies
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre directe - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en sécurité alimentaire, en renforcement des capacités productives des petits exploitants, des capacités d'exportation des produits agricoles, de transformation agro-alimentaire, d'exploitation et de transformation des richesses halieutiques - Expertise en économie bleue, tourisme, croissance inclusive, genre, écologie, biodiversité, gestion durable des terres et des statistiques agricoles - Expertise en gouvernance urbaine, planification, aménagement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe - Expertise en gestion des écosystèmes marins, énergies renouvelables, données environnementales, consommation et production durables, lois et conventions multilatérales sur l'environnement - Expertise en matière de digitalisation (numérique, protection des consommateurs, innovations financières, compétences numériques et financières). - Expertise en matière de développement économique local (financements innovants pour le secteur privé, les municipalités et les institutions régionales, mécanismes pour dérisquer et financer des projets transformateurs) - Expertise en matière bancaire (prêts et garanties pour des projets catalytiques, financement des PME et PPP) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités, notamment en gestion des aires protégées, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique, gestion des connaissances, - Conception, mise en œuvre, suivi/évaluation de projets - Communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, suivi et rapportage - Production d'études thématiques, appui à l'élaboration des politiques publiques et des textes juridiques - Articulation et mise en œuvre de politiques et leadership pour des écosystèmes sains et productifs - Mobilisation de ressources pour le financement de l'environnement - Conseil juridique sur les engagements internationaux - Mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) - Engagement du secteur privé, mise en place de réseaux, d'alliances et de partenariats pour la durabilité écologique - Financement de l'adaptation au changement climatique au niveau local (subventions pour la résilience climatique basées sur la performance (SRCBP)) 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en financement durable - Personnel technique, consultants et capacités opérationnelles supplémentaires en fonction de la portée des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : CEA, FAO, ONU HABITAT, PNUD, PNUJ et UNCDF. - Autres entités identifiées : aucune. - Synergies autour des ODD 1, 11, 13, 14 et 15. - Développement des partenariats & coopération Sud-Sud et triangulaire

Produit 1.2 : D'ici 2026, la population comorienne, notamment les plus vulnérables, accède à des services d'approvisionnement en eau potable résilient à des fins domestiques, de production et d'assainissement dans une perspective de gestion durable de la ressource en eau.			
Principales Modalités de mise en œuvre	Capacités techniques disponibles	Capacités fonctionnelles disponibles	Capacités techniques ou fonctionnelles supplémentaires nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre directe - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des capacités productives des petits exploitants et des capacités d'exportation des produits agricoles et de transformation agro-alimentaire - Expertise en gestion durable des terres et des statistiques agricoles - Expertise en gouvernance, économie, croissance inclusive, écologie, adaptation au changement climatique, genre, transformation - Expertise dans le domaine de l'approvisionnement en eau et assainissement - Expertise en Eau Hygiène et Assainissement (EHA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique, gestion des connaissances, - Conception, mise en œuvre, suivi/évaluation de projet - Communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, suivi et rapportage - Appui – conseil pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, infrastructures résilientes, conduite de campagnes de prospection géophysique - Mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) 	<ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : CCI, FAO, ONU HABITAT, PNUD et UNICEF. Autres entités identifiées : UNFPA, AFD et JI CA. - Synergie autour de l'ODD6. - Développement des partenariats & coopération Sud-Sud et triangulaire
Produit 1.3 : D'ici 2026, la population comorienne, notamment les plus vulnérables, accède à une énergie sûre, propre et à coût abordable, garantissant la transition vers des solutions innovantes et vertes.			
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre directe - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en énergie, écologie, atténuation changements climatiques, genre et économie - Expertise en développement des secteurs productifs pour la création d'emplois et de PME - Expertise en développement de la chaîne de valeur, gestion des ressources naturelles et durabilité environnementale - Expertise en développement du capital humain 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui conseil transition vers les énergies propres - Mobilisation communautaire - Conseil juridique, incluant sur les engagements internationaux - Engagement du secteur privé - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, mise en œuvre des projets, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, suivi et rapportage - Mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise dans la mobilisation des financements innovants énergie - Personnel technique, consultants et capacités opérationnelles supplémentaires en fonction de la portée des projets <ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : ONUDI, PNUD. - Autres entités identifiées : FAO. - Synergie autour de l'ODD7. - Développement des partenariats & coopération Sud-Sud et triangulaire

Produit 1.4 : D'ici 2026, les Comoriennes et les Comoriens, particulièrement les plus vulnérables aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux crises disposent des connaissances, des capacités et des moyens techniques, technologiques, financiers et opérationnelles adéquates aux niveaux national, insulaire, et communautaire pour renforcer leur résilience et accéder à un habitat durable à faible empreinte environnementale.				
Principales Modalités de mise en œuvre	Capacités techniques disponibles	Capacités fonctionnelles disponibles	Capacités techniques ou fonctionnelles supplémentaires nécessaires	Synergies
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre directe - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en analyse de vulnérabilité pour évaluer et développer des mesures d'atténuation du changement climatique et les capacités de résilience des systèmes et des communautés dans le cadre du nexus développement, humanitaire et paix. - Expertise en sécurité alimentaire, nutrition, préparation et réponse aux situations d'urgence et gestion de la chaîne d'approvisionnement. - Expertise en renforcement du leadership et de la participation des jeunes et des femmes dans les initiatives humanitaires et de consolidation de la paix - Expertise en renforcement des capacités productives des petits exploitants, des capacités d'exportation des produits agricoles, de transformation agro-alimentaire, d'exploitation et de transformation des richesses halieutiques - Expertise en gestion durable des terres, gestion des risques de catastrophes, écologie, biodiversité, changement climatique, - Expertise sur l'eau, les enjeux environnementaux, l'enseignement de ces enjeux dans les Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (STEM). - Expertise dans le domaine des statistiques agricoles, de la planification urbaine et de l'habitat résilient - Expertise en matière de digitalisation, développement économique local et en matière bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui conseil pour la Gestion des Risques de Catastrophes, Infrastructures résilientes, Système d'alertes précoce, - Réponse aux crises, aide alimentaire en nature, renforcement de la résilience et réponse aux causes profondes. - Appui à la création d'assurances climatiques adaptées et accessibles aux populations les plus vulnérables - Appui à la mise en œuvre des conventions sur la biodiversité, de l'Accord de Paris sur le changement climatique et du Cadre de Sendai - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, mise en œuvre des projets, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, suivi et rapportage - Mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise dans la mise en place d'un fonds d'urgence - Partenariats, collecte de fonds et coordination des Nations Unies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : FAO, ONU HABITAT, PAM, PNUD, UNCDF, UNESCO et UNFPA. - Autres entités identifiées : Banque Mondiale, autres PTF. - Synergie autour des ODD 5, 11 et 13. - Développement des partenariats & coopération Sud-Sud et triangulaire. - Promotion des solutions intégrées incluant LNOB, Genre, Droits humains et redevabilité

Effet 2 : D'ici 2026, la population comorienne, et notamment les plus vulnérables, jouit d'une prospérité partagée, bâtie sur une économie plus compétitive et inclusive, sur des partenariats publics-privés renouvelés, et dans une perspective de croissance durable vers les secteurs d'avenir (économie verte, bleue et numérique).

Produit 2.1 : D'ici 2026, les populations les plus vulnérables disposent des connaissances et des compétences techniques, professionnelles et entrepreneuriales adaptées aux besoins des systèmes productifs de l'économie et d'emplois décents.

Principales Modalités de mise en œuvre	Capacités techniques disponibles	Capacités fonctionnelles disponibles	Capacités techniques ou fonctionnelles supplémentaires nécessaires	Synergies
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre directe - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation - Mise en œuvre par l'intermédiaire de fournisseurs de services 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en renforcement des capacités productives des petits exploitants, des capacités d'exportation des produits agricoles, de transformation agro-alimentaire, d'exploitation et transformation des produits halieutiques - Expertise sur le commerce et développement, la compétitivité et l'inclusivité économique, les partenariats publics-privés, l'économie digitale - Expertise en matière de standards internationaux liés au commerce (en relation l'OMC), en matière de douanes et investissements étrangers. - Expertise en développement des secteurs productifs pour la création d'emplois, des statistiques agricoles, de PME, des chaînes de valeur et en gestion des ressources naturelles et durabilité environnementale - Expertise en développement local (mécanismes de financement nationaux pour dérisquer et financer des projets transformateurs, accès aux marchés financiers pour les municipalités et les institutions régionales). - Expertise en matière bancaire notamment la mise en place de prêts et de garanties pour des projets catalytiques et du financement des PME - Expertise en entrepreneuriat, en gestion des compétences et développement du capital humain 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'inclusion financière et numérique - Développement et déploiement de formation en éducation financière et numérique - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, mise en œuvre des projets, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, suivi et rapportage 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel technique, consultants et capacités opérationnelles - suppléments en fonction de la portée des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : CNUCED, FAO, OIT, ONUDI et UNCDF. - Autres entités identifiées : toute entité ou PTF ayant un mandat et expertise sur le commerce. - Synergie autour des ODD 8 et 12.

Produit 2.2 : D'ici 2026, les Comores mettent en œuvre une stratégie d'émergence dans l'écosystème entrepreneurial tourné vers l'avenir et à faible empreintes écologiques dans un contexte où l'Etat passe d'une logique d'Etat gestionnaire à celle d'investisseur				
Principales Modalités de mise en œuvre	Capacités techniques disponibles	Capacités fonctionnelles disponibles	Capacités techniques ou fonctionnelles supplémentaires nécessaires	Synergies
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre directe - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation - Mise en œuvre par l'intermédiaire de fournisseurs de services 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en entrepreneuriat, emploi vert et économie bleue - Expertise en développement des secteurs productifs pour la création d'emplois et de PME - Expertise en développement de la chaîne de valeurs, gestion des ressources naturelles et durabilité environnementale - Expertise en croissance inclusive, écologie, adaptation au changement climatique, genre, transformation digitale, agriculture digitale et durable - Expertise en matière de digitalisation de l'économie, de développement local et de services bancaires. - Expertise en développement du capital humain - Expertise sur le secteur du Tourisme - Expertise en intégration régionale et sur la ZLECAf - Expertise en normes et qualité, mise en relation acheteurs et clients, exportation, financement du secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui conseil en infrastructures à faible empreinte écologique, - Engagement du secteur privé et promotion des investissements - Appui à l'inclusion financière et numérique - Appui à l'évaluation du niveau de numérisation de l'économie nationale - Renforcement de capacités des régulateurs pour encadrer le développement de services financiers et numériques - Mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (GDN) - Production d'études thématiques, - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, mise en œuvre des projets, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, suivi et rapportage 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel technique, consultants et capacités opérationnelles - Opérationnelles en fonction de la portée des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : CCI, CEA, OIT, ONUDI et PNUD. - Synergie autour des ODD 08, 11 et 12. - Développement des partenariats & coopération Sud-Sud et triangulaire

Produit 2.3 : D'ici 2026, les acteurs économiques bénéficient d'infrastructures résilientes et modernes particulièrement dans les secteurs catalyseurs de la compétitivité de l'économie et du développement vert incluant l'économie circulaire			
Principales Modalités de mise en œuvre	Capacités techniques disponibles	Capacités fonctionnelles disponibles	Capacités techniques ou fonctionnelles supplémentaires nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre directe - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en entrepreneuriat, emploi vert et économie bleue - Expertise en croissance inclusive, écologie, genre, transformation digitale et durable - Expertise en politique, législation et gouvernance urbaine, planification et aménagement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe - Expertise en développement des secteurs productifs pour la création d'emplois et de PME - Expertise en développement des chaînes de valeur, gestion des ressources naturelles et durabilité environnementale - Expertise en développement du capital humain - Expertise en appui à la fourniture des services de base au niveau des municipalités - Expertise en matière de digitalisation de l'économie, de développement local et de services bancaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui conseil en infrastructures à faible empreinte écologique, - Engagement du secteur privé et promotion des investissements - Appui à l'inclusion financière notamment par le développement de nouveaux services permettant aux populations les plus vulnérables d'avoir accès à plus d'opportunités (services d'épargne / accès au financement..) - Mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) - Production d'études thématiques, - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, mise en œuvre des projets, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, suivi et rapportage 	<p>Synergies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : OIT, ONUDI, PNUD, ONU HABITAT ET UNCDF. - Autres entités identifiées : PNUE, OXFAM. - Synergie autour des ODD 8, 9 et 12. - Développement des partenariats & coopération Sud-Sud et triangulaire

Produit 2.4 : D'ici 2026, les jeunes, les femmes, les PVH et les migrants bénéficient d'opportunités d'emplois décents et productifs générés par le développement du système d'information sur l'emploi, le renforcement des systèmes d'appui à l'entrepreneuriat et l'adoption de l'approche à haute intensité d'emplois.				
Principales Modalités de mise en œuvre	Capacités techniques disponibles	Capacités fonctionnelles disponibles	Capacités techniques ou fonctionnelles supplémentaires nécessaires	Synergies
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre directe - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise dans les domaines de la migration et de la santé, du droit international des migrations, de la lutte contre la traite, de l'immigration et de la gestion des frontières, des migrations forcées, des déplacements internes et de la mobilisation de la diaspora. - Expertise en entrepreneuriat, emploi et infrastructure - Expertise dans le renforcement des capacités nationales statistiques et de gestion du système d'information afin de produire et de communiquer des données désagrégées de qualité et des projections prospectives dans les secteurs de l'emploi et de l'entrepreneuriat - Expertise en renforcement de capacités et autonomisation des femmes, des jeunes et des populations vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des conditions favorables pour assurer un accès égal et inclusif aux moyens de subsistance durables et aux ressources de base, aux services communautaires pour les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, en tenant compte des données et statistiques désagrégées à utiliser dans les politiques et programmes nationaux. - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, mise en œuvre des projets, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, suivi et rapportage 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel technique, consultants et capacités opérationnelles - Opérationnelles en fonction de la portée des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : OIM, OIT et UNFPA. - Autres entités identifiées : PNUD. - Synergie autour des ODD1, 2, 5 et 10
Produit 2.5 : D'ici 2026, les acteurs des systèmes et des chaînes de valeurs agricoles et de la pêche, incluant les femmes, les jeunes et les PVH, disposent des capacités techniques et technologiques renforcées, ainsi que les infrastructures de production, conservation, transformation et commercialisation pour l'adaptation aux changements climatiques, l'entrepreneuriat, la diversification et la digitalisation de l'économie.				
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre directe - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation - Mise en œuvre par l'intermédiaire de fournisseurs de services 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en renforcement des capacités productives des petits exploitants, des capacités d'exportation des produits agricoles, de transformation agro-alimentaire, d'exploitation et de transformation des richesses halieutiques - Expertise en gestion durable des terres et des statistiques agricoles, en développement de la chaîne de valeur, en gestion des ressources naturelles et durabilité environnementale - Experts en Agriculture au sens large, en rapport avec la protection de l'environnement et du développement rural. - Expertise en développement du capital humain, entrepreneuriat, emploi et infrastructure - Expertise en croissance inclusive, écologie, genre, transformation digitale, agriculture digitale et durable - Expertise en développement des secteurs productifs pour la création d'emplois et de PME - Expertise en matière de digitalisation de l'économie, de développement local et de services bancaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'outils numériques pour améliorer les performances des acteurs des chaînes de valeurs agricoles et de la pêche - Appui conseil en infrastructures à faible empreinte écologique, - Engagement du secteur privé et promotion des investissements - Mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, mise en œuvre des projets, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, suivi et rapportage 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel technique, consultants et capacités opérationnelles - Opérationnelles en fonction de la portée des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : FAO, FIDA, OIT, ONUDI, PNUD et UNCDF. - Autres entités identifiées : PAM. - Synergie autour des ODD1, 2, 5, 10, 11 et 13.

Effet 3 : D'ici 2026, la population Comorienne particulièrement les plus vulnérables tire profit du dividende démographique et utilise davantage des services adéquats, inclusifs, équitables, sensibles au genre, pérennes et de qualité de santé, de nutrition, d'éducation, de protection sociale, de prise en charge des victimes de violences.

Produit 3.1 : Le Ministère de la Santé et ses structures décentralisées et/ou décentralisées disposent de capacités adéquates pour concevoir, formuler, coordonner et piloter des politiques et cadres normatifs de santé de qualité, centrés sur la personne, axés sur les soins de santé primaires et un ensemble complet de services essentiels pour assurer la couverture sanitaire universelle.

Principales Modalités de mise en œuvre	Capacités techniques disponibles	Capacités fonctionnelles disponibles	Capacités techniques ou fonctionnelles supplémentaires nécessaires	Synergies
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les expertises en santé sont disponibles ou mobilisables selon le besoin exprimé par le pays - Expertise en Renforcement des capacités institutionnelles, des politiques, des cadres normatifs et des programmes centrés sur la personne, axés sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, y compris la planification familiale, la santé maternelle et la violence basée sur le genre pour assurer la couverture sanitaire universelle (CSU) - Expertise en gouvernance de la réponse nationale au VIH/sida - Expertise sur les questions relatives à la survie et au développement de l'enfant (santé maternelle et néo-natale nutrition, immunisation), à l'inclusion sociale et à la protection de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, mise en œuvre des projets, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, suivi/évaluation et rapportage 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel technique, consultants et capacités opérationnelles supplémentaires en fonction de la portée des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : OMS, ONUSIDA, UNFPA et UNICEF. - Autres entités identifiées : GAVI. - Synergie autour des ODD1 et 3.
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise dans l'accès équitable et l'utilisation de services de santé et droits sexuels et reproductifs de qualité en particulier chez les adolescents, les jeunes et les femmes - Expertise sur les questions relatives à la survie et au développement de l'enfant (santé maternelle et néo-natale nutrition, immunisation), à l'inclusion sociale et à la protection de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, mise en œuvre des projets, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, suivi/évaluation et rapportage 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel technique, consultants et capacités opérationnelles supplémentaires en fonction de la portée des projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : OMS, ONUSIDA, UNFPA et UNICEF. - Autres entités identifiées : GAVI. - Synergie autour des ODD 2 et 3.

Produit 3.2 : Les structures sanitaires disposent des capacités techniques et logistiques renforcées pour offrir des services essentiels intégrés et équitables de santé incluant la santé de la mère et de l'enfant, de nutrition de qualité y compris dans des situations d'urgence

Produit 3.3 : Le Ministère de l'Éducation, les collectivités locales, les conseils d'écoles sont dotés des capacités de pilotage et de gouvernance renforcées ainsi que des capacités techniques et opérationnelles pour offrir des services d'éducation, de formation de qualité et de compétence à la vie, équitables et inclusifs plus particulièrement pour la petite enfance, les adolescents et les jeunes			
Principales Modalités de mise en œuvre	Capacités techniques disponibles	Capacités fonctionnelles disponibles	Capacités techniques ou fonctionnelles supplémentaires nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en renforcement des systèmes éducatifs - Expertise en politique éducative pour le développement durable en lien avec les ODD. - Expertise en apprentissage par projet et en éducation pour la citoyenneté mondiale - Expertise en usage des bibliothèques numérique. - Expertise en matière de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des programmes intégrés d'éducation complète à la sexualité et à la santé de la reproduction pour les adolescents et les jeunes scolarisés et non scolarisés - Expertise en matière de politique culturelle, de protection et de promotion de la culture, de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, de protection du patrimoine culturel et naturel, de protection du patrimoine culturel subaquatique, de lutte contre le trafic illicite des biens culturels et de protection des biens culturels en cas de conflit armé - Expertise sur les questions relatives à l'éducation, à l'inclusion sociale et à la protection de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, mise en œuvre des projets, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, suivi/évaluation et rapportage 	<p style="text-align: center;">Synergies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : UNESCO, UNFPA et UNICEF. - Autres entités identifiées : AFD, Coopération Française, GPE, Dubai Care. - Synergie autour des ODD 4 et 5.
Produit 3.4 : Les institutions et les acteurs en charge de la protection sociale et de la lutte contre les violences faites aux enfants, aux jeunes et aux femmes disposent des capacités techniques et technologiques renforcées pour assurer une prise en charge holistique y compris en situation d'urgence			
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre directe - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise dans le renforcement des capacités nationale, locale et communautaire pour prévenir et combattre la violence basée sur le genre et les autres pratiques néfastes, y compris le mariage des enfants - Expertise sur les questions relatives à l'inclusion sociale et à la protection de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, mise en œuvre des projets, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, suivi/évaluation et rapportage 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel technique, consultants et capacités opérationnelles supplémentaires en fonction de la portée des projets <p style="text-align: center;">Synergies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : OIM, OIT, UNFPA et UNICEF. - Autres entités identifiées : Banque Mondiale, PNUD, AFD, KOICA. - Synergie autour de l'ODD 5.

Produit 3.5 : Les acteurs étatiques et non - étatiques sont dotés de capacités techniques et opérationnelles pour renforcer la conception, la coordination et le pilotage des systèmes et politiques sociales y compris la gestion de données et des innovations.				
Principales Modalités de mise en œuvre	Capacités techniques disponibles	Capacités fonctionnelles disponibles	Capacités techniques ou fonctionnelles supplémentaires nécessaires	Synergies
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en protection sociale - Expertise en renforcement des capacités nationales de gestion du système d'information et du système statistique national pour augmenter la capacité de production, de suivi et d'utilisation des données désagrégées de population, des analyses démographiques et des données sectorielles de service pour informer la planification, la programmation et l'élaboration des politiques afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des ODD - Expertise en communication pour le développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, mise en œuvre des projets, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, suivi/évaluation et rapportage 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel technique, consultants et capacités opérationnelles supplémentaires en fonction de la portée des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : OMS, UNFPA et UNICEF. - Autres entités identifiées : PTF intéressés. - Synergie autour des ODD 1, 2, 3, 4 et 5.

Effet 4 : D'ici à 2026, les institutions publiques sont plus inclusives, efficaces, redevables et résilientes et renforcent la participation citoyenne à la vie publique, la cohésion sociale, les droits de l'homme, l'égalité de genre et la démocratie.

Produit 4.1 : Les institutions publiques et les organisations non étatiques, y compris les médias, ont les capacités techniques et technologiques renforcées pour promouvoir l'Etat de droit, l'égalité de genre, la prévention et la gestion des conflits.

Principales Modalités de mise en œuvre	Capacités techniques disponibles	Capacités fonctionnelles disponibles	Capacités techniques ou fonctionnelles supplémentaires nécessaires	Synergies
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre directe - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise dans les domaines de la migration et de la santé, du droit international des migrations, de la lutte contre la traite, de l'immigration et de la gestion des frontières, des migrations forcées et des déplacements internes, et de la mobilisation de la diaspora. - Expertise en gouvernance, droits humains, gestion de conflits, paix et développement, gestion des risques, - Expertise en renforcement du leadership et de la participation des jeunes et des femmes dans les initiatives humanitaires et de consolidation de la paix - Expertise en renforcement du cadre juridique, politique et stratégique sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des populations vulnérables - Expertise sur le droit de la mer et la sécurité maritime - Expertise sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants - Expertise sur la lutte contre les flux financiers illicites, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. - Expertise dans le renforcement du cadre juridique, politique et stratégique sur la lutte contre les crimes internationaux, transnationaux et le terrorisme - Expertise en gouvernance de la réponse nationale au VIH/sida 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, et rapportage - Mobilisation de ressources, développement, supervision et suivi/évaluation de projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en e-gouvernance - Personnel technique, consultants et capacités opérationnelles supplémentaires en fonction de la portée des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : OIM, ONUDC, ONUSIDA, PNUD et UNFPA. - Synergie autour des ODD5 et 16 - Développement des partenariats & coopération Sud-Sud et triangulaire - Solutions intégrées : LNOB, genre, droits humains, redevabilité, données désagrégées

Produit 4.2 : Les institutions publiques et les organisations non étatiques et la diaspora disposent des capacités techniques et technologiques requises pour améliorer l'efficacité, l'efficience, la transparence et la redevabilité du système de gestion du développement (planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation) et pour créer un environnement habilitant pour la mobilisation des ressources en faveur du développement			
Principales Modalités de mise en œuvre	Capacités techniques disponibles	Capacités fonctionnelles disponibles	Capacités techniques ou fonctionnelles supplémentaires nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre directe - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en gouvernance, droits humains, gestion de conflits, égalité de genre, paix et développement, conseil juridique incluant les engagements internationaux, transformation digitale, communication et sensibilisation, gestion des risques, mobilisation de ressources, - Expertise dans la création de partenariats et de réseaux - Expertise dans le renforcement des capacités en matière de LNOB, CEDAW, HRA, pérennisation, redevabilité, droits de l'homme, conventions sur les Droits de l'Enfant - Expertise en gestion axée sur les résultats RBM. - Expertise en communication pour le développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, et rapportage - Développement, supervision et suivi/évaluation de projet 	<p>Synergies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : ONU - HABITAT, PNUD, UNFPA et UNICEF.
Produit 4.3 : Les institutions publiques et les organisations non étatiques ont les capacités techniques et technologiques renforcées pour améliorer les processus de prise de décision participatif, la prévention et la gestion des conflits, la promotion et le respect des droits humains, l'égalité de genre et l'accès équitable à la justice			
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre directe - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en dialogue social, syndicalisme et patronat - Expertise dans le renforcement du leadership et de la participation des jeunes et des femmes dans les initiatives humanitaires et de consolidation de la paix - Expertise dans le renforcement de capacités et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des populations vulnérables - Expertise dans le renforcement du cadre juridique, politique et stratégique sur l'égalité de genre - Expertise en coordination, information stratégique et planification stratégique de la réponse nationale au VIH/sida et suivi & évaluation - Expertise en normes et qualité, mise en relation acheteurs et clients, exportation, financement du secteur privé - Expertise sur l'adaptation au changement climatique, l'aménagement urbain, la réduction des risques de catastrophe et la planification participative 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, et rapportage - Développement, supervision et suivi/évaluation de projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel technique, consultants et capacités opérationnelles supplémentaires en fonction de la portée des projets - Entités du SNU parties prenantes : CCI, OIT, ONU-HABITAT, ONUSIDA et UNFPA. - Autres entités identifiées : PNUD et PNUE. - Synergie autour des ODD5 et 16

Produit 4.4 : Les institutions publiques particulièrement les ministères partenaires disposent des capacités techniques renforcées pour développer et gérer efficacement des accords de partenariats stratégiques				
Principales Modalités de mise en œuvre	Capacités techniques disponibles	Capacités fonctionnelles disponibles	Capacités techniques ou fonctionnelles supplémentaires nécessaires	Synergies
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre nationale - Mise en œuvre par des partenaires/ partenariats de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise dans le renforcement de capacités pour la mobilisation de ressources, le plaidoyer et le partenariat stratégique y compris la coopération sud-sud et triangulaire. - Expertise dans le renforcement des capacités nationales à intégrer les réseaux mondiaux et régionaux engagés dans la promotion d'un développement industriel inclusif et durable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités, soutien opérationnel, plaidoyer, dialogue politique et conseils politiques, - Gestion des connaissances, communication et sensibilisation, partenariats, réseaux et coordination, et rapportage - Développement, supervision et suivi/évaluation de projet - Partenariat pour la construction d'infrastructures résilientes 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel technique, consultants et capacités opérationnelles supplémentaires en fonction de la portée des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Entités du SNU parties prenantes : UNFPA, ONUDI et ONU-HABITAT. - Autres entités identifiées : PNUD et PNUE. - Synergie autour des ODD 16 et 17.

Contacts


Maison des Nations Unies

Hamramba Moroni

Union des Comores

BP : 648, Moroni - Comores

Tél : +269 763 1089

 www.comoros.un.org/

 @One_UN_Comoros

 @One.UN.Comoros

Crédits

Photographie :

©Nations Unies Comores : Pages 8 et 9

©OMS Comores/Ben Charafaine : Page 25

©PNUD Comores : Page 31

©PNUD Comores/Cheikh Hamada : Pages 20 et 45

©PNUD Comores/Gonzalo Bell : Pages 4, 10, 17,19, 22, 23, 25, 26, 35, 49, 50, 55, 58, 77, 80, 88 et 89

©UNICEF Comores/Julie Pudlowski : Pages 21, 25,28, 32, 36, 39, 41, 43, 46, 60, 62, 70, 74, et 82



NATIONS UNIES
COMORES

